

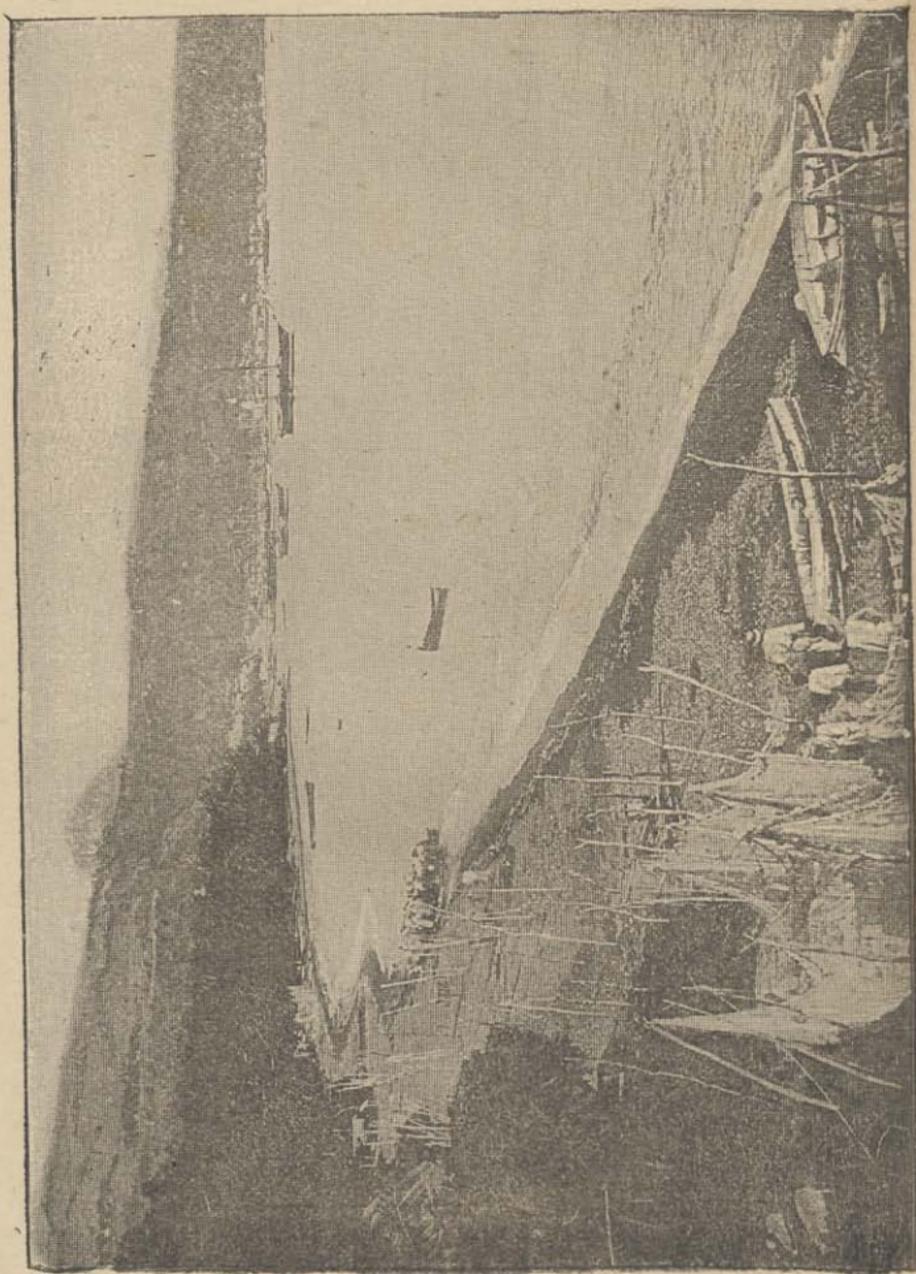
EXCURSION

AUX

ANTILLES FRANÇAISES

4^e SÉRIE. — Format in-8°

—
POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.
—



Vue du littoral de Saint-Pierre à la Martinique.

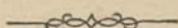
EXCURSION
AUX
ANTILLES
FRANÇAISES

PAR
G. HAURIGOT



PARIS
H. LECÈNE ET H. OUDIN, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17

LES ANTILLES



POSITION. — ÉNUMÉRATION.

On désigne sous le nom d'*Antilles* un groupe d'îles situé entre les deux immenses presque-îles américaines, et qui, par leur réunion, constituent un des plus grands archipels connus. Elles forment une longue chaîne arrondie depuis l'extrémité orientale du *Yucatan* et le sud de la *Floride*, jusqu'au littoral du *Venezuela*, sur une longueur de 3.450 kilomètres. Leur superficie totale est de 247.500 kilomètres carrés, et leur population de 3.700.000 habitants environ.

Ce groupe s'est d'abord appelé archipel de

San Salvador, nom donné par Christophe Colomb à la première terre qu'il découvrit. Plus tard, les îles furent désignées par le nom de leurs habitants : on les appela *îles des Caraïbes*. Enfin on les a encore appelées *îles du Vent* et *îles Sous-le-Vent*, à cause des vents alizés, qui pendant une partie de l'année soufflent dans ces parages ; mais nous rappelons seulement pour mémoire cette désignation qui est défectueuse, car elle ne s'applique pas chez toutes les nations aux mêmes groupes d'îles.

L'archipel se divise en quatre parties : les *îles Lucayes*, les *Grandes* et les *Petites Antilles*, la *Chaîne du Sud*.

Les *Grandes Antilles* sont : *Cuba*, *Haïti*, la *Jamaïque* et *Porto-Rico*.

Toutes ces terres, grandes ou petites, appartiennent à l'Angleterre, à la France, à l'Espagne, au Danemark, à la Suède, à la Hollande et à la République de Venezuela, sauf pourtant Haïti ou *Saint-Domingue*, qui est indépendant depuis 1865.

Les Petites Antilles sont innombrables ; c'est de ces dernières seulement, ou plutôt de quelques-unes d'entre elles, que nous avons à nous occuper ici.

La France, en effet, après avoir conquis ou créé, dans la mer des Antilles, un empire colonial remarquable par son étendue et sa richesse, n'y compte plus maintenant que quelques rares établissements, importants sans aucun doute, mais qui ne sont que les débris d'une puissance disparue. Nous avons possédé et perdu *Tabago, Sainte-Lucie, la Grenade, les Grenadilles, la Dominique, Antigua, Montserrat, Saint-Christophe, Sainte-Croix, etc.*, sans compter la plus belle moitié de *Saint-Domingue*. Il ne nous reste aujourd'hui que la *Guadeloupe* et ses dépendances (*Marie-Galante, les Saintes et la Désirade*), — la *Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy*.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ANTILLES

De 1625 à nos jours.

En 1625, Belain d'*Enambuc* ou d'*Esnambuc*, gentilhomme dieppois, fréta un brigantin, et fit voile vers le nouveau monde, en quête d'aventures. Attaqué dans le golfe du Mexique par un navire espagnol, il lui échappa après une lutte héroïque. Mais il dut, pour réparer de graves avaries, relâcher à la première terre qu'il rencontra : c'était l'île de Saint-Christophe. En même temps que lui y débarquait un Anglais, sir Warner. Ils trouvèrent l'île occupée déjà par quelques Français qui vivaient en parfaite intelligence avec les Caraïbes, et ils en partagèrent par moitié la possession et le gouvernement.

D'Esnambuc organisa de son mieux la partie qui lui était échue, favorisa surtout la culture du tabac, et put, dès 1626, revenir en France avec un précieux chargement. Il profita de son voyage pour obtenir de Richelieu l'autorisation de fonder une colonie. Le cardinal lui accorda la possession des îles Saint-Christophe et autres, « et ce, pour y trafiquer, et négocier des denrées et marchandises qui se pourraient recueillir et tirer desdites îles et autres ».

A son retour à Saint-Christophe, d'Esnambuc chargea un sieur d'Orange de visiter les îles environnantes encore inoccupées. Celui-ci, à son retour, signala favorablement la Martinique, la Dominique et surtout la Guadeloupe. D'Esnambuc confia alors à son lieutenant *Lié nard de l'Olive* la mission de se rendre en France pour y traiter avec la Compagnie, en leurs noms à tous deux, de l'exploitation de ces différentes terres. L'Olive se laissa séduire à Dieppe par Duplessis, sieur d'Ossonville, et passa bien le con-

trat désiré, mais pour son propre compte et celui de Duplessis.

D'après les statuts de la Compagnie, les gens qui voulaient se rendre aux îles, et qui ne pouvaient pas payer leur passage, devaient servir pendant trois ans ceux qui en avaient fait les frais, c'est-à-dire la Société ou les colons. Ce laps de temps écoulé, ils recevaient une concession de terre, ou étaient libres d'aliéner à nouveau leur liberté. C'est ce qu'on a appelé les *engagés* ou les *trente-six mois*. L'Olive et Duplessis embauchèrent dans ces conditions 550 individus, parmi lesquels 400 laboureurs environ, et l'expédition quitta Dieppe le 25 mai 1635.

Parvenu dans la mer des Antilles, on essaya d'abord de débarquer à la Martinique; mais on dut en repartir aussitôt, tant fut grande la frayeur inspirée aux engagés par la vue d'innombrables serpents.

On atterrit à la Guadeloupe le 27 juin, un mois et deux jours après avoir quitté la France.

Les deux chefs se partagèrent les hommes, les provisions, les outils, la terre, et s'établirent sur les points qui depuis reçurent les noms suivants : l'Olive à l'ouest de la *pointe Allègre* et sur la *rivière du Vieux-Fort*; — Duplessis à l'est de cette même pointe, sur la *rivière du Petit-Fort*. Ils entendaient gouverner chacun par une méthode absolument différente : le premier ne comptait que sur la force et les mesures énergiques, souvent cruelles : le second employait toujours la douceur et la persuasion.

Duplessis mourut six mois après son arrivée, et l'Olive, resté seul, s'abandonna à son caractère violent.

Le but de toute sa vie devait être désormais l'extermination des Caraïbes, dont les réserves de patates et de manioc suppléeraient avantageusement, pensait-il, à l'insuffisance de ses provisions. Un jour, des Caraïbes s'étant emparés d'un hamac abandonné sur le rivage, en laissant en échange un porc et des fruits, le

cruel capitaine trouva là le prétexte d'un guet-apens suivi de massacre. La guerre était allumée, guerre d'embûches, terrible des deux côtés, qui ne devait finir que de longues an



Case et groupe de Caraïbes.

nées après l'extermination des plus faibles.

Après l'Olive, vint une série de gouverneurs, sous l'administration desquels il n'y a rien d'important à signaler, sauf pourtant la colonisation des dépendances de la Guadeloupe, dont nous dirons quelques mots en nous occupant de chacune d'elles.

Pendant que ces faits s'accomplissaient à la Guadeloupe, Belain d'Esnambuc, désireux de faire tout au moins aussi bien que son infidèle lieutenant, avait pris possession de la Martinique, à la tête d'une centaine d'hommes. Il y jeta les fondations de la ville de *Saint-Pierre* en juillet 1635; puis, ayant confié à son second *Dupont* la direction du nouvel établissement, il retourna à Saint-Christophe.

De 1636 à 1642, trois compagnies possédèrent successivement la Guadeloupe et la Martinique. Aucune d'elles ne sut comprendre qu'il importait de remplacer dans la pratique le *droit exclusif de commerce*, par un droit de simple préférence. Elles auraient dû, moyennant redevance, laisser toute liberté aux transactions; loin de là, de peur qu'il n'entrât aux Iles une seule marchandise qui ne fût expédiée par elles-mêmes, elles préférèrent y entretenir une innombrable armée de commis qui, après avoir épuisé les colons,

finirent par dévorer aussi les compagnies. Toutes trois furent ruinées par leur propre avidité, et aussi par les luttes incessantes qu'il leur fallut soutenir contre les indigènes.

En 1649, le marquis de Boisseret, agent de la dernière compagnie, acquit d'elle, pour lui et son beau-frère Houel, la propriété de la Guadeloupe et de ses dépendances. Le prix d'achat fut de 60,000 livres tournois une fois payées, plus une redevance annuelle de 300 kilogrammes de sucre.

C'est de cette époque que date la prospérité de l'île. Elle fut quelque peu entravée par une nouvelle période de la guerre contre les Caraïbes, qui se ralluma à la Martinique en 1653 (1) ; mais, pendant les hostilités, un grand événement s'accomplit à la Guadeloupe. Neuf cents Hollandais, suivis de douze cents esclaves, chassés du Brésil par la

(1). C'est dans cette guerre que Duparquet commit un acte atroce : il envoya aux sauvages du tafia empoisonné, « dont crevèrent un grand nombre », dit le Père Dutertre.

persécution religieuse, se présentèrent dans notre île, où Houel les accueillit avec empressement ; ils débarquèrent le 28 février 1654, date mémorable pour l'île, car ces étrangers devaient y introduire la culture du cacaoyer et de la canne à sucre, et y établir les premières sucreries.

Malheureusement les successeurs de Boisseret, loin de suivre les exemples de justice et de sage administration qu'il leur avait laissés, se signalèrent à l'envi par leurs exactions et leur impéritie. Aussi, en 1664, Colbert, fatigué des plaintes qu'ils provoquaient, décida Louis XIV à racheter la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances. Il est à regretter que le ministre ait cru devoir confier alors l'exploitation des îles à une nouvelle compagnie, la *Compagnie des Indes Occidentales*.

Il semble que celle-ci ait pris à tâche de commettre exactement les mêmes fautes que les précédentes. A cette époque, les colons eu-

rent beaucoup à souffrir, car la compagnie se trouva au début dans l'impossibilité d'envoyer aux îles aucune denrée ; d'autre part, sous prétexte que la peste exerçait ses ravages à Amsterdam, elle avait interdit tout commerce avec la Hollande. La vérité, c'est que les Hollandais se rendaient un peu partout maîtres des marchés, par leur bonne foi commerciale et les bas prix auxquels ils livraient leurs marchandises.

La Hollande, notre alliée depuis 1662, venait de recommencer la guerre contre les Anglais, et la flotte ennemie, enlevant les navires de la compagnie, s'apprêtait à diriger une attaque contre nos colonies. Complètement abandonnées par la métropole, nos possessions n'avaient pas de forces régulières ; le soin de la défense reposait entièrement sur les habitants, et encore étaient-ils insuffisamment armés. Les gouverneurs, à la vérité, recevaient des fusils, mais avec ordre de les vendre aux colons. Cependant, ces milices

organisées à la hâte ne tardèrent pas à devenir des troupes redoutables, et c'était un dicton courant chez l'ennemi, que mieux valait avoir affaire à deux diables qu'à un seul habitant français.

Au mois de juillet 1666, l'amiral anglais Willougby, qui croisait dans la mer des Antilles avec une flotte composée de 14 vaisseaux et 3 barques portant 2,000 soldats, envoya cinq de ses navires attaquer les Saintes.

Malgré une brillante défense de Baron et Desmeuriers, elles s'emparèrent du fortin qui commandait la position. Le lendemain, un orage épouvantable dispersa la flotte ennemie, et la détruisit en partie ; deux navires seuls échappèrent au naufrage. *Dulion* attaqua alors le fortin, et, grâce à l'aide de 200 Caraïbes venus de la Dominique pour offrir leurs services, les soldats anglais durent se rendre à discrétion.

Dulion était si heureux de sa victoire, qu'il assura aux Pères Jacobins une rente de 1.000

kilogrammes de sucre, à charge par eux de chanter annuellement un *Te Deum*.

En 1674, la Martinique, qui prospérait sous l'habile direction de son gouverneur M. de la Barre, fut subitement attaquée par la flotte hollandaise sous les ordres de l'amiral Ruyter. Malgré une défense héroïque, les milices ne purent empêcher le débarquement et, sans une circonstance fortuite, c'en était fait de la Martinique. A peine débarqués, les Hollandais occupèrent l'entrepôt, qui contenait une quantité considérable de rhum ; quelques heures après, tous les marins étaient ivres ; les défenseurs de l'île fondirent immédiatement sur eux, en massacrèrent un grand nombre, et le reste dut regagner à la hâte les vaisseaux qui s'éloignèrent.

Dans le courant de mars 1691, les Anglais débarquèrent à Marie-Galante et s'en emparèrent, car ses habitants, trop faibles pour résister, abandonnèrent l'île sans combat et se replièrent sur la Guadeloupe. Deux mois

après, l'ennemi parut devant la Basse-Terre, conduit par Codrington le père.

A cette époque, la guerre se faisait aux îles presque comme aux temps les plus reculés de l'antiquité. Une position prise, les plantations étaient dévastées, les esclaves enlevés, etc. La seule différence, c'est que les blancs étaient chassés, au lieu d'être réduits en esclavage. Aussi le premier soin de *Hincelin*, alors gouverneur de la Guadeloupe, fut-il de mettre en sûreté les femmes, les enfants, les vieillards et le gros des esclaves dans le réduit de la colonie, qui était alors le *Dos d'âne*, position à peu près inaccessible. Une ardeur incomparable animait tous les habitants et même quelques esclaves fidèles auxquels on avait confié des armes.

Les Anglais concentrèrent leurs efforts sur le fort Saint-Charles, commandant le bourg de *Saint-François* et celui de la *Basse-Terre* proprement dit, séparés par la *Rivière aux Herbes*, qui plus tard, par leur réunion, ont

formé le chef-lieu actuel. Après bien des feintes pour amener Hincelin à dégarnir un point de la côte, Codrington, n'y ayant pas réussi, se décida enfin à prendre terre à l'Anse à la Barque, distante de la Basse-Terre d'environ 15 kilomètres, à vol d'oiseau. L'aide-major *Bordenave*, à la tête de 25 hommes et de quelques esclaves connaissant bien le terrain, y mit hors de combat une centaine d'ennemis. Malheureusement il fut tué, et les survivants de sa petite troupe se replièrent alors jusqu'à la rivière *Beaugendre*, où ils rencontrèrent le major *Ducler*, commandant cent hommes. Là eut lieu un combat meurtrier, où les Anglais perdirent beaucoup de monde; mais ils étaient infiniment plus nombreux que nous, et continuaient toujours à avancer, brûlant et pillant tout sur leur passage. Un troisième combat, à la rivière *Duplessis*, leur enleva encore 300 hommes; mais on ne put les empêcher de s'établir à terre. Nos forces alors se partagèrent. Hincelin tint la campagne, harcelant

sans cesse l'ennemi, et pendant ce temps le *chevalier de la Malmaison*, avec une poignée de braves, occupait le gros de leurs troupes au siège du fort Saint-Charles. Il résista pendant trente-six jours à leurs efforts les plus acharnés, et donna ainsi au marquis d'Eragny, gouverneur général, le temps d'arriver de la Martinique avec des forces suffisantes, composées de flibustiers et de quelques soldats de marine. Codrington se rembarqua avec précipitation, abandonnant ses canons et même quelques blessés ; mais il trouva le temps, en se retirant, d'incendier les bourgs de Saint-François, de la Basse-Terre, du Bailli, et toutes les habitations qu'il rencontra sur son chemin.

De nouvelles épreuves étaient encore réservées à la Martinique, devenue l'objet de la convoitise de toutes les nations maritimes de l'Europe. Le 1^{er} avril 1693, une flotte anglaise commandée par l'amiral Veller pénétrait dans la rade de Saint-Pierre, tandis que le colonel

Faulk débarquait à la tête de quinze cents hommes et essayait de s'emparer de la ville ; il ne put y réussir, mais ses troupes se répandirent dans les campagnes et causèrent les plus grands dommages aux récoltes.

La guerre se termina le 30 septembre 1697 par le traité de Ryswick. Malheureusement la paix ne fut pas de longue durée, car en 1703 nous retrouvons l'Europe de nouveau coalisée contre la France, dans la guerre de la Succession d'Espagne.

Les hostilités contre nos colonies recommencèrent par une attaque de Codrington le fils contre la Guadeloupe. Il s'empara de Marie-Galante, échoua dans une tentative contre les Saintes, et le 20 juillet il parut devant la Basse-Terre, où il débarqua 400 hommes au quartier de la *Bouillante*. Auger, gouverneur de la Guadeloupe, ne les attendait pas sur ce point ; ils se livrèrent au pillage et à l'incendie, puis se rembarquèrent, non sans laisser quelques hommes que leur tuèrent des

vieillards et des esclaves embusqués derrière les halliers. Le 22, ils débarquèrent aux *Habitants*, mais furent presque aussitôt rejetés à la mer ; le 23, toutes leurs forces atterrirent simultanément au *Gros-François*, au *Val de l'Orge* et aux *Habitants*. Sur ces deux derniers points, ils ne rencontrèrent presque pas de résistance, mais au premier on leur livra un combat qui dura deux heures et où ils perdirent 300 hommes. Ayant réussi à s'établir à terre, ils mirent le siège devant le fort Saint-Charles. On les fatiguait par des sorties continues, on les usait dans des combats de détail, et enfin sur 4.000 Anglais qui avaient débarqué, 2.000 seulement survivaient : les autres avaient été enlevés par les maladies ou les escarmouches ; Codrington, désespérant de faire avec la moitié de ses forces ce qu'il n'avait pu mener à bonne fin avec la totalité, se rembarqua le 18 mai, deux mois juste après son arrivée.

La Guadeloupe, débarrassée de ses enne-

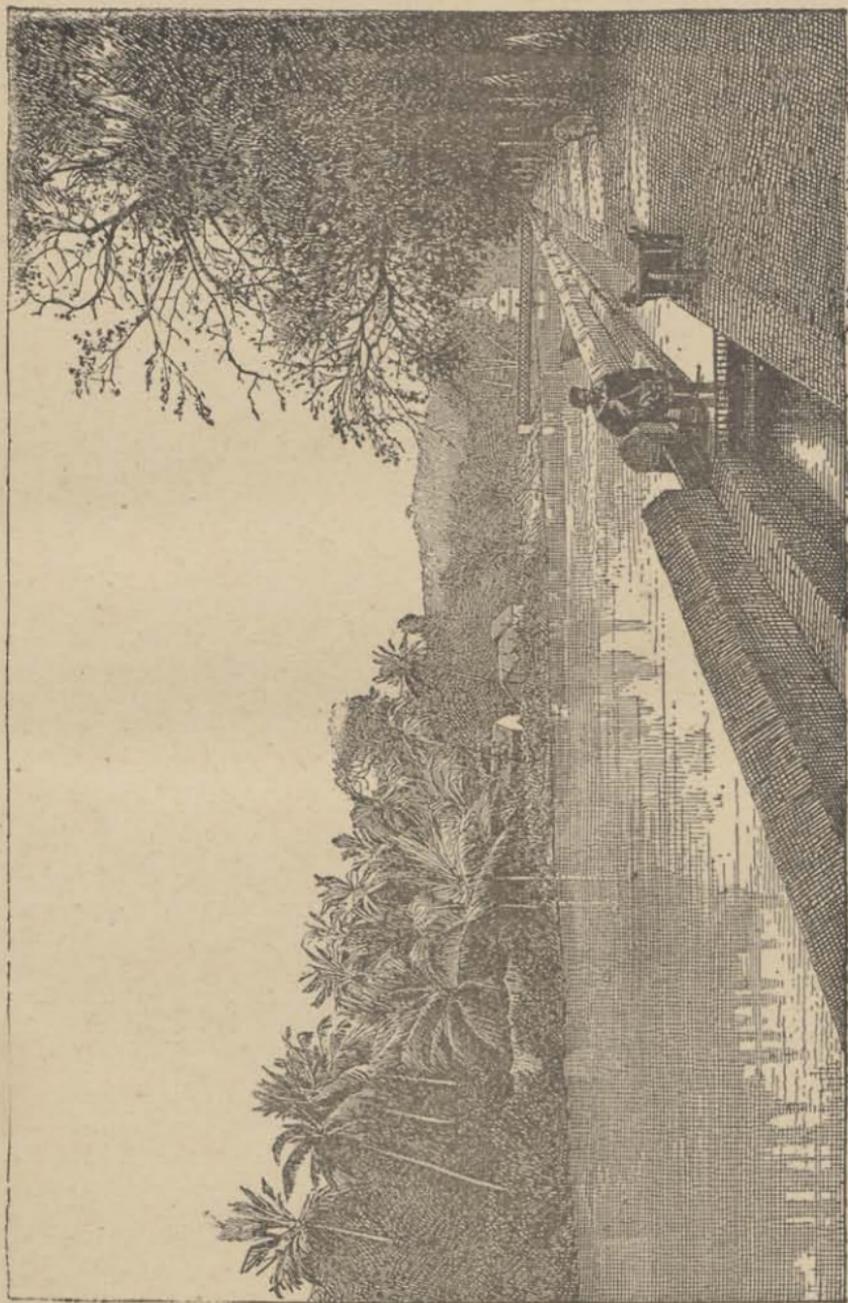
mis, souffrit longtemps encore de la pénurie le vivres ; le peu de navires qui échappaient aux croiseurs anglais se rendaient à la Martinique. Aussi le chiffre de la population resta stationnaire, l'agriculture ne fit aucun progrès, et cet état pénible dura jusqu'au traité d'Utrecht en 1713. Cette année-là même, la Guadeloupe fut ravagée par un ouragan terrible.

En revanche, du traité d'Utrecht à la guerre de la Succession d'Autriche (1713-1741), s'étend une longue période de paix, pendant laquelle la colonie fit de sensibles progrès. Ils furent dus en grande partie à l'introduction du café que le commandant de Clédieu avait apporté à la Martinique. C'est aussi dans cette période que disparaissent les *engagés*, dont il n'est plus fait mention à dater de 1735. Les capitaines furent tenus désormais de transporter à leur place un même nombre de soldats et d'ouvriers destinés au service des colonies.

En 1741, éclata la guerre de la Succession d'Autriche; la prospérité de la colonie se trouva de nouveau arrêtée, parce que les habitants employèrent tous leurs capitaux à armer des corsaires qui donnèrent la chasse à l'Anglais. Chasse fructueuse, à vrai dire, car les corsaires des îles réunies prirent neuf cent cinquante bâtimens, dont la valeur a été estimée à 30.000.000 de francs. La guerre se termina en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Quelques années de paix s'écoulèrent bien rapidement, et la guerre de Sept Ans éclata en 1756.

Trois ans après, l'amiral anglais John Moore reçut l'ordre de s'emparer de la Martinique. L'attaque, dirigée contre Fort-Royal et le morne Bourbon, demeura sans succès; grâce à la vigoureuse résistance des milices les Anglais durent se retirer. L'amiral se dirigea alors sur la Guadeloupe, qui devait être moins heureuse. Certains auteurs affirment bien à tort que les habitants n'opposèrent à



Rivière Madame à Fort-de-France.

l'ennemi qu'une molle résistance. C'est là une opinion erronée, que réfutent amplement les termes mêmes de la capitulation que nous citons plus loin, et les détails suivants qui montrent aussi à qui incombent les responsabilités de la défaite.

La flotte ennemie comptait 12 vaisseaux de haut bord, 6 frégates, 4 galiotes à bombes et 80 bateaux portant 8.000 hommes de troupes. Or, combien de défenseurs l'île pouvait-elle opposer à ces forces redoutables ? Quatre mille en tout, composés de 2.000 miliciens et de 2.000 esclaves qu'on avait enrégimentés. Ce dernier fait, qui est prouvé par l'article 20 de la capitulation, démontre clairement combien les habitants étaient désireux de vaincre une fois de plus ; car il était fort à craindre que, sous le feu de l'étranger, les esclaves ne tournassent contre leurs maîtres les armes qu'on leur avait confiées.

Les Anglais, arrivés le 22 janvier, commencèrent l'attaque dès le lendemain. Ils s'établi-

rent à terre et remportèrent plusieurs avantages, car ils étaient nombreux et bien commandés ; les Français, au contraire, avaient à leur tête deux chefs incapables, qui ne s'entendaient pas entre eux : de la Poterie, lieutenant du roi, et Nadau du Treil, gouverneur de l'île.

La Guadeloupe résista désespérément pendant *trois mois*. La même ardeur animait tous les habitants et s'était emparée même de quelques femmes courageuses : une dame Ducharmoy, à la tête de ses esclaves, repoussa plusieurs détachements anglais, qui voulaient s'emparer de son habitation. Au bout de ce temps, la famine se faisait cruellement sentir dans l'île, surtout au réduit du *Trou-au-Chien*, et la démoralisation commençait à exercer ses tristes effets : on était las d'attendre en vain les secours que le gouverneur général aurait dû envoyer de la Martinique. A l'origine, il est vrai, les moyens de transport avaient pu manquer au marquis de

Beauharnais; mais on savait que depuis le 8 mars il avait à sa disposition la flotte de Bompars. On ne comprenait rien à son inaction et on s'en désespérait.

La Guadeloupe fut obligée de se rendre le jour même où apparurent à l'horizon les voiles des navires que M. de Beauharnais s'était enfin décidé à expédier. Hâtons-nous de citer à l'honneur des colons l'article 1^{er} de l'acte de capitulation :

Article 1^{er}. — « Les habitants sortiront de leurs postes avec deux pièces de canon de campagne, leurs armes, enseignes déployées, tambour battant, mèche allumée, et recevront tous les honneurs de la guerre. »

En marge est écrit de la main du commodore : « *Accordé en considération de la belle défense que les habitants ont faite pendant 3 mois de siège* ».

Le dénouement de cette affaire fut à la fois triste et comique : d'une part, Nadau du Treil fut mis en jugement, dégradé, et condamné à

la prison perpétuelle; d'autre part, le roi crut devoir rendre une ordonnance par laquelle il faisait défense à tout gouverneur, commandant, ou autre chef dans les colonies, d'y acquérir des biens-fonds ni d'y contracter mariage avec aucune créole.

En 1762, les Anglais firent une nouvelle tentative contre la Martinique. Ils échouèrent une première fois, mais le 16 janvier 1762 ils débarquèrent des forces imposantes à la pointe des Nègres et à Case Pilote; 12.000 hommes donnèrent l'assaut au morne Bourbon et à Tartenson, et, malgré une défense digne d'un meilleur sort, ces deux positions furent enlevées. L'ennemi se dirigea alors sur Fort-de-France dont il s'empara et occupa Saint-Pierre qui était à peine fortifié. Le 12 février, Levassor de la Touche traita de la reddition de l'île, qui passa aux mains de l'Angleterre.

Le traité de Paris, qui porta un coup si fatal à notre puissance coloniale, rendit cepen-

dant la Martinique et la Guadeloupe à la France.

La Guadeloupe fut à ce moment dotée d'une constitution indépendante. C'est à cette date également que fut fondée la ville de la Pointe-à-Pitre. En 1769, on replaça encore la Guadeloupe sous la dépendance de la Martinique. Les considérations stratégiques qui inspirèrent cette mesure n'avaient pourtant plus aucune raison d'être, puisque les Anglais étaient devenus possesseurs de la Dominique placée entre les deux îles. On finit par s'en apercevoir, et en 1775 la Guadeloupe fut définitivement affranchie de toute tutelle.

Nos colonies avaient à peine eu le temps de reprendre possession d'elles-mêmes, et de travailler à réparer les désastres causés par la dernière guerre et l'occupation anglaise, qu'une parole imprudente du maréchal Biron ramenait les flottes ennemies devant les Antilles.

L'amiral anglais Rodney, retenu à Paris,

pour dettes, s'écriait un jour devant le maréchal : « Si j'étais libre, je voudrais anéantir jusqu'au dernier vaisseau de la marine française ». — « Vous êtes libre, Monsieur », répondit le maréchal; et il paya les dettes de l'amiral. Ce trait chevaleresque devait coûter cher à la France.

De retour en Angleterre, Rodney, à la tête de vingt vaisseaux, se dirigea vers les Antilles, détruisant sur son passage tous les navires français qu'il rencontrait. Le 19 mai 1780, il se présente devant la Martinique; mais l'amiral français Guichen lui infligea des pertes sérieuses.

De 1781 à 1784, la guerre se continua, acharnée de part et d'autre, et se termina par la défaite, dans les eaux des Saintes, de notre flotte commandée par de Grasse.

Nous voici arrivés à la Révolution française. Un premier décret rendu par l'Assemblée nationale déclara que les hommes de couleur étaient les égaux des blancs; un

second, dû à la Convention, devait, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), donner la liberté aux nègres. Ces mesures de justice et d'humanité, inspirées par les sentiments les plus nobles et les plus généreux, furent malheureusement appliquées avec une précipitation si maladroite qu'elles eurent pour premier résultat de faire éclater la guerre civile. Des désordres épouvantables ensanglantèrent la Guadeloupe, mais plus encore Saint-Dominique et la Martinique. Dans cette dernière île, après un apaisement passager obtenu par l'énergie de Dugommier, recommencèrent des scènes de carnage et d'horreur telles que nous croyons plus patriotique de ne pas insister.

Les Anglais ne pouvaient manquer de mettre à profit nos discordes.

Le 10 janvier 1794, John Jervis, avec 31 vaisseaux et six canonnières, arrivait devant la Martinique. Sir Grey débarqua six mille hommes à la Trinité, s'en empara, malgré la

belle défense du mulâtre Belgrade, commandant de la milice des gens de couleur. Le 14 janvier, Fort-Royal était bloqué et, le 22 mars, Rochambeau signait la reddition de l'île; le 21 avril, ce fut la Guadeloupe qui tomba aux mains des généraux Graham et Prescott. Deux commissaires envoyés par la Convention et arrivés en juin, Chrétien et Victor Hugues, accomplirent de tels prodiges de valeur, qu'avec 2 frégates et 1.550 hommes ils réussirent à expulser 8.000 Anglais soutenus par une escadre considérable. Il convient d'ajouter qu'ils furent puissamment secondés par les habitants, et que les noirs en particulier, ces nouveaux citoyens français, prirent à la lutte une part très glorieuse. Victor Hugues était heureusement parvenu à leur inspirer une terreur salutaire. Telle était sa réputation d'énergie et de sévérité, que son nom seul suffisait à faire rentrer les rebelles dans le devoir.

Après la paix d'Amiens, qui, en 1801, nous

rendit nos colonies, éclata une nouvelle guerre civile. Hugues n'était plus là : il rendait à Cayenne des services analogues à ceux que nous venons de rappeler. En 1802, le premier consul commença par rétablir l'esclavage par décret, et, l'année suivante, il envoya à la Guadeloupe 3.500 hommes sous le commandement du général Richepance. Les noirs, ayant à leur tête des chefs mulâtres, défendirent vigoureusement leur liberté; la lutte dura plusieurs mois, et quand ils succombèrent à la fin, ils avaient fait couler des flots de sang. A ce moment, la colonie se serait trouvée dans un état de pauvreté extrême, si les corsaires de la Point-à-Pitre n'avaient fait des courses, d'où ils rapportaient presque toujours de grands approvisionnements de vivres et d'argent.

Le 24 février 1809, la Martinique retomba encore une fois aux mains des Anglais commandés par Cochrane. Pareil sort échut en 1810 à la Guadeloupe, qui fut cédée à la Suède.

Nos colonies, qui nous furent rendues en 1814 par le traité de Paris, subirent pendant les cent jours un nouvel envahissement, et nous revinrent enfin en 1816, pour ne plus nous être enlevées.

Malgré la période extraordinairement agitée qu'elles venaient de traverser, nos colonies se trouvaient, à ce moment, dans un état de prospérité relative, et la dernière occupation anglaise leur avait même, jusqu'à un certain point, profité. A leur arrivée dans les îles, les Anglais ne modifièrent en rien l'administration, les fonctionnaires furent conservés et les créoles gagnèrent à la fréquentation continue de ces hommes pratiques, laborieux et économes.

Le soin des plantations, négligées pour la *course*, redevint la seule occupation des colons, qui ne tardèrent pas à renouer des relations commerciales avec l'Europe.

Malheureusement, les rivalités de races, sur lesquelles nous donnerons plus loin des dé-

tails, devaient amener de graves conflits à l'intérieur.

Les noirs, qui sentaient leur supériorité numérique — à la Martinique, par exemple, ils étaient 80.000 environ, tandis que les blancs ne représentaient que 10.000 individus, et les mulâtres 11.000 — les noirs, depuis longtemps, cherchaient une occasion de secouer le joug pesant de l'esclavage.

Un complot fut organisé à la Martinique et dirigé par quatre nègres : Narcisse, Jean-Louis, Jean et Baugio ; il éclata dans la nuit du 13 au 14 octobre 1822 ; des colons furent assassinés, leurs demeures pillées, les récoltes incendiées. C'était le signal d'une révolte, que les noirs espéraient rendre générale ; mais, grâce à l'énergie du gouverneur et des autorités militaires, le soulèvement fut réprimé dès son début. Soixante nègres furent arrêtés et livrés aux tribunaux : sept des accusés eurent la tête tranchée, quatorze furent pendus et dix subirent le supplice du fouet. Ces

exécutions jetèrent la terreur parmi les nègres, et tout rentra bientôt dans l'ordre.

Cependant, depuis cette époque jusqu'en 1833, il y eut encore bien des révoltes ; la plus fameuse est celle des mulâtres en 1824. Le chef du mouvement était un homme de couleur du nom de Bisette ; son but était de chasser tous les blancs de l'île. La conspiration fut découverte, et Bisette arrêté avec treize des mulâtres les plus notables de Saint-Pierre. On les interna à Fort-de-France.

Traduit devant les tribunaux, le chef de la révolte fut condamné, avec trois de ses complices, aux travaux forcés, trente-sept autres au bannissement.

Citons encore la révolte de 1833 dirigée par Rosemond et Louis-Adolphe, sous-officiers de la milice mulâtre, qui, à cette occasion, fut licenciée.

Le 27 avril 1848, la République proclama de nouveau l'abolition de l'esclavage, qui cette

fois devait être définitive. L'expérience faite en 1794 ne servit absolument à rien, et les nouveaux législateurs s'y prirent aussi maladroitement que les anciens. Il eût été facile de préparer cette modification si profonde de tout un monde en poussant les colons à faire des affranchissements multipliés, alors même qu'on eût dû les provoquer à prix d'or, puisqu'on était décidé à leur accorder une indemnité. Il eût été absolument nécessaire, avant de disperser d'un seul coup toute la classe des travailleurs, d'introduire aux Antilles des immigrants destinés à les remplacer; la chose était possible, puisqu'elle fut faite à la Réunion. La justice et l'humanité qui réclamaient impérieusement le décret rendu le 27 avril 1848, n'auraient rien perdu à ces deux précautions.

Les désordres les plus graves éclatèrent à la Martinique comme à la Guadeloupe; principalement à la Grande-Terre et à Marie Galante. Nous n'en raconterons pas les détails,

car nous pourrions être accusés de charger à plaisir le tableau.

Citons seulement un incendie qui, le 12 mai 1850, dévora soixante maisons de la Pointe-à-Pitre; le 19, le feu reprit à l'endroit où il s'était arrêté, sept jours auparavant, et consuma encore une douzaine de maisons. On se décida à faire un exemple : un nègre nommé *Sixième*, qu'on avait pris la mèche à la main, fut décapité sur la place de la Victoire; de plus, la Pointe-à-Pitre et son arrondissement furent mis en état de siège, et la tranquillité finit par se rétablir.

Ce qui mit beaucoup plus de temps à revenir dans nos colonies, ce fut la prospérité et la richesse; les y rencontre-t-on même aujourd'hui? Hélas!... Les citoyens de la métropole, qui n'ont d'autres bases d'appréciation que des renseignements presque toujours inexacts, peuvent se laisser égarer par des apparences trompeuses; mais nous savons bien quelle réponse feraient les habi-

tants des Antilles, si on les interrogeait.

Les propriétaires d'esclaves commencèrent par être tous à peu près ruinés par l'émancipation même. Il se rencontre des hommes sérieux pour déclarer que la possession d'esclaves étant chose contraire au bon droit, il n'y a pas lieu de plaindre ceux qui, ayant placé leurs capitaux sur une marchandise humaine, les ont subitement perdus. Nous ne saurions trop répéter à ces philanthropes que donner satisfaction à la morale et à l'humanité, c'est bien, mais que ruiner les gens en leur nom, c'est, pour détruire un abus, commettre une iniquité. Mais, répliquent-ils, on a indemnisé les propriétaires d'esclaves ! — En effet, nous soumettons à leurs méditations les chiffres suivants. D'après la loi votée par la Chambre le 30 avril 1849, le gouvernement acheta pour 6 millions de francs de rente 5 % partageable entre toutes les colonies, et leur alloua en outre en commun une autre somme de 6 millions. La Guadeloupe, pour sa

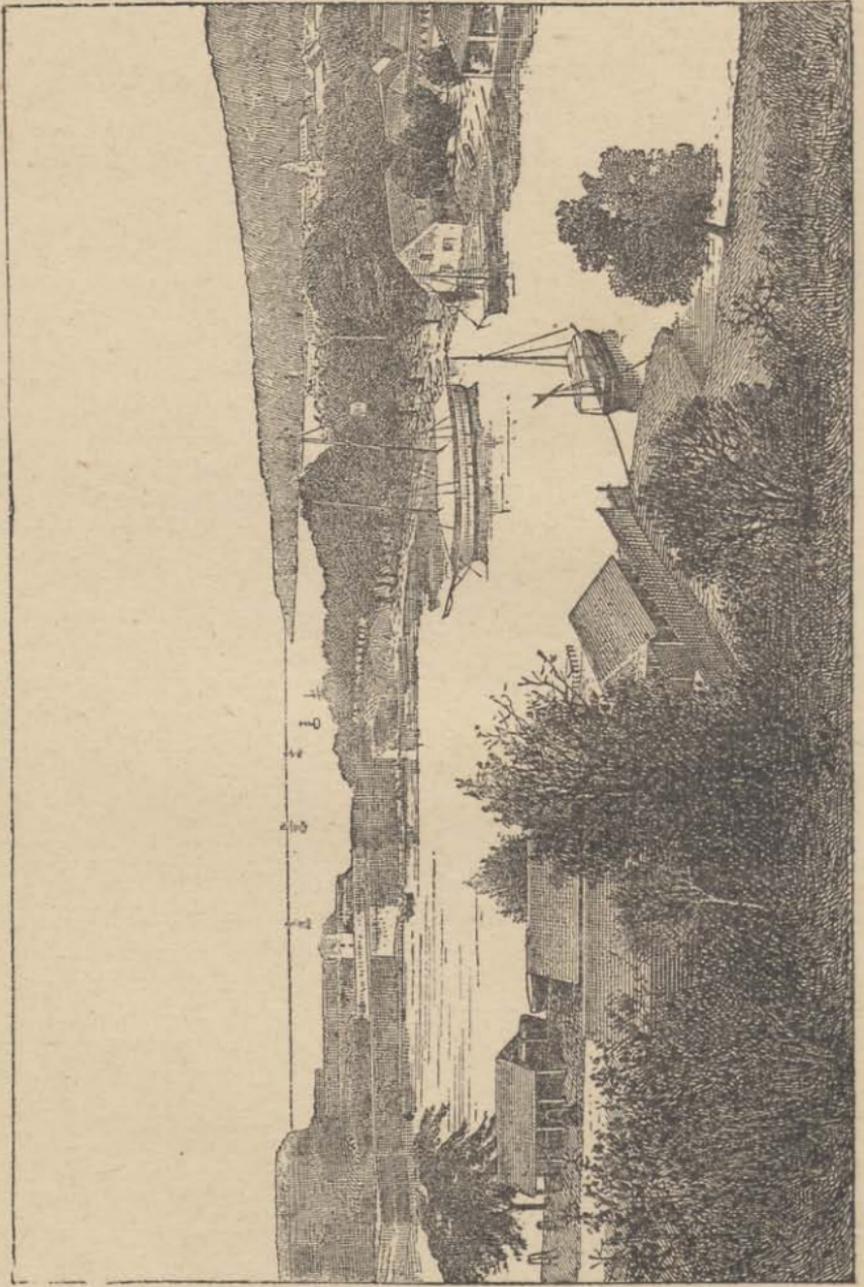
part, toucha 1.947.164 fr. 85, et chaque propriétaire eut environ 500 fr. par tête d'esclave. Or, le prix brut d'un esclave variait de sept cent à DEUX MILLE francs, et sa valeur devait être en outre augmentée de ce qu'il avait coûté en nourriture, médicaments, soins, éducation, etc...

Enfin, ce qu'il y eut de plus grave, c'est que le travail fut absolument désorganisé, l'agriculture manqua de bras pendant près de deux ans, et jusqu'à présent, la question du travail aux colonies est encore très grosse d'embarras. Pour parler plus catégoriquement, aujourd'hui la Martinique ne bat plus que d'une aile et la Guadeloupe est presque morte : la monotonie de la vie n'y est plus guère rompue que par l'imprévu et l'importance des catastrophes commerciales.

En résumé, l'émancipation était souhaitée par tous les esprits justes, elle s'imposait à l'humanité, et l'on ne saurait trop louer ceux à qui on la doit; mais l'application de cette

mesure généreuse fut si maladroite qu'elle constitua, nous avons le regret de le dire, cette chose grave que qualifiait si sévèrement Talleyrand : — une faute.

LA MARTINIQUE



Fort - de - France.

LA MARTINIQUE

CHAPITRE I.

Aspect général de l'île. — Situation géographique. — Découverte. — Les montagnes. — Les rivières. — *Descentes*. — Les deux saisons. — *L'hivernage*: maladies; phénomènes du ciel, des eaux et de la terre. — Température. — Les nuits. — Le drap mortuaire.

Quand un navire a franchi le canal de Sainte-Lucie pour aller à Fort-de-France, ou celui de la Dominique, passage dangereux, aux lames courtes et pressées, s'il se rend à Saint-Pierre, un aspect des plus pittoresques séduit le regard du voyageur, et grave dans son esprit une impression qui ne saurait plus s'effacer.

Sous un ciel d'une pureté merveilleuse, dont celui de l'Italie peut seul donner une idée, au milieu d'une mer diaprée de mille couleurs et que l'on croirait toujours calme et tranquille, si le mot du poète : « perfide comme l'onde », ne revenait à la mémoire, la Martinique se dresse brusquement, semblable à une sirène qui étale sa chevelure humide en restant à moitié dans l'eau. L'île, généralement très escarpée sous le vent, est couverte d'une végétation vigoureuse, d'un vert foncé, tranchant avec crudité sur le cadre azuré qui l'entourne. Quand on y descendit pour la première fois, elle était tellement boisée, les arbres de ses forêts étaient si touffus qu'on ne pouvait apercevoir la terre.

La situation géographique exacte de la Martinique est entre $14^{\circ} 23' 43''$ et $14^{\circ} 52' 47''$ de latitude nord, — $63^{\circ} 6' 19''$ et $63^{\circ} 31' 34''$ de longitude ouest.

Elle fut découverte par Christophe Colomb à son quatrième voyage, en novembre 1493, le

jour de la fête de saint Martin ; c'est de cette circonstance qu'elle a tiré son nom.

Quand on approche de la Martinique, le premier point qui attire le regard est le sommet du *Vauclin*. Puis surgissent les pitons du *Carbet*, la *Caravelle*, pointe avancée qui ouvre la baie du Galion et de la Trinité, et enfin la montagne *Pelée*, géant de la chaîne centrale. Peu après, les yeux distinguent les cultures variées, les champs immenses de cannes à sucre, les bouquets de palmiers et de cocotiers aux panaches élégants. Puis se déroulent les côtes sous le vent, minées par la mer qui s'y brise en grondant. Quelques bâtiments légers animent ce tableau : goëlettes paresseusement appuyées sur une hanche, pirogues minces et élancées que conduisent hardiment des nègres, presque tous marins de naissance.

L'ensemble de l'île forme deux péninsules réunies par un isthme. Sa superficie totale est de 98.000 hectares.

Le sol semble être le produit d'anciennes éruptions volcaniques des montagnes de l'intérieur.

La montagne *Pelée* atteint environ 1.650 m.; les pitons du Carbet 1.207 m. Les *Roches Carrées*, le *Vauclin*, le *Cratère du Marin* et le *Morne la Plaine* sont des volcans éteints. Le cratère de la montagne *Pelée* s'est ranimé au mois d'août 1851.

A la base de ces monts, s'élèvent des collines de lave maintenant recouvertes de bois et que l'on appelle *Mornes*.

L'île mesure environ seize lieues de long et quarante-cinq de circuit. La côte, aux découpures profondes, généralement élevée au-dessus de la mer, est d'un abord dangereux; cependant un certain nombre de ports et de havres offrent un asile sûr aux navires de moyen tonnage. Les principaux sont : la rade de *Fort-de-France*, le port de la *Trinité*, les havres du *Robert*, du *Vauclin* et du *François*, la baie du *Marin*, la rade de *Saint-Pierre*, la

case Pilote, la case au Navire et la Grande-Anse.

L'île est arrosée par soixante-quinze rivières, à peu près desséchées pendant les chaleurs, mais qui, pendant la saison des pluies, deviennent de véritables torrents.

Les principaux cours d'eau sont, au vent de l'île : le *Lorrain*, qui à son embouchure se divise en deux bras : le *Lorrain* et le *Masse*, le *Galion*, la *Capote*, qui reçoit la *Falaise*, le *Macouba*, la *Grande-Anse* et la *Sainte-Marie*.

Sous le vent de l'île : la rivière *Pilote* qui, ainsi que la rivière *Salée*, est navigable ; la *Lézarde*, la *Jambette*, la rivière de *Monsieur*, celle de *Madame*, qui passe à Fort-de-France ; le *Carbet*, la rivière du *Fort-Saint-Pierre* et la *Case-Navire*.

Les pluies torrentielles, qui inondent la région montagneuse surtout, produisent souvent un phénomène terrible que les habitants appellent *descente*. Les premières pluies forment des amas d'eau considérable dans les

immenses cuvettes naturelles des rochers ; quand surviennent les secondes pluies, les pierres qui formaient un barrage sont emportées, et la masse des eaux se précipite, entraînant pêle-mêle des arbres arrachés, des quartiers de roches déracinés, jusqu'à ce qu'un accident de terrain, arrêtant ces débris, forme une nouvelle digue qui contient un instant les eaux bouillonnantes. Mais que les pluies augmentent, et alors rien ne peut plus retenir le flot menaçant ; il s'élançe impétueux, se jette dans quelque cours d'eau qu'il grossit démesurément, et ce torrent furieux, sortant de son lit, dévaste en quelques heures tout un pays.

Ce terrible phénomène se produit presque exclusivement pendant l'hivernage. Il n'y a aux Antilles que deux saisons : celle que nous venons de nommer, qui dure de la mi-juillet à la mi-octobre, et la saison fraîche, qui occupe le reste du temps. Cette dernière, pendant laquelle la température varie de 21 à 29°, sui-

vant les heures de la journée, est la plus favorable à l'acclimatation des Européens. Pendant l'hivernage, le thermomètre marque de 25 à 37 degrés. C'est l'époque où les maladies exercent leurs plus cruels ravages, tant celles qui sont plus spéciales aux pays chauds, comme le choléra, la cachexie alcoolique, la fièvre paludéenne et la terrible *fièvre jaune*, — que le Père Dutertre appelait le *coup de barre* — que celles qui se rencontrent malheureusement partout : la dysenterie, l'hépatite, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde et même la phthisie; cette dernière, qu'on ne devrait pas rencontrer aux Antilles, y devient presque toujours galo-pante.

L'hivernage est aussi la saison des pluies torrentielles, des violents orages, celle enfin où se produisent le plus fréquemment les phénomènes désastreux qui bouleversent trop fréquemment les Antilles. Nous citerons, pour aller du moins mauvais

au pire, d'abord les *raz de marée*, houles monstrueuses produites par la collision de deux courants opposés, qui se jettent avec violence sur la terre, enlevant quelquefois les plus gros navires, pour les transporter au milieu d'une ville et les y abandonner en se retirant. Viennent ensuite les coups de vent qui emportent les toitures des maisons, parfois les renversent, dévastent les plantations, et causent enfin des ravages de toute nature dont il est impossible de se faire une idée en Europe; nous mentionnerons entre autres le coup de vent de 1825, qui détruisit de fond en comble le Grand-Bourg de Marie-Galante et qui fit plusieurs centaines de victimes.

Le plus redoutable de beaucoup entre ces phénomènes est sans contredit le tremblement de terre. Il ne se produit pas dans une saison plutôt que dans une autre, on peut toujours l'attendre, et il ne se passe point d'année où l'on ne ressente quelques secousses qui causent des dégâts plus ou moins graves.

Nous les décrirons dans la partie de cet ouvrage relative à la Guadeloupe, parce que c'est cette île qu'ils ont le plus éprouvée. Nous nous contenterons de signaler ici, puisque nous sommes à la Martinique, celui de 1737 auquel on attribue la destruction de tous les cacaoyers, qui étaient jusqu'alors une des principales exploitations agricoles de l'île.

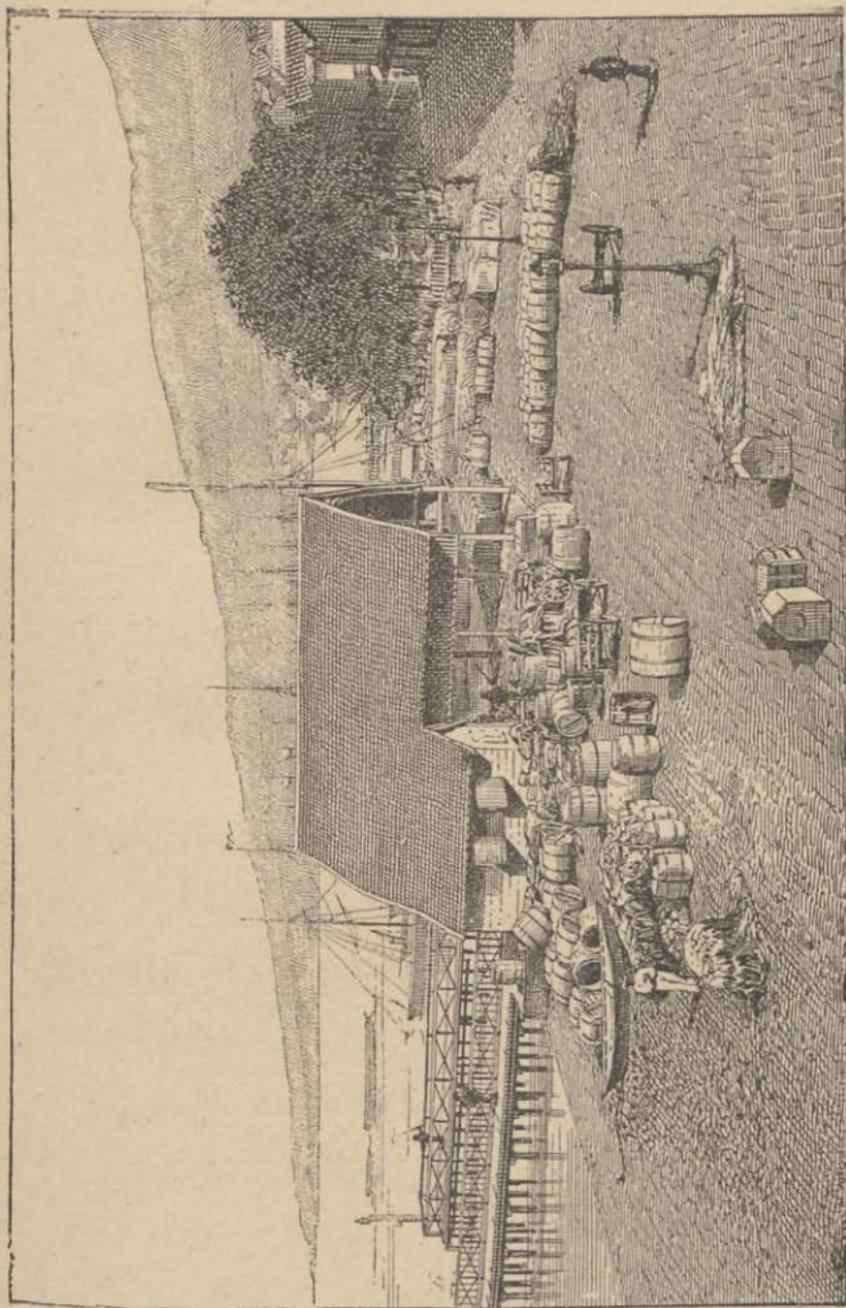
Quant à la pluie, la quantité moyenne qui en tombe annuellement est de 217 centimètres au niveau de la mer. La différence entre les années pluvieuses et les années sèches est d'environ 33 centimètres.

Malgré cette eau, qui est véritablement un bienfait de la nature, la température moyenne de la Martinique, à l'ombre et à deux mètres au-dessus du niveau de la mer, n'atteint pas moins de 26° centigrades ; elle monte quelquefois jusqu'à 35° et son minimum est rarement inférieur à 25°. En revanche, au sommet des montagnes les plus élevées (le Carbet et la montagne Pelée), pendant les mois de février

et d'avril, elle descend souvent jusqu'à 18°, même aux heures où le soleil est le plus ardent.

Mais il n'est pas facile, on le comprendra, d'aller, à une altitude aussi considérable, jouir de cette fraîcheur bienfaisante. Aussi, les jours paraissent-ils horriblement longs dans cette atmosphère surélevée. Et de fait, ils le sont vraiment, car ils ne durent jamais moins de onze heures en décembre où ils sont le plus courts, et en juin ils atteignent jusqu'à douze heures et demie. C'est donc avec bonheur que les habitants des villes saluent l'arrivée de la nuit.

Les nuits de la Martinique sont admirables. A un jour qui fuit sans crépuscule succède brusquement une obscurité profonde. Bientôt l'immense voile bleu du ciel se pique d'innombrables étoiles d'un éclat extraordinaire, formant entre elles des constellations bizarres, inconnues du vieux continent. Alors la brise se lève fraîche et parfumée et permet d'oublier un instant les souffrances d'un jour trop ar-



La place Bertin, à Saint-Pierre.

dent. C'est l'heure où la vie est douce, où les créoles se livrent, sur les longues *galeries* (1), aux joyeuses causeries et au doux *far niente*.

Sur les bords de la mer et dans toute la partie élevée, le climat de la Martinique est suffisamment sain; mais il n'en est pas de même dans les régions inférieures, où l'humidité est excessive. Des plaines et des bas-fonds marécageux, s'élèvent dans les airs des buées de vapeurs, et ces tristes nuages portent dans leurs flancs les germes des dyssenteries et des fièvres si justement redoutées. Les premiers colons donnaient un nom horrible au brouillard compact et nauséabond qui les couvre souvent vers le milieu de la nuit : ils l'appelaient le drap mortuaire des savanes.

Nous avons dépeint l'aspect général de l'île, indiqué sa situation géographique, décrit ses montagnes et ses rivières, son climat et ses saisons, il ne nous reste plus qu'à donner à

(1) Balcons de bois qui entourent presque toutes les maisons.

nos lecteurs une idée exacte des deux principales villes de la Martinique, Saint-Pierre et Fort-de-France.

Fort-de-France, autrefois Fort-Royal, prend son nom du fort qui la domine et en défend l'approche. Il s'élève au fond d'une baie profonde qui constitue une rade sûre et d'un accès facile.

La ville, assez jolie, est surtout remarquable par le cachet colonial que lui donnent ses grandes rues larges, tirées au cordeau et bordées de maisons généralement en bois et à un seul étage : précautions indispensables contre les tremblements de terre.

Les fenêtres qui éclairent ces maisons sont dépourvues de vitres et ne sont closes que par des jalousies, qui permettent d'établir des courants d'air continuels pendant la chaleur du jour, et qui, la nuit, laissent pénétrer la brise fraîche de la mer.

Fort-de-France est la ville administrative, c'est là qu'est le siège du gouvernement, du

tribunal et de toutes les autorités civiles et militaires de l'île. Sa population est d'environ 24.000 habitants.

A sept lieues à l'ouest de Fort-de-France, s'élève la jolie ville de Saint-Pierre, dont les premières maisons, qui s'étendent jusqu'à l'Océan, sont baignées par les vagues.

Saint-Pierre se divise en trois paroisses ou quartiers : le Fort, le Centre et le Mouillage.

Le Fort, situé du côté opposé à la mer, monte rapidement jusqu'à une éminence appelée Tivoli ; sa position élevée et les ombres qui défendent ses habitations contre les ardeurs du soleil, tout en les laissant exposées à la brise de mer, en ont fait un endroit très recherché de ceux que leurs affaires n'appellent pas journellement sur les quais, où est le centre de la ville commerciale.

Des hauteurs de Tivoli, on embrasse un coup d'œil merveilleux ; à gauche : les campagnes couvertes de riches cultures, et qui s'étendent jusqu'au *Prêcheur*, le morne cale-

basse toujours couronné de verdure, la savane et le jardin des plantes ; à droite : la paroisse du Mouillage et les pitons du Carbet qui ferment l'horizon du côté de la terre ; à ses pieds : la rade remplie de navires ; au loin, la mer resplendissante, sur laquelle se détachent les voiles blanches de nombreux bateaux.

La paroisse du Mouillage s'étend le long de la mer et de là monte en amphithéâtre jusqu'au morne taillé à pic qui domine la ville.

Les quais et les rues du bord de la mer sont occupés par les commissionnaires, les commerçants et les magasins où sont exposées les marchandises venant de France.

La place Bertin, sur le port, plantée de tamarins qui l'ombragent, est le lieu de réunion de tous les négociants de la ville ; c'est là que se tient la Bourse.

Les rues perpendiculaires à la mer sont montueuses, raides et presque impraticables : dans certains endroits même, elles se terminent en escaliers. Les voies parallèles



Jardin botanique de Saint-Pierre.

sont bordées de chaque côté de larges dalles qui remplacent les trottoirs ; des ruisseaux profonds, où court une eau vive, entretiennent les rues dans un état de fraîcheur et de propreté indispensables sous ce climat brûlant. Du reste, l'eau est répandue dans la ville en abondance, et presque toutes les maisons sont pourvues de fontaines.

Aucun édifice public à signaler, à part le théâtre, qui, sans être un monument remarquable, est moins laid cependant qu'on ne pourrait s'y attendre ; il est, du reste, dans une position exceptionnelle, et on y jouit d'une vue magnifique, car le regard embrasse la ville, le Trou-Vaillant et la savane immense qui se déploie jusqu'au bout de l'horizon.

Les appartements sont généralement peu meublés ; le rez-de-chaussée, que l'on nomme aussi *galerie* et qui rappelle le *parloir* anglais, est le lieu de réunion ; on n'y trouve guère que des canapés, meuble très apprécié des créoles.

Dans les chambres à coucher sont de larges lits à colonnes, disposés pour recevoir les moustiquaires.

Le jardin des plantes est admirablement situé et il offre aux yeux étonnés de l'Européen la collection la plus complète de toutes les plantes tropicales ; une végétation vigoureuse produit des ombrages épais ; d'abondantes cascades ménagées avec art répandent autour d'elles une délicieuse fraîcheur, et des oiseaux au plumage multicolore, inconnus sur notre continent, viennent égayer la verdure des feuilles aux formes étranges des cannes à sucre, des bananiers, des palmiers et des gigantesques mimosas.

Malheureusement, sous ces feuilles si belles, sous ces fruits aux couleurs si engageantes, sous la mousse que foulent nos pieds, se cachent des serpents, hôtes dangereux, dont nous parlerons tout à l'heure.

Fort-de-France et Saint-Pierre sont, à proprement parler, les seules villes de la Marti-

nique ; le Vauclin, le Prêcheur, le Carbet, etc., ne sont que des bourgs ou des villages sans importance. La population totale de l'île est d'environ 160.000 habitants.

Telle est, fidèlement décrite, cette île de la Martinique, que l'on a cru devoir surnommer la reine des Antilles françaises, titre à la fois mérité et injuste, car la Martinique y a tous les droits, il est vrai, mais sa sœur la Guadeloupe porte comme elle une triple couronne de richesse, de poésie et de beauté.

CHAPITRE II.

LA POPULATION ET LES MOEURS.

Petite rectification. — Types originaux et variétés. — Le créole. — Questions de couleur. — Hier et aujourd'hui. — Un bal. — La vie. — Une singulière habitude. — *Zombis* et *Soucournans*. — Le langage créole ; les *bambous*.

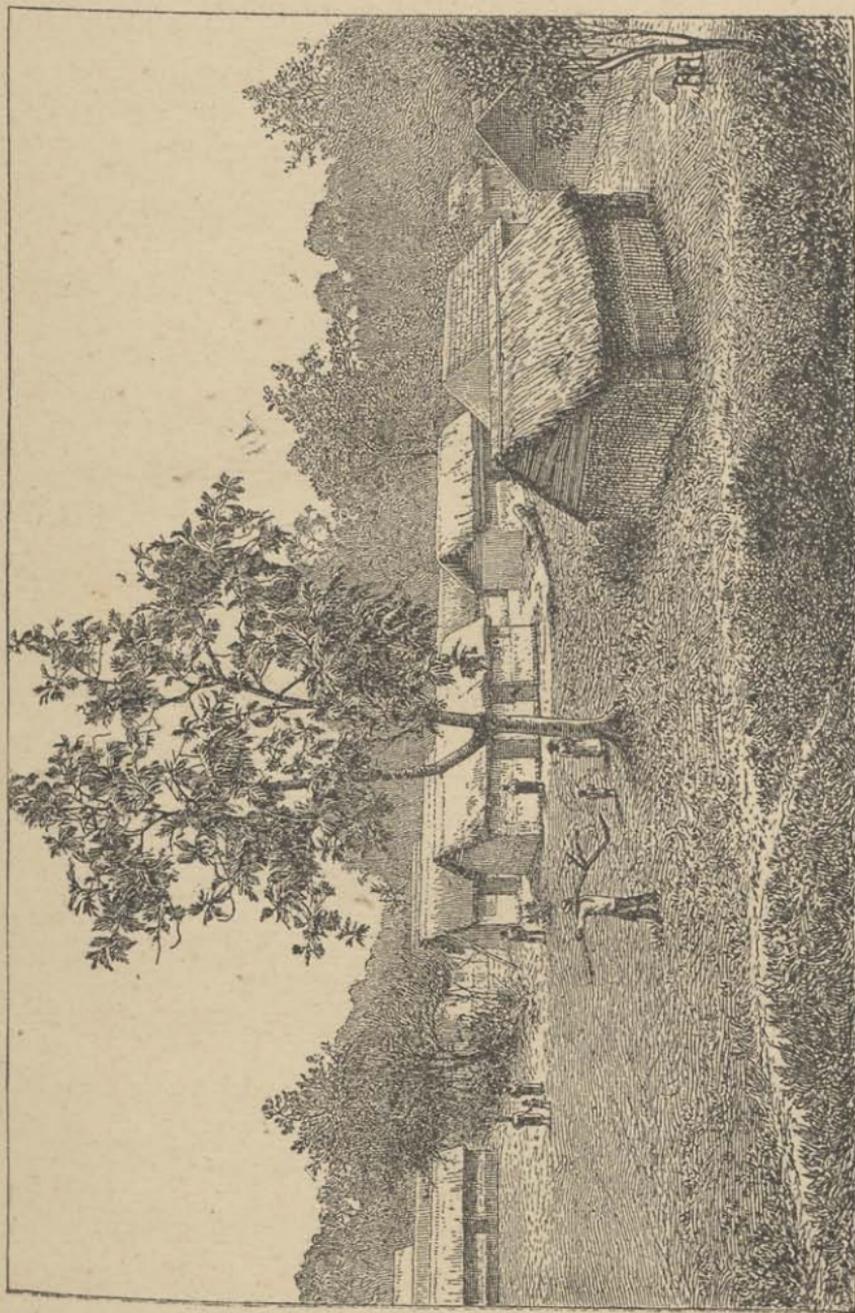
La population se compose des mêmes éléments, à peu de chose près, dans toutes les Antilles françaises ; si nous plaçons sous la rubrique *Martinique* un aperçu des différents types qui la constituent, c'est que dans cette île la question des couleurs a subsisté plus vivace qu'ailleurs, et parfois encore y passionne les esprits. A vrai dire, nous n'abordons point ce chapitre sans quelque appréhension, tant nous savons chatouilleux les

épidermes de toutes couleurs de nos excellents compatriotes ; mais notre bonne foi et notre impartialité nous mettront, il faut l'espérer, à l'abri de toute récrimination.

D'une façon générale, on distingue aux Antilles ceux qui sont blancs et ceux qui ne le sont pas.

Les blancs se divisent en *Européens* et en *créoles*. C'est tout à fait à tort que l'on emploie, en France, ce dernier mot, pour désigner indifféremment tous les habitants des îles. On peut dire, il est vrai, *un nègre créole*, pour distinguer un noir né aux Antilles, d'un Africain, par exemple ; mais, prise seule, cette expression *un créole* ne s'applique avec justesse qu'à l'individu né aux colonies de parents appartenant à la race caucasienne. — Les Européens s'assimilent très vite aux créoles en adoptant leurs mœurs, leurs habitudes, et même leurs idées.

Tout le reste de la population se rattache à une des catégories que nous allons indiquer.



Groupe de cases de cultivateurs.

Elles sont très nombreuses, mais on ne rencontre en réalité, outre les blancs, que trois types originaux : les *Africains*, les *Indiens* et les *Chinois*. Quant aux habitants primitifs de l'île, les *Caraïbes*, ils ont complètement disparu. Les violences et les cruautés inséparables, paraît-il, de toute conquête, ont détruit la vaillante race de ces hommes au teint cuivré qui, forts et braves, actifs et adroits, nous prêteraient un concours précieux, aujourd'hui que la grande culture dépérit dans nos colonies. Ils étaient, il est vrai, polygames et anthropophages; mais il eût été possible de les ramener à des mœurs plus rationnelles, et la destruction est à coup sûr le plus déplorable moyen de civilisation.

Les quatre races que nous avons indiquées, en se mariant entre elles ou en se croisant, donnent les résultats suivants :

Les blancs, entre eux, donnent les *créoles*.

Les Africains, entre eux, produisent ceux

que, après deux ou trois générations, on appelle nègres des colonies.

Le croisement de la race blanche avec la race indienne donne naissance au *métis* ou *métif* ; avec la race noire, au *mulâtre*.

Celui-ci, à son tour, toujours avec le blanc, engendre les *quarterons* ; si c'est avec le nègre qu'il se croise, il produira le *câpre*.

Enfin, le nègre, en s'alliant avec les derniers descendants des Caraïbes, produit le *griffe*.

Ces nombreuses variétés ne diffèrent guère entre elles que par la nature des cheveux plus ou moins crépus, et par la couleur de l'épiderme plus ou moins foncé suivant le nombre de générations qui séparent l'individu du blanc.

Le créole est généralement bien fait, de taille moyenne, mais de constitution peu robuste, ruinée qu'elle est par une anémie quasi-héréditaire. Ses principales qualités sont la générosité et la bravoure.

Avant 1848, chaque planteur tenait table ouverte sur son *habitation*; quiconque y entraît était certain d'y trouver l'hospitalité la plus cordiale et en même temps la plus luxueuse: maison, chevaux, esclaves, argent même, tout était mis immédiatement à sa disposition, et l'étranger, qui croyait n'être venu chez un colon que pour quelques heures, y demeurerait parfois plusieurs semaines.

Nous avons parlé de bravoure. Les luttes acharnées dont il est question dans la partie historique de cette étude témoignent suffisamment du courage des créoles.

A un autre point de vue, nous n'étonnerons personne en disant qu'aux Antilles on a la tête chaude. Les duels y sont fréquents et se terminent rarement par de simples égratignures; ils ont souvent lieu à la carabine de précision, à courte distance.

En revanche, le créole a de nombreux défauts: il est orgueilleux, vantard et frivole; enfin l'on pourrait appliquer presque à cha-

que habitant cette expression pittoresque fréquemment usitée là-bas : « Il marche avec un pistolet dans sa poche pour tuer celui qui a inventé le travail ».

Quant aux femmes créoles, nous ne saurions trouver de termes assez flatteurs pour louer leur beauté, leur grâce et leur douceur. Les perfections les plus communes chez elles sont la richesse de la chevelure, la blancheur mate du teint, la finesse des mains et des pieds, l'éclat du regard.

Les Africains sont des hommes de moyenne taille, vigoureusement découplés et d'une force musculaire peu commune. Par contre, ils ont les traits grossiers : le front, bas et fuyant, est recouvert d'une forêt de cheveux crépus ; sa seule qualité est d'avoir la dureté de la pierre ; les yeux sont petits et bridés ; l'os nasal extérieur n'existe presque pas, et l'on n'aperçoit, comme appareil olfactif, que deux énormes trous noirs. N'en déplaise aux romanciers qui gratifient généralement leurs

personnages nègres de lèvres *rouges comme du corail*, elles sont d'un noir violacé; épaisses, lippues, n'étant point cachées par la barbe, qui fait presque absolument défaut, elles donnent à l'Africain une bouche repoussante.

Les nègres des colonies, descendants des Africains, sont leur reproduction affaiblie, et le type va s'adoucissant à chaque génération nouvelle. Aujourd'hui il faut les diviser en deux catégories : d'une part, ceux qui sont restés la classe inférieure : domestiques, petits artisans, etc. ; d'autre part, ceux qui, pouvant mettre à profit les bienfaits de l'éducation, franchissent rapidement tous les degrés de l'échelle sociale, et semblent avoir adopté pour devise le « *quo non ascendam* » de Fouquet. Il ne faudrait pas conclure du portrait peu flatteur que nous avons tracé de leurs pères que les nègres sont inintelligents : loin de là ! leur boîte crânienne, énorme, contient un cerveau que la culture peu rendre puissant ; et comme ils sont doués d'une volonté particu-

lièrement tenace, presque tous ceux qui reçoivent de l'instruction deviennent des hommes supérieurs.

Quant aux nègres de la première catégorie, il semble que l'esprit du bien et celui du mal se livrent en eux un combat perpétuel. Ils sont menteurs, voleurs, vaniteux (*farandoleurs*), et paresseux ; la locution « travailler comme un nègre » a certainement été trouvée par un homme qui n'avait jamais quitté la France. Aux heures mauvaises, il se réveille en eux on ne sait quelle haine féroce du blanc. En revanche, ils constituent, comme cultivateurs, des auxiliaires précieux, doux et remplis de bonne volonté ; comme domestiques, ceux qui se mêlent d'être bons et dévoués sont vraiment remarquables, et il n'est pas rare de rencontrer encore dans les familles créoles des serviteurs que leurs qualités ont fait élever pour ainsi dire au rang de membres de la famille.

Le portrait moral que nous venons de tracer du nègre des colonies peut s'appliquer

également bien au mulâtre, son rival d'hier, son allié aujourd'hui.

Issus du blanc et du noir, les mulâtres présentent à des degrés divers les qualités et les défauts des deux races, en accentuant, comme il arrive presque toujours, de préférence les mauvais côtés. Placés, à tous les points de vue, dans une position meilleure que celle des nègres, ils ont moins souffert que ces derniers, et pourtant ils ont gardé de l'ancien état de choses des souvenirs plus vivaces, une aversion plus profonde contre le blanc : aux jours de guerre civile, ce sont eux, toujours, qui ont montré le plus d'acharnement et de cruauté. Quelles sont les raisons de cette apparente anomalie ? Nous en voyons deux. La première, c'est que, plus rapproché du blanc, le mulâtre s'est jugé plutôt son égal et a entamé de très bonne heure une lutte où il était soutenu par l'envie et la jalousie. La seconde, c'est que le mulâtre, esprit plus délié que le descendant de l'Africain, était mieux capable de ressentir

toutes les injures qui pouvaient lui être faites, et dont sa naissance même était la première.



Indienne.

Arrivons maintenant à ceux qui ne se rencontrent dans nos colonies que comme immigrants.

Le nom d'*Indien* n'appartient en propre qu'aux habitants des Indes Orientales. C'est en cherchant un chemin direct pour parvenir à ces contrées que l'on trouva le Nouveau-Monde, et il en résulta que les navigateurs, croyant être arrivés au terme de leur voyage, appliquèrent, à tort, cette dénomination aux aborigènes de l'Amérique. Ce n'est pas de ceux-ci qu'il est question. Nos Indiens viennent bien des Indes. Ils sont grands, minces, élancés, avec des attaches légères et des traits d'une finesse extrême.

Leurs cheveux plats sont longs et rudes, et d'un noir terne. Ils sont en général doux et adroits, soumis, obséquieux même. Ils forment une caste distincte qui se mêle peu aux autres habitants et constituent ainsi un élément à part, un noyau nouveau de population. En revanche, ils sont très vicieux. Quand ils ont ou croient avoir un motif de haine, ils se montrent extrêmement rancuniers et vindicatifs, incendiant au moindre prétexte les magasins de

chauffage appelés *cases à bagasse*. Sur dix crimes jugés par la cour d'assises, neuf sont commis par des Indiens. Cet assemblage bizarre de qualités et de défauts fait qu'ils ont dans nos colonies des partisans et des détracteurs acharnés.

Il ne nous reste plus à parler que des Chinois.

Les fils du Céleste-Empire sont généralement bien pris dans leur petite taille. Avec leur tête de forme conique, leur figure triangulaire au teint jaune, leurs yeux obliques, leurs sourcils droits et élevés, leur nez écrasé, leur lèvre supérieure faisant saillie sur l'autre, ils paraissent étranges, un peu effrayants, promenant en silence, au milieu de nos nègres méfiants, leur appendice capillaire vrai ou postiche.

Nous ne voulons pas juger le peuple chinois d'après les quelques convois qui sont arrivés aux colonies. Ils étaient en effet toujours composés d'individus ramassés dans

les tavernes et les cloaques de leurs villes natales. D'une façon générale, on accusait les Chinois d'être voleurs et perfides ; mais nous devons dire aussi qu'ils étaient industriels, laborieux et économes. Quoi qu'il en soit, on a dû renoncer à l'importation de l'élément chinois, et les Célestiaux deviennent de plus en plus rares aux Antilles. Ceux qu'on y rencontre aujourd'hui sont petits commerçants.

Poussons un peu plus avant l'étude des rapports qu'ont entre eux les éléments si divers de cette population bigarrée. Il faut d'abord éliminer les Indiens et les Chinois, qui demeurent à peu près indifférents aux affaires d'un pays qui n'est pas le leur. Il reste en présence : les blancs, les nègres et les mulâtres. Leurs relations ne sont malheureusement pas amicales et fraternelles comme devraient l'être celles des enfants d'une même patrie. Loin de là, *blancs* d'un côté, *nègres* et *mulâtres* de l'autre, forment deux camps absolument opposés, et les rapports sont parfois

tellement tendus qu'ils se brisent avec une violence dont on est loin de se douter en France. Tout récemment encore, en 1882, la ville de Saint-Pierre a été bouleversée par des troubles qui ont gravement compromis la sécurité publique. Deux maisons ont été détruites de fond en comble, plusieurs personnes se sont trouvées en danger de mort.

L'esprit dans lequel est conçu cet ouvrage ne nous permet pas de nous aventurer sur le terrain de la politique ; nous nous contentons d'indiquer l'état des esprits, et surtout de signaler les causes les plus vraies, les plus sérieuses des dissentiments entre les *blancs* et leurs antagonistes, qu'on groupe le plus souvent sous l'appellation générique de *gens de couleurs* (1) ; causes bien connues des habitants du pays, mais extrêmement délicates à déduire.

(1) En réalité, on ne désigne sous ce nom aux Antilles que les mulâtres ; mais nous trouvons plus commode et plus logique de l'appliquer, dans nos explications, aux nègres comme aux mulâtres.

Les blancs étaient autrefois les maîtres absolus du pays et n'estimaient nègres ou mulâtres qu'à leur valeur vénale, c'est-à-dire qu'ils ne les estimaient point du tout, les considérant purement et simplement comme des bêtes de somme susceptibles de produire un revenu plus ou moins élevé. De fait, les esclaves, sans état civil, sans famille, propriété absolue du maître qui les avait payés, dégradés souvent par les châtimens corporels et les traitemens les plus vils, n'étaient guère en état d'inspirer la considération; et le seul sentiment qu'ils pussent éveiller dans l'âme, même des meilleurs, était celui d'une pitié un peu méprisante.

Les temps et les choses ont bien changé. Un des plus beaux titres de gloire des hommes de 1848, c'est, à coup sûr, l'émancipation des esclaves. Nous nous sommes déjà permis de dire que ce grand acte de l'affranchissement a été accompli avec une précipitation regrettable; nous ajouterons ici, après avoir

rendu un nouvel hommage aux nobles sentiments qui ont inspiré cette mesure, que



Mulâtresse.

cette précipitation est expliquée, sinon tout à fait excusée, par les entraînement de la lutte et de la victoire. Le principe a triomphé, et

les colonies n'ont pas péri, il est vrai ; mais nous défions quiconque les a habitées et les connaît, de nier que leurs intérêts, dont la mère-patrie est si profondément solidaire, n'aient été en un jour gravement compromis, sinon tout à fait perdus.

Quoi qu'il en soit, la folie des premières heures de liberté une fois apaisée, les plus intelligents des nègres et des mulâtres envisagèrent froidement la situation, et, de ce jour, ils se proposèrent, avec la ténacité qui leur est propre, d'atteindre deux buts essentiels : l'instruction et la fortune. Nous ne les suivrons pas dans les longues et difficiles étapes qu'ils ont eu à franchir ; il nous suffit de constater qu'aujourd'hui beaucoup ont obtenu le résultat tant désiré.

Les blancs n'ont fait d'abord que rire des efforts de leurs esclaves d'hier. Ils ont persisté dans leur mépris, sans daigner s'apercevoir que le vieux monde créole s'était écroulé, et qu'un jour prochain viendrait où le sol de

l'île, comme aussi les situations honorifiques, appartiendraient à ceux qui sauraient les conquérir et les garder.

Ils se sont abandonnés, comme par le passé, aux engourdissements d'une vie paresseuse et facile, dissipant avec insouciance les restes de leurs fortunes à peu près détruites, et un beaujour ils se sont réveillés plus faibles que les déshérités de la veille. Voici donc une première cause de discorde : chez les uns, orgueil immodéré, inspiré par les positions conquises ; chez les autres, colère et désespoir de les avoir laissé conquérir.

L'exercice des droits politiques est venu compliquer la situation. Les gens de couleur, nègres et mulâtres, sont naturellement très attachés au régime qui leur a rendu leur dignité d'homme ; les créoles, au contraire, par essence et par tradition, sont conservateurs ; or, comme les premiers sont dix fois, vingt fois plus nombreux que les seconds, la victoire leur est toujours restée sur le champ de

bataille des élections, et aujourd'hui les blancs ne prennent même plus la peine de voter, se déroband, par avance, à une lutte où ils sont sûrs d'être vaincus.

Voilà un second motif très sérieux pour qu'il n'y ait pas, entre blancs et gens de couleur, une sympathie très vive. Quand on voit cette antipathie se transformer parfois en haine, haine violente, implacable, on s'étonne, on s'inquiète, et l'on se dit qu'il doit y avoir une autre cause à ce déplorable état des esprits; on la cherche et on ne la trouve pas. Ceux-là seuls la connaissent, qui ont longtemps habité et pratiqué les colonies.

Aux Antilles françaises, la question de la femme, dont personne ne parle, est la question qui, au fond, passionne le plus les esprits.

Beaucoup de nègres et de mulâtres, avous dit, ont acquis la richesse et l'instruction; ils retournent aujourd'hui dans leur pays natal, après de brillantes études, faites en

France, comme médecins, comme avocats, comme magistrats; quelques-uns deviennent gouverneurs de l'île où leur grand-père a reçu le fouet. Honneur aux travailleurs courageux, dont le succès a récompensé les efforts!

Malheureusement il manque une chose essentielle pour que la population des colonies soit homogène, unie et parfaitement heureuse: c'est que les nouveaux venus soient vraiment acceptés par la société créole. On les estime à leur valeur, on les salue dans la rue, on les reçoit dans quelques maisons, mais seulement dans des maisons de *fonctionnaires*, et enfin — là est la grosse question, — il n'y a pas dix créoles qui consentiraient à donner leur fille en mariage à un nègre ou à un mulâtre. De leur côté, les jolies créoles éprouvent une horreur incroyable, qui semble instinctive, pour tout ce qui est de sang mêlé, même à un degré très faible. Or, s'unir à elles, est justement l'ambition éternelle des nègres et des mulâtres. Ils se présentent, mais ils sont écon-

duits, et les échecs répétés leur inspirent contre les blancs, une haine profonde, dont rien ne



Négresse.

saurait faire comprendre la violence aux lecteurs européens.

Il y a quelques années, un gouverneur de la

Martinique eut l'idée désastreuse, — et pourtant elle lui avait été inspirée par un vieux créole très expérimenté, qu'aveuglait sans doute son grand désir de conciliation! — de donner à Saint-Pierre un bal magnifique, où il convia, en même temps que les blancs, les principaux d'entre les nègres et les mulâtres. Qu'arriva-t-il? C'est qu'à peine entrés dans l'immense salle du bal, les arrivants formèrent trois camps bien distincts, noirs et blancs aux deux extrémités, mulâtres entre les deux; les jeunes filles créoles avaient eu le soin de promettre, longtemps à l'avance, toutes leurs danses à leurs frères, cousins et amis; et nous renonçons à peindre le sourire dédaigneux avec lequel elles annonçaient la nouvelle aux cavaliers bronzés qui s'aventuraient à leur adresser une invitation.

Il ne résulta de cette fête que des provocations, des duels et un redoublement de haine.

Mais, diront les Européens, ce sont les créoles qui ont tort; pourquoi cet ostracisme dont

ils frappent leurs compatriotes de sang mêlé? Eh quoi! voici un homme de bonne éducation, instruit, médecin distingué ou magistrat de talent, et, parce qu'il a sous l'épiderme quelques molécules colorantes de plus ou de moins, vous aimeriez mieux, suivant l'expression de l'un d'entre vous, *enterrer votre fille vivante* que de la lui accorder en mariage! c'est de la folie pure.

Ce raisonnement paraît tout d'abord d'une justesse indiscutable. Mais, pour comprendre les sentiments des créoles, il est bon de connaître et de peser les considérations suivantes. Voici un homme nègre ou mulâtre, d'une parfaite honorabilité; très bien! il est de plus, dites-vous, médecin de talent, ou magistrat distingué, ou commerçant d'une probité à toute épreuve: de mieux en mieux. Malheureusement il n'est pas seul au monde: il sort d'une famille nouvellement constituée, où un état civil régulier, la fidélité aux principes de la morale et de l'honneur, etc., sont d'introduc-

tion trop récente. Il traîne comme un boulet, l'infortuné! ou un oncle qui aura été condamné



Vieille négresse

pour vol sur une habitation, ou une cousine qui court les rues de la ville portant sur un madras crasseux un *trait* chargé de morue

fraîche ou salée, ou quelque parente moins avouable encore. Combien y a-t-il d'habitants de Lyon, de Marseille, de Paris, qui repousseraient avec horreur tout projet d'union dans les conditions que nous venons de dire ! Personne plus que nous ne désire la fusion des races : elle est logique, indispensable, et elle se fera ; mais ceux qui la veulent immédiate, instantanée, sont des utopistes ou des ignorants. Il faut attendre qu'un demi-siècle, et plus, ait effacé dans nos colonies jusqu'aux derniers vestiges d'un esclavage et d'une dégradation qui étaient la honte de l'humanité.

A part ces rivalités, la vie est tout à fait paisible et douce à la Martinique. Les dames sortent peu, préférant rester à l'abri d'un soleil de feu dans les maisons rendues aussi fraîches que possible ; c'est avec peine qu'elles se décident à dépouiller le large peignoir créole, et à quitter la berceuse ou le hamac aux balancements qui endorment. Les hommes ne vont à leurs affaires, en général, que

jusqu'à onze heures du matin, et à partir de trois heures de l'après-midi ; dans l'intervalle, ils s'abandonnent aux douceurs de la sieste. Leur costume est des plus simples et ne se compose que de vêtements de coutil ou de nankin. La coiffure universellement portée, par le gouverneur comme par le dernier nègre de l'île, est le panama aux larges bords.

Le seul costume pittoresque est celui des négresses. Il se compose d'une chemise brodée très fine, d'une jupe aux bandes de couleurs voyantes, attachée très haut, à la manière des robes premier empire, d'un madras jaune, vert et rouge, posé au sommet de la tête de la manière la plus originale, le tout surchargé d'épingles d'or, de broches, de pendeloques de toute nature. Elles sont d'une propreté remarquable, et ne prennent pas moins de trois ou quatre bains par jour. Elles sont presque constamment armées d'une brosse à dents qu'elles agitent vivement dans leur bouche, préalablement remplie de tabac en poudre.

Ce sont là, en effet, deux des traits caractéristiques du caractère nègre : l'amour de la propreté et celui des couleurs éclatantes.

Les mœurs sont douces, et la religion catholique est universellement pratiquée. Cela n'empêche pas les nègres d'être extraordinairement superstitieux. Ils ont une multitude d'amulettes ou de *gris-gris* ; ils croient aux mauvais sorts, — aux sorciers, *volants*, *soucouyans* ou *soucounans*, — aux philtres ou *quimbois*, — aux revenants, qu'ils appellent des *zombis*.

On s'est habitué, en France, sur la foi de romanciers peu soucieux de l'exactitude, à croire que le nègre des Antilles parle une sorte de langage télégraphique dont voici un échantillon : *nègre dire à blanc li vouloir tafia*. La vérité est que le patois créole est presque une langue, langue absolument incompréhensible à qui n'en a pas l'habitude. Elle est faite de mots empruntés à presque tous les idiomes connus : anglais, espagnol, hollandais, danois,

etc. Les mots français qui s'y rencontrent sont presque tous méconnaissables à force d'être défigurés ; quelques-uns sont tirés du langage particulier à telle ou telle province. Parmi ces derniers, nous'en citerons un bien joli, qui est une sorte d'onomatopée imitative du chant des oiseaux au matin. La pointe du jour, en vieux langage bas-breton, s'appelait la piperette ; les nègres en ont fait le *pipirit chantant*.

CHAPITRE III.

Le règne animal. — Les serpents. — Renvoi à la Guadeloupe. — Histoire du café. — Une réputation usurpée.

La mer des Antilles est riche en animaux de toutes sortes, gros et petits. On y trouve quelques baleines dont, malheureusement, la pêche est négligée par les Français et est devenue le monopole presque exclusif des Américains. On y rencontre aussi des requins, des marsouins. et une espèce d'énorme brochet de mer. On y pêche le thon, la raie, le rouget, le balaou, l'orphi, dont la mâchoire forme à elle seule le quart de la longueur ; la bonite, la dorade, ce poisson aux formes élégantes et aux couleurs diaprées qui changent mille fois dès qu'on l'a retiré de l'eau. La galère, cette

vessie qui semble inanimée, y secrète son poison violent ; le poisson volant y prend ses ébats, trop souvent interrompus par la dent vorace d'un congénère peu scrupuleux, ou vient [quelquefois, trahi par ses forces au milieu d'un bond mal calculé, tomber et expirer sur le pont d'un navire mouillé dans la rade.

A la Martinique, les huitres et les écrevisses sont abondantes et savoureuses. Les crabes n'y manquent pas non plus.

Signalons encore les tortues de mer, dont la chair est un aliment délicat, la carapace une matière industrielle précieuse, et les petites tortues de terre, assez insignifiantes, qu'on nomme *molokoies*.

Les animaux domestiqués sont les mêmes qu'en France, et les animaux sauvages sont peu nombreux. Ce sont le *manicou*, l'*agouti* et le *rat musqué*.

Le *rat musqué*, remarquable par la petite poche qu'il possède et qui secrète une liqueur

fortement imprégnée d'odeur de musc, est connu de nos lecteurs ; son espèce est du reste répandue à profusion dans l'Amérique du Nord.

L'*agouti* est un rongeur, de la famille des caviens, dont on connaît trois espèces : l'*agouti simple*, l'*agouchi* et l'*agouti huppé*. Les agoutis sont de jolis animaux, de la taille et presque de la forme de nos lapins. Ils vivent dans les bois, mais ne se creusent pas de terriers préférant se retirer dans les troncs d'arbres creux. Ils se nourrissent d'écorces et de fruits ; on les considère comme un gibier précieux, car ils fournissent des rôtis succulents, fort appréciés des gourmets.

Le *manicou* est un animal du genre sarigue à oreilles bicolores. Il a le museau assez semblable à celui du sanglier, la queue raide et assez étendue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Les petits séjournent, pendant cinquante jours après leur naissance, dans la poche que le manicou femelle porte comme la

sarigue. C'est un ennemi dangereux pour les oiseaux et les habitants des basses-cours.

Les rats ordinaires pullulent à la Martinique et la canne à sucre est leur aliment favori ; aussi leur fait-on une guerre acharnée avec des Bull-terriers. Il y avait même autrefois une prime par queue présentée. Les serpents en détruisent aussi de grandes quantités.

Malheureusement, l'auxiliaire est pire que l'ennemi, et nous voici amenés à parler de ce qui constitue une véritable plaie à la Martinique.

On y rencontre une grande quantité de reptiles venimeux de toutes les tailles et de toutes les couleurs. Les plus communs sont les *trigonocéphales*, dénomination générale sous laquelle se rangent cinq ou six espèces de serpents à la tête triangulaire, extrêmement dangereux, parmi lesquels se distingue surtout la vipère *fer de lance*. Sa piqûre est mortelle, et presque sans remède. On prétend que

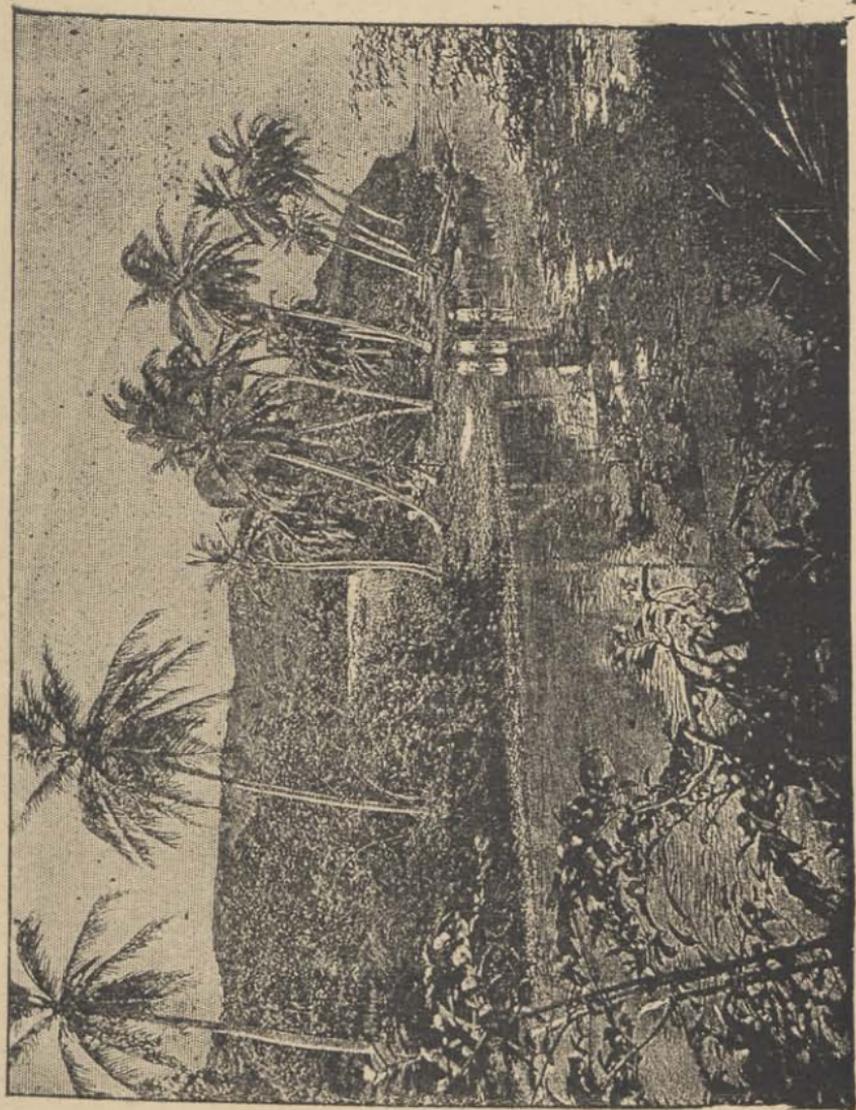
les nègres charmeurs ou panseurs s'enduisent les mains et le corps d'un jus qu'ils tirent de la racine du citronnier mâchée ; mais nous ne conseillerions à personne d'expérimenter la vertu plus ou moins réelle de ce spécifique. Le moyen le plus efficace que nous ayons vu employer par les nègres consiste à sucer immédiatement la plaie ; mais le danger n'en est pas moins très grand, car la moindre écorchure dans la bouche de l'opérateur suffit pour provoquer un empoisonnement presque foudroyant. Par malheur, ce n'est pas seulement dans les campagnes que l'on est exposé aux morsures fatales. Au mois d'août 1876, nous avons vu tuer dans une des rues les mieux fréquentées de Saint-Pierre, où il y a plusieurs pensionnats de jeunes filles, une femelle pleine de vingt-cinq serpenteaux.

Nous lisons dans le *Propagateur de la Martinique* du 28 octobre de la même année : « On n'a jamais vu tant de serpents ni si gros, et si l'on ne se décide à leur faire une guerre sé-

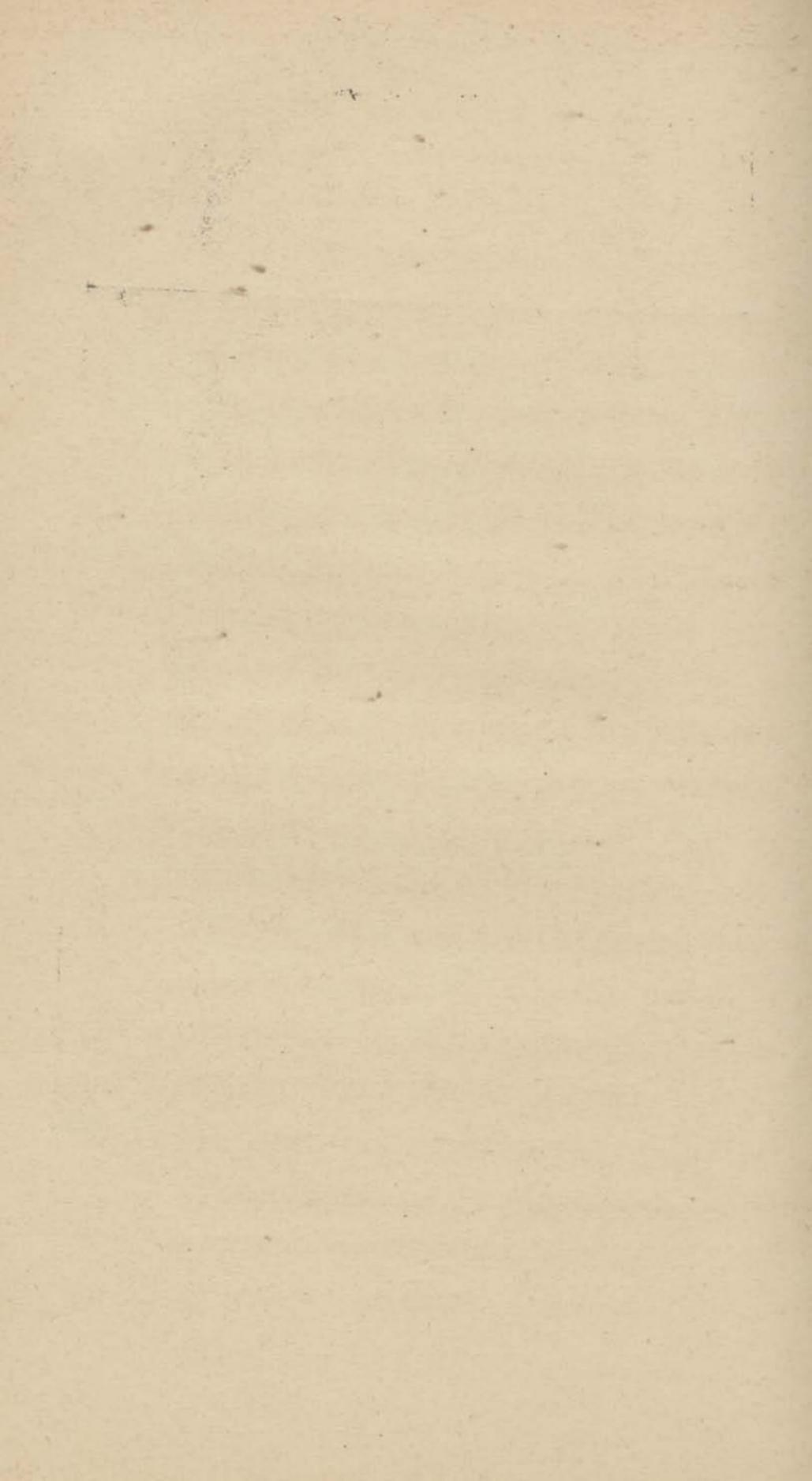
rieuse, ce n'est pas seulement dans les bois, dans les champs de cannes, sur les grands chemins que ces immondes et malfaisantes bêtes seront redoutables, non elles envahiront nos villes en maîtres, et on se rangera sur leur passage, en leur tirant le chapeau à distance, comme aux grands seigneurs d'autrefois. »

Viennent alors des citations de nombreux accidents, *suivis de mort*. Nous aimons mieux ne rapporter ici que l'aventure suivante, qui s'est terminée d'une façon moins tragique :

« Il y a quelques jours, M. Gr.... directeur par intérim du Jardin des Plantes, venait de faire visite à un voisin, M. Ma.... avec ses deux enfants, et un jeune homme tenant un fanal, car la nuit commençait. Tout à coup, sur l'avenue qui a deux mètres environ de largeur, il apercut un serpent qui barrait totalement le passage, sans qu'il fût possible de distinguer la tête de la queue, les extrémités étant dans les herbes des deux côtés. Sachant que les



Pointe du Carbet, près de Saint-Pierre.



coups sont plus terribles près de la tête, il frappa là où il la croyait. Malheureusement, il avait frappé la queue ; aussitôt, le monstre se redressa, cherchant à s'élancer sur lui. Le jeune homme qui portait le fanal s'étant éloigné, le pauvre père resta dans l'obscurité, poussant ses deux filles derrière lui de la main gauche, et de la droite s'escrimant avec son bâton contre le reptile, qui finit par disparaître, et qui est mort peut-être, mais qui peut-être aussi est vivant, bien que le bâton soit taché de sang. Or, la maison qu'habite M. Ma.... est à cinquante pas du repaire du monstre, et il y a cinq ou six petits enfants qui jouent là, toute la journée, etc... »

En résumé, la Martinique paie chaque année un tribut de victimes à ces Minotaures. Tout le monde n'est pas mordu, c'est évident, mais tout le monde supporte mille vexations diverses à cause de cet ennemi redoutable. Il vous prive des promenades nocturnes, vous empêche de poser le pied dans les herbes ou

de vous asseoir dans les champs, vous oblige à tenir toujours le milieu de la route, vous empoisonne le plaisir si grand des bains de rivière, car il est bien avéré que le serpent se cache sous les pierres pour pêcher ; on hésite même, quand on a l'innocente fantaisie de cueillir une fleur ou un fruit, car le serpent aime à se cacher sur les arbres et les arbustes, depuis les jours primitifs du Paradis terrestre. Enfin l'on ne peut même pas goûter en paix les douceurs du sommeil, car la colonie abonde en récits, à faire dresser les cheveux sur la tête, sur le danger qu'ont couru des enfants dans leur lit, couchés sur des serpents qui les auraient mordus au moindre mouvement, si la tendresse maternelle n'avait trouvé le moyen, presque miraculeux, de les enlever sans toucher à l'horrible bête endormie. Est-ce vivre cela ?

Nos lecteurs se demanderont comment les habitants de la Martinique n'ont pas fait cesser immédiatement un état de choses aussi déplo-

nable. Si un département français avait le malheur d'être ainsi infesté de monstres, on voterait immédiatement une prime considérable par chaque tête de serpent détruit, et de plus on y acclimaterait d'autres animaux destinés à détruire les premiers. Quoi de plus facile que de transporter à la Martinique quelques couples de ces vaillants oiseaux du cap qu'on nomme indifféremment *secrétaires* ou *serpentaires* ! Secrétaires parce qu'ils ont un bouquet de plumes occipitales s'allongeant en arrière de la tête et simulant assez bien la plume que les commis aux écritures ont l'habitude de mettre sur l'oreille droite ; serpentaires, à cause de la guerre acharnée qu'ils font aux reptiles. Démarche lente et majestueuse, œil brillant de l'oiseau de proie, bec recourbé servi par de puissants ressorts, corps de vautour monté sur de longues pattes, tel est ce magnifique échassier. Dès que le secrétaire aperçoit un serpent, il fond sur lui et le fixe au sol de ses griffes puissantes ; le reptile

se redresse, siffle, lui mord les pattes ; mais il ne peut entamer sa peau rugueuse, et il est bientôt haché en quelques coups de bec. Le serpenteaire est en outre un grand destructeur de rongeurs, et il aurait encore droit de cité, à ce titre, dans les champs de cannes à sucre. Pourquoi donc les habitants de la Martinique n'en font-ils pas immédiatement venir une centaine ?

Nous avons promis une preuve irréfutable de la paresse, de l'incurie des créoles, nous ne pouvons en donner de meilleure, puisque nous les montrons ici laissant en danger chaque jour, et par pure apathie, non seulement leur propre vie, dont ils peuvent faire bon marché, mais encore celle de leurs femmes, de leurs enfants, sans parler de celles de malheureux cultivateurs à leur service. C'est là une indifférence qui ne tend à rien moins qu'à rendre inhabitable un des plus beaux pays du monde.

Mais nous nous sommes assez étendu sur

ce triste sujet, laissons de côté les reptiles et parlons des oiseaux.

On retrouve d'abord à la Martinique presque tous les oiseaux de France. Ceux qui sont particuliers, sinon à l'île même, du moins aux Antilles françaises, sont les suivants : les gobe-mouches, qui se rapprochent beaucoup de l'ibis ; les hérons crabiers ; quelques flamands, mais assez rares : les fregates, oiseaux dont les ailes atteignent jusqu'à huit pieds d'envergure. Pendant l'hivernage, des vols considérables de pluviers viennent s'abattre dans l'île, et deviennent aussitôt la cible des chasseurs ; ils ne sont pourtant qu'un butin peu désirable, harassés et amaigris déjà par les fatigues d'une route parfois très longue et toujours très tourmentée. Citons encore les colibris et les oiseaux-mouches, ces joyaux animés de l'écrin des Antilles, si proches parents entre eux que les mêmes compliments et les mêmes reproches peuvent s'adresser aux uns et aux autres. Ce sont les plus petits

des oiseaux. L'émeraude, le rubis, la topaze, a dit Buffon, brillent sur leurs habits. Ils ne les souillent jamais de la poussière de la terre, et, dans leur vie aérienne, on les voit à peine toucher le gazon par instants. Ils sont toujours en l'air, et vivent du nectar des fleurs que leur permet de pomper l'organisation particulière de leur langue. Mais leur petite taille et leur grâce brillante ne les empêchent pas d'avoir un naturel des plus emportés; ils se battent entre eux avec acharnement et ne cessent de becqueter le chasseur qui s'en est rendu maître. Enfin, le plus remarquable de tous est peut-être l'oiseau moqueur, car à un plumage aussi magnifique il joint une voix qui n'est pas sans agrément. Sa robe est d'or, de pourpre et d'azur, et il semble poursuivre le voyageur égaré dans les bois d'accords qu'il module d'un ton vraiment railleur.

Viennent ensuite les insectes, qui sont innombrables à la Martinique, et des plus incommodes. Ce sont d'abord les *abeilles*,

presque toutes à l'état sauvage. Aussitôt après le coucher du soleil, les *maringouins*, placés sur les pointes des hautes herbes, commencent un concert assourdissant. Plus insupportables encore sont leurs frères les *moustiques*.

Dans l'intérieur des habitations, nous trouvons les *ravets*, insectes coléoptères, longs à peu près d'un pouce, dont l'odeur forte est encore plus désagréable que celle de la punaise. Ils volent audacieusement de tous côtés, pénètrent dans les armoires et les bibliothèques, rongent le linge et les livres, vont partout se multipliant, infectes et dégoûtants. Les variétés de fourmis sont si nombreuses que le moindre aliment oublié sur une table est immédiatement pris d'assaut, et sur les habitations il faut parfois se défendre d'envahissements subits qui prennent les proportions de véritables invasions.

Nous ne saurions oublier le *scorpion*, la *bête à mille pieds*, hideux scolopendre dont la

piqûre occasionne une brûlure cuisante, suivie d'inflammation et souvent de fièvre. La *chique*, qui s'introduit sous la peau, y dépose une grande abondance d'œufs qui éclosent presque instantanément, et qu'on ne saurait, sans danger, négliger d'extraire aussitôt.

Terminons par un insecte plus gracieux, la *luciole*, qui, dans le patois créole, répond au doux nom de *la belle* ou *clindindin*. Ses yeux phosphorescents projettent une clarté verdâtre, d'un effet saisissant quand elle voltige le soir dans les jardins.

La végétation de la Martinique, comme d'ailleurs celle de la Guadeloupe, est d'une richesse et d'une vigueur étonnantes. C'est en nous occupant de cette dernière colonie que nous étudierons le règne végétal aux Antilles. Nous ferons seulement exception pour le café, non point parce que la Martinique en produit plus que sa voisine (on verra plus loin la vérité à ce sujet, qui surprendra bien des gens), mais uniquement parce que

cette île est la première où l'on introduisit la plante précieuse, et que c'est de là qu'elle se répandit dans les colonies voisines.

C'est des plateaux de l'Abyssinie qu'est originaire la plante à laquelle nous devons cette liqueur délicieuse, qui donne de l'énergie, stimule l'esprit et le pousse à la gaieté, qui « manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire ».

Lorsque le commandant Clédieu quitta la France en 1727, Jussieux lui remit trois petits plants de café pour les introduire à la Martinique. La traversée fut pénible et longue ; quelques jours avant d'atteindre le but du voyage, l'eau manqua à bord, et l'on fut obligé de réduire à la demi-ration matelots et passagers. Clédieu préféra souffrir de la soif que de laisser mourir les plantes qui lui avaient été confiées, et il se priva de sa ration d'eau pour les arroser. Cependant, sur trois plants, il eut la douleur d'en voir mourir deux pendant le voyage ; il ne put en sauver qu'un seul. C'est ce petit pied de café, cultivé

avec soin par lui, qui produisit à la longue toutes les riches plantations des Antilles. Que de richesse et de bien-être dans ce seul arbuste confié aux soins d'un homme intelligent ! Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui la négligence et la paresse des planteurs laissent dépérir cette plante précieuse au point qu'elle ne tardera pas à disparaître complètement de la Martinique ?

L'auteur du mal, qu'une longue incurie a rendu presque irrémédiable, est un simple puceron, qu'à l'origine il eût peut-être été facile de combattre victorieusement. On a bien fait quelques tentatives, mais comme on n'a pas remporté du premier coup un succès éclatant, on a tout abandonné ; et on a préféré se livrer exclusivement à la culture de la canne à sucre, peut-être à cause de l'espèce d'idée aristocratique qui s'attache là-bas au titre de sucrier.

Le *café Martinique* continue à jouir à Paris et dans le monde entier d'une réputation hors

ligne. Combien peu de personnes pourtant peuvent se vanter d'avoir dégusté une tasse de ce café au goût exquis, au parfum délicieux ! Le nombre en est bien petit en France, et dans la colonie même, seuls les gourmets acharnés parviennent à se procurer une provision de cette précieuse fève, qui tend à disparaître tout à fait. L'immense majorité de la population boit du café importé des colonies voisines ; quant aux consommateurs de la métropole, on leur sert sous le nom de café Martinique du café de toutes les provenances, excepté de la vraie.

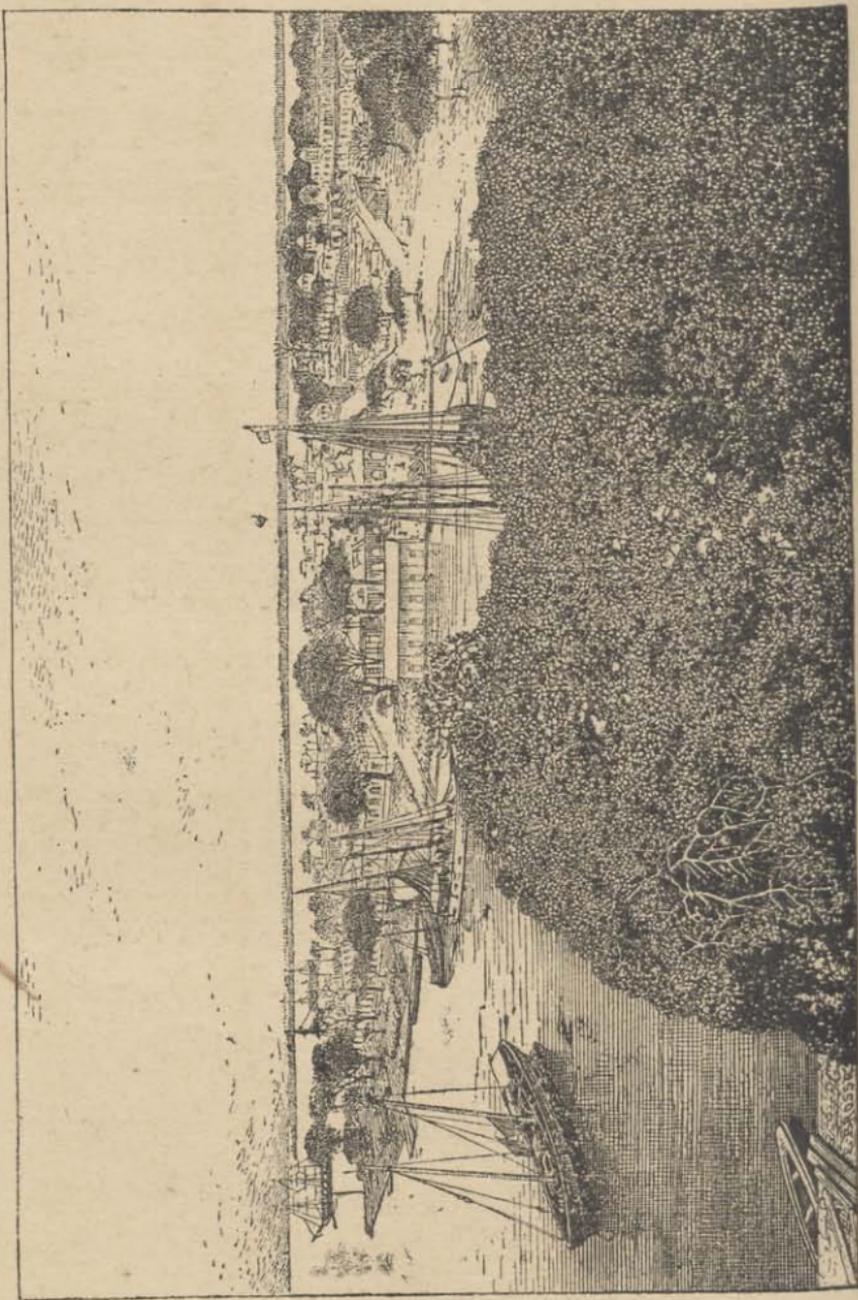
Le café que l'on rencontre dans les différents marchés avec l'étiquette *Martinique* — (nous pourrions en dire autant du rhum) — est en réalité du café *Guadeloupe*.

En Fouance et dans Paris, tout patout, dans boutique,
Yo qua faire passé pour Café Martinique,
— (Qui pas dans moune encor), — Café Guadiloupien,
Qui sel qua validé et qui tout partout plein. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Martini-

que bénéficie de la réputation de produits qui ne sont pas les siens ; le fait date de l'époque déjà lointaine où, de par la volonté de la métropole, toutes les autres îles reconnaissaient la suzeraineté de « la reine des Antilles ». Elle seule commerçait directement avec l'Europe, et les denrées des colonies voisines, en passant par ses ports, prenaient assez naturellement son nom, qu'on leur a conservé par la force de la routine.

LA GUADELOUPE



La Pointe-à-Pitre après l'incendie de 1871.

LA GUADELOUPE

CHAPITRE I^{er}.

Découverte. — Trois étymologies pour une. — Situation. — Structure. — Configuration, côtes, anses, pointes, etc. — Les montagnes. — Les rivières. — Produits minéraux et sources. — Le tremblement de terre de 1843.

Christophe Colomb a fait quatre voyages en Amérique; c'est au second, le 4 novembre 1493, qu'il découvrit la Guadeloupe. Comme cette île, heureusement pour elle, n'offrait aucun vestige de filons aurifères, elle fut complètement négligée par les Espagnols. Il serait même permis de croire qu'on oublia pendant plus d'un siècle qu'elle avait été décou-

verte; c'est seulement en 1635 que les Français devaient en prendre possession : nous verrons au chapitre suivant dans quelles circonstances.

Les *Caraïbes*, qui seuls habitaient l'île lors du passage de Colomb, l'appelaient *Karukéra*. D'où le célèbre navigateur a-t-il tiré le nom de *Guadeloupe* ? D'après les uns, il voulut, en le choisissant, rendre hommage à Notre-Dame de Guadalupe, madone vénérée en Espagne, et sous les auspices de laquelle il avait commencé son voyage. D'après les autres, il fut seulement frappé de la ressemblance que présentaient les montagnes de l'île avec la Sierra de Guadalupe, dans les provinces de l'Estramadure.

Il existe une troisième explication, peu sérieuse à vrai dire, mais que nous rapportons parce qu'elle renferme un anachronisme assez amusant de certains auteurs espagnols. Ils racontent que le célèbre poète Lope de Véga jouissait en son temps d'une telle popularité

qu'on en était arrivé à se servir de son nom même comme de l'épithète la plus élogieuse qui se pût trouver. On disait, par exemple, un château de Lope, une pierrerie de Lope, pour désigner un palais splendide, ou un diamant de très grande valeur. Or les premiers navigateurs qui passèrent dans notre île firent aux eaux douces qu'on y trouvait une telle réputation, que les galions espagnols revenant des Antilles eurent l'ordre de s'y arrêter pour faire de l'eau, et que, suivant la mode de l'époque, on appela cette eau délicieuse *Agua de Lope* ; de là serait dérivée par corruption l'appellation de Guadeloupe.

La vérité est que les eaux de la Guadeloupe sont exquises pour la plupart, et qu'un cours d'eau y porte encore le nom de rivière des Galions. Malheureusement cette ingénieuse étymologie pêche par un point capital : Lope de Véga ne vint au monde qu'en 1562, et sa réputation ne s'établit qu'à la fin du seizième siècle, c'est-à-dire plus de cent ans après que la

Guadeloupe eût été découverte et baptisée.

La Guadeloupe se trouve située dans l'océan Atlantique, entre 15° 59' — 16° 34' latitude nord, et 63° 32' — 64° 9' longitude ouest du méridien de Paris. Sa circonférence est de 444 kilomètres, sa superficie de 160.252 hectares. L'île est divisée en deux parties inégales par un canal long de neuf kilomètres et demi, large de 30 à 120 mètres, qu'on appelle la *Rivière salée*. Comme ce bras de mer est très sinueux et ne présente jamais plus de 5 mètres de profondeur, il n'est accessible qu'aux bâtiments de petit tonnage employés à la navigation intérieure. La portion de terre placée à l'ouest de la Rivière salée est la *Guadeloupe* proprement dite; celle de l'est s'appelle la *Grande-Terre*. Nous appliquerons désormais chacune de ces appellations à la partie qui lui est propre.

La Guadeloupe mesure 180 kilomètres de tour, 46 de long, et 27 de large. Le sol, d'origine volcanique, est tourmenté et monta-

gneux ; c'est là que se trouve notamment le volcan de la *Soufrière*.

La Grande-Terre, de forme triangulaire, a 95.631 hectares de superficie. Au contraire de la Guadeloupe, c'est une terre plate, d'origine calcaire et de formation récente ; on y remarque au nord les *Hauteurs de l'Anse-Bertrand*, plateau de 95 mètres d'altitude ; au sud les *Grands-Fonds de Sainte-Anne* petite chaîne de mornes taillés à pic, haute de 115 mètres en moyenne.

L'extrémité de la Grande-Terre se nomme *Pointe-des-Châteaux* ; c'est une langue de terre couverte de falaises. De ce point au port de la *Pointe-à-Pitre*, la côte méridionale est généralement basse. De la *Pointe-Parry*, la côte, profondément découpée, suit une direction sud, d'abord, jusqu'à la pointe de *Capesterre*, puis oblique au sud-ouest jusqu'à la pointe du vieux fort qui forme l'extrémité méridionale de la Guadeloupe. Elle se termine au nord par la pointe *Allègre* ; de ce point, elle

s'infléchit au sud-est jusqu'à la Rivière salée, présentant des terres basses, couvertes de palétuviers ; puis le rivage remonte au nord pour aller former la pointe de la Grande-Vigie, extrême nord de la Grande-Terre. Une ligne de côtes basses, décrivant une grande courbe du nord au sud-est, va rejoindre la Pointe-des-Châteaux.

Citons, parmi les anses et les baies remarquables, l'*Anse-à-Pistolet* et la pointe des *Gros-Caps*, entre lesquels se trouvent les rochers du *Piton*, de la *Porte-d'Enfer* (1) et du *Souffleur*, dont les grottes vomissent à près de dix mètres la houle qui s'y engouffre ; l'*anse à la Barque*, la *pointe et l'anse des Corps*, l'*anse Sainte-Marguerite*, le *Moule*, le seul véritable port de la côte du *Vent* ; le rocher très caractérisé de la *Couronne* ; de nouvelles *Portes-d'Enfer*, un second *Souffleur* ; la *Pointe Mal-*

(1) Cette porte formant voûte a été atteinte par le tremblement de terre en 1843 ; la voûte s'est effondrée ; il ne reste plus que les deux rochers qui la soutenaient.

herbe, l'anse à l'Eau, la baie Sainte-Marie, l'îlet à Gourde (10 m.), enfin, les roches magnétiques de la *Pointe-des-Châteaux*, semblables à de vieilles fortifications, cap oriental de la Grande-Terre.

Les principales montagnes de la Guadeloupe, qui forment une chaîne présentant à peu près la forme d'un Y, sont les suivantes. D'abord le massif de *Sans-Toucher*, 1.480 mètres, composé de quatre sommets : le *Grand* et le *Petit-Sans-Toucher*, le *Piton du Moustique*, et le *Morne Gourbeyre* ou *Matélyane*. Puis c'est la *Soufrière*, volcan encore en activité, plus élevé de 4 m. que le massif précédent. Vient ensuite le *piton de Sainte-Rose*, 358 m., et la montagne du *Trou-au-Chien*. 440 m., qui se détachent symétriquement de la chaîne centrale ; la *Grosse-Montagne*, volcan éteint, 720 m. ; le *piton Baille-Argent*, 610 m. ; les *Mamelles*, les *Sauts de Bouillantes*, la *Madeleine*, etc. Presque tous ces pics sont des volcans éteints.

De ces montagnes descendent soixante-dix rivières ou cours d'eau. Elles sont très poissonneuses, mais deux seulement sont navigables : la *Lézarde* et la *Goyave*. Les plus importantes d'entre elles sont : le *Coin* ; la rivière de *Capesterre* qui, à sa sortie de la Soufrière, forme une magnifique cascade de 600 mètres ; la rivière des *Bananiers* ; la rivière des *Galions* ; la rivière des *Herbes* ; la rivière du *Bon-Goût*, qui débouche dans la Rivière salée ; enfin la *Grande-Rivière*, qui reçoit plusieurs affluents, est redoutable par ses crues irrégulières, et gagne chaque année une douzaine de mètres sur la mer par ses dépôts d'alluvions.

On rencontre à la Guadeloupe plusieurs sources minérales ; nous citerons les suivantes : les sources du *Matouba*, de *Sophaia*, de *Saint-Charles*, le *Bain du Curé*, la *Fontaine Bouillante à la lame*, etc....

Le sous-sol de la Guadeloupe contient le fer sulfuré, la manganèse, le basalte, l'ocre, la si-

lice, l'argile que l'on emploie pour la poterie' la fabrication des tuiles et des briques, — la lave, que l'on utilise pour le pavage des rues, — et le soufre, que l'on ne se donne pas la peine de recueillir, parce que la Soufrière en produit trop peu.

Parmi les phénomènes qui jettent si souvent la perturbation dans nos colonies des Antilles, il en est un dont nous avons réservé l'étude pour la Guadeloupe, et dont le nom seul est redoutable.

Le tremblement de terre est un cataclysme dont nous ne rechercherons pas ici les causes, sur la nature desquelles la science n'est pas absolument fixée, mais qu'il est assez facile de décrire. Il consiste en mouvements convulsifs du sol. Ces mouvements se produisent soit dans un sens horizontal, et la terre a, dans ce cas, des ondulations semblables à celles de la mer; soit dans un sens vertical, quand une partie du sol se soulève, tandis que l'autre s'enfonce; soit enfin dans un sens circulaire,

lorsque maisons, arbres, rochers, montagnes, etc., se mettent à tournoyer comme autour d'un invisible pivot. Rien n'annonce à l'avance la catastrophe qui se prépare. Sans doute le baromètre tombe tout à coup très bas, sans doute quelques animaux donnent des signes manifestes de terreur, sans doute enfin on entend un bruit mystérieux semblable au grondement d'un tonnerre souterrain; mais au moment même où l'on constate ces accidents, le bouleversement de la nature a déjà commencé.

Un tremblement de terre qui aura toujours une triste célébrité dans les annales de la colonie, est celui qui se produisit le 8 février 1843, date à jamais néfaste!

Voici quelques extraits du rapport officiel adressé le jour même par le gouverneur:

« Basse-Terre, le 8 février 1843, 3 heures du soir.

« Un tremblement de terre dont la durée a été de *soixante-dix secondes* vient de jeter la

Guadeloupe dans une consternation profonde. Cet événement a eu lieu ce matin, à 10 heures 1[2] environ..... Au moment où je vous écris, j'apprends que la *Pointe-à-Pitre n'existe plus*. Je monte à cheval, je vais me transporter sur le lieu du désastre. »

« Du 9, à 3 heures, à la Pointe-à-Pitre.

« La Pointe-à-Pitre est détruite de fond en comble. Ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été dévoré par l'incendie qui a éclaté peu de moments après celui où les maisons se sont écroulées.

« Je vous écris sur les ruines de cette malheureuse cité, en présence d'une population sans pain et sans asile, au milieu des blessés, dont le nombre est considérable (on dit 15 à 1.800 !) et des morts (encore sous les décombres) qu'on porte à plusieurs milliers. L'incendie dure toujours.

« Tous les quartiers de la colonie ont souffert comme les dépendances. La ville du Moule

détruite... Les bourgs de Saint-François, Sainte-Anne, Port-Louis, Anse-Bertrand, Sainte-Rose, ont été renversés.....

« Signé: GOURBEYRE. »

Dans ce cataclysme, la terre avait le mouvement horizontal dont nous parlions plus haut; elle allait par ondulations, de l'est à l'ouest, vers la mer. On assure également que la terre s'entr'ouvrit en plusieurs endroits, laissant voir d'horribles abîmes d'où s'échappaient des flammes bleuâtres, mais qui se refermèrent presque aussitôt. La Soufrière perdit, dans ce bouleversement, le plus élevé de ses pitons, qui dépassait les autres de 29 mètres, et dont on ne retrouve plus que quelques débris.

Il fut impossible de combattre l'incendie, dont les nombreux barils de rhum consignés dans les magasins augmentaient encore l'intensité, parce que les pompes avaient été détruites ou perdues sous la chute des mai-

sons qui les contenaient. Le nombre des morts, brûlés ou écrasés sous les décombres, fut de plusieurs milliers ; celui des blessés fut presque aussi considérable. On les jetait pêle-mêle sur des matelas, et les chirurgiens ne pouvaient suffire aux amputations multiples qu'il y avait à pratiquer ; leurs instruments émoussés, ils durent se servir d'égohines. Les détails horribles se pressent sous notre plume ; mais il est impossible de les reproduire tous. On entendait de toutes parts les appels désespérés des agonisants sous les décombres ; le père de l'auteur de ce livre demeura près d'un jour suspendu par une jambe prise entre deux pierres ; on trouva 23 jeunes filles écrasées côte à côte sous les ruines de leur pensionnat ; une autre, la fille d'un médecin très populaire, M^{lle} Amélie L., était devenue subitement folle et parcourait les ruines en criant : « Comment peut-on avoir peur d'un tremblement de terre ? est-ce que je ne suis pas dans la maison de ma mère ? »

Le malheur public fut encore augmenté par un nouveau fléau dont les conséquences possibles étaient fort redoutables : sous l'action d'un soleil de feu, les corps entassés de toutes parts entrèrent rapidement en décomposition et répandirent dans l'atmosphère une odeur pestilentielle ; il fallut verser de la chaux vive aux endroits où les plus gros essaims de mouches signalaient la présence d'un plus grand nombre de cadavres.

On trouva, en déblayant les décombres, une grande quantité de pièces d'or et d'argent, les unes intactes, les autres transformées en lingots. Il se rencontra des pillards qui, mettant à profit cet horrible désastre, emplirent leurs poches de doublons. Ils furent arrêtés, et nous sommes heureux d'avoir à constater que c'étaient, pour la plupart, des matelots étrangers.

A part ces malfaiteurs, tous les hommes restés valides, depuis le gouverneur jusqu'au dernier marin, firent preuve d'un admirable dévouement.

Le gouvernement français accorda à la colonie un crédit de 2.500.000 francs, et des souscriptions s'ouvrirent de tous les côtés, même chez les nations étrangères, pour venir en aide aux victimes de la terrible catastrophe. Grâce à ces secours efficaces, la ville de la Pointe-à-Pitre sortit bientôt de ses décombres plus jeune et plus belle qu'auparavant.

CHAPITRE II.

La Basse-Terre. — La Pointe-à-Pitre. — Les Ilets. —
Une ascension à la Soufrière.

Les principales villes de la Guadeloupe, les seules peut-on dire, sont la Basse-Terre et la Pointe-à-Pitre.

La Basse-Terre est située à l'extrémité occidentale de l'île. C'est son chef-lieu, le siège du gouvernement, la ville des fonctionnaires. La Basse-Terre a été très éprouvée, elle fut sacagée et presque entièrement détruite par les Anglais en 1666, 1691, 1703 et 1759, — consumée en partie par l'incendie du 15 août 1782, — désolée par la guerre civile en 1794, 1802 et 1808, — enfin aux trois quarts renversée par les coups de vent de 1821, 1825 et 1865. C'est aujourd'hui une ville assez laide et fort triste ;

dans bien des rues, l'herbe croît en toute liberté. Signalons cependant le *Cours Nolivos*, auquel le voisinage du port donne une certaine gaieté, et le *Champ d'Arbaud*, planté d'arbres magnifiques et bordé des principaux établissements publics de la colonie. On peut encore citer deux églises : *Notre-Dame de la Guadeloupe* et *Notre-Dame du Mont-Carmel*. Somme toute, la Basse-Terre ne doit son animation factice qu'à la présence des fonctionnaires, et deviendrait un véritable cimetière si le siège du gouvernement venait à être transféré à la Pointe-à-Pitre, comme il en a été plusieurs fois question. Nous ne donnons ici aucun détail sur l'administration, puisqu'il en sera traité dans un chapitre spécial.

La ville est arrosée par la rivière aux Herbes, déjà citée, et par les trois ravines à *l'Espérance*, à *Billaud* et à *Saint-Ignace*. Les habitants n'ont aucun respect pour les eaux de ces malheureuses ravines, qui charrient des débris bien singuliers.

La rade de la Basse-Terre est ouverte à tous les vents, et fréquemment bouleversée par les raz de marée pendant l'hivernage.

La Pointe-à-Pitre est située sur la pointe nord-ouest du Morne-Louis. Cette position la fit appeler le *Morne-Renfermé* jusqu'en 1772 environ ; mais, à partir de cette époque, la désignation actuelle prévalut, du nom du pêcheur hollandais *Peters* qui avait été un des premiers à bâtir là sa cabane.

Cette ville a été encore plus éprouvée que la Basse-Terre. L'énumération des ouragans, des coups de vent, des raz de marée qui l'ont bouleversée, serait trop longue ; elle fut détruite de fond en comble par un incendie en 1780, et en 1843 par un tremblement de terre que nous avons longuement décrit (1) ; près de 80 maisons furent dévorées par un autre incendie en 1850, et celui du 18 juillet 1871 n'a laissé debout que deux faubourgs.

(1) Voir le chapitre précédent, page 134.

La Pointe-à-Pitre est sortie chaque fois de ses ruines avec de nouveaux avantages. Elle forme le centre d'un mouvement commercial assez actif. Sa rade est une des plus belles du golfe du Mexique, où elle n'a guère de rivales que celles de la Havane et de Fort-de-France; et encore ces dernières ne doivent-elles la sécurité dont y jouissent les bâtimens qu'à des travaux exécutés de main d'homme. Elle reçoit actuellement chaque année une centaine de navires de 500 tonneaux au minimum et un nombre infini de caboteurs; mais nous espérons qu'elle ne tardera pas à prendre une importance beaucoup plus considérable aussitôt après le percement de l'isthme de Panama.

La Pointe, comme on dit aux Antilles, est une ville assez coquette, dont les rues, bien percées, sont bordées de maisons de bois à deux étages, quelques-unes fort belles. Citons parmi les principaux édifices les casernes, l'hôpital de la Marine, l'hospice Saint-Jules

sur la route des Abymes, et le *musée l'Hermi-*
nier. Nous ne pouvons passer sous silence la
Place de la Victoire : c'est un carré parfait,
qui a un de ses côtés formé par la mer, et les
trois autres par des allées de sabliers sécu-
laires ; au milieu s'étend la *Savane*, sur la-
quelle s'élevait le théâtre, avec une jolie salle
d'ordre corinthien ; ce monument a brûlé iso-
lément en 1883.

Il faut mentionner encore, non comme édi-
fices, mais comme lieux de réunion ayant bien
leur côté pittoresque, le marché et la poisson-
nerie. C'est là que les cuisinières se rendent
à la provision ; le moindre détail sert de pré-
texte à des batailles ou à des disputes homé-
riques.

Une des incommodités de la Pointe, c'est le
voisinage du *canal Vatable*, canal qui ne sert
absolument à rien et qui est un véritable foyer
d'infection. Il a été décidé en principe qu'on
le comblerait ; mais la dépense est évaluée à
un million, et les moyens budgétaires de la

colonie n'ont pas permis jusqu'ici de commencer les travaux.

On peut citer encore comme troisième ville de la Guadeloupe, *le Moule*, seul port qu'on rencontre sur la côte orientale de la Grande-Terre. La ville a 11.000 habitants; on y remarque quelques établissements de commerce et plusieurs usines centrales.

Les principaux bourgs sont: *Saint-François*, *Sainte-Anne*, *Gozier*, *le Canal*, *le Port-Louis*, *l'Anse-Bertrand*, *Grippon* ou *Bardeaux-Bovry*, *Morne-à-l'Eau*, etc., à la Grande-Terre; *le Petit-Bourg*, *la Baie-Mahault*, *le Lamentin*, *Sainte-Rose*, *la Capesterre*, *la Pointe-Noire*, *les Trois-Rivières*, *Baillif*, *Bouillante*, *Dolé*, *les Habitants*, *le Vieux-Fort*, etc., à la Guadeloupe proprement dite.

Les créoles, et principalement les femmes, quittent aussi souvent que faire se peut les villes, où la température est élevée, comme nous l'avons vu, pour aller *en changement d'air*. Les déplacements se font un peu par-

tout, sur les hauteurs ; mais les endroits les plus fréquentés sont d'une part les îlets, et d'autre part les différentes sources que nous avons signalées en énumérant les richesses minérales de la Guadeloupe. En outre, on va rarement au Camp-Jacob et au Matouba sans faire par la même occasion une excursion à la Soufrière.

Le genre de la villégiature aux îlets varie suivant le nombre et l'humeur des familles qui s'y rencontrent. Parfois l'existence y est calme et paisible comme la mer endormie qui chante aux rochers de la côte sa plainte monotone ; parfois, au contraire, comme cette mer encore, quand un vent de tempête bouleverse ses flots bleus, la vie y est agitée, tumultueuse. Les nuits s'y passent en jeux de toutes sortes, en danses interminables, en pêches aux flambeaux ; les jours se suivent et se ressemblent par la quantité des plaisirs que chacun d'eux apporte.

Pour se rendre de la Pointe-à-Pitre à la

Basse-Terre, trois moyens de transport sont offerts aux excursionnistes : la diligence, les bateaux à vapeur de la compagnie Debonne, et les caboteurs. Cette dernière voie est des moins sûres. C'est une légendaire histoire, à la Pointe, que celle d'un certain nombre de dames de la ville qui, devant aller au bal à la Basse-Terre, prirent passage à bord de *l'Actif*, capitaine X... Le malheureux bâtiment justifia bien mal son nom, car, pris par des courants contraires, chassé par le vent, il fut obligé de tenir *un mois* la mer, et finalement de relâcher à Saint-Thomas.

Quand on se rend à la Soufrière, on commence par gravir le *Crève-Cœur*, le bien nommé. Au-dessus s'étend le plateau du Matouba, lieu unique dans le monde, avec ses cinq tentes de verdure superposées l'une à l'autre : au-dessus du caféier, le bananier jette comme une mante sa feuille de satin vert ; l'oranger, plus haut, balance ses pommes d'or ; plus haut encore, les élégantes colonnettes du

bambou dressent leurs feuilles étroites, longues et droites comme un faisceau d'épées ; enfin, au-dessus de tout ce peuple murmurant, le palmiste, ce géant grêle, agite sa frémissante chevelure.

A droite et à gauche de la route qui mène à la rivière *Rouge*, des habitations charmantes s'offrent de toutes parts, au milieu de jardins coquets et d'arcades de verdure.

Partout on respire une odeur fraîche et capiteuse. « Les mille encensoirs des roses, dit M. Rosemond de Beauvallon (1), unissent leur griserie troublante, corrigée par les suaves émanations des plantes vertes, par les délicates douceurs des bégonias, des gloxinias, des kalmias, cette pluie d'étincelles blanches et roses brillant dans un feuillage sombre et délicat comme la plume. »

Du point qui unit les deux Matouba, celui de la montagne et celui du plateau, on admire

(1) *Georges Audran*. Pointe-à-Pitre, 1883. Imprimerie du *Courrier de la Guadeloupe*.

« les eaux fraîches, limpides et abondantes de la rivière Rouge, la reine des rivières de la Guadeloupe. De ce point on les voit tomber en cascades sonores, s'étendre en bassins transparents, et aller, dans leur course vagabonde, se séparant, se réunissant, se séparant encore, pour former de riants îlots semblables à des corbeilles de verdure nageant sur les ondes ».

Mais qui dira la sensation éprouvée lorsqu'on se plonge dans ces eaux qui, sortant de la montagne, sont pures et glacées ? Un seul mot peut la rendre : c'est un « supplice délicieux » !

Une partie à la Soufrière n'est pas chose facile à préparer, quoique bien des gens y montent au débotté et sans aucune précaution ; mais ils peuvent dire au retour ce qu'ils ont eu à souffrir et combien peu ils ont profité de leur excursion.

Lorsqu'il y a des dames surtout, il faut avoir le soin de s'adresser à quelques personnes

ayant l'habitude de ces parties. Alors, si les fatigues sont les mêmes, les dispositions prises évitent les écoles et rendent moins pénibles les voyages et les haltes.

La première chose est de faire construire un bon ajoupa aux *Bains jaunes*. Ensuite il faut constituer d'abondantes provisions en liquides aussi bien qu'en solides, et ne pas négliger les éléments du coucher, c'est-à-dire des laines et des molletons en suffisante quantité. Chaque voyageur doit se munir de deux vêtements, également chauds : l'un léger pour l'ascension, l'autre plus lourd pour le coucher. Mais l'essentiel est d'être irréprochablement chaussé.

On doit choisir comme porteurs des hommes vigoureux, sobres, et se bien garder de mener avec soi des novices ou des ivrognes.

De l'entrée des bois aux *Bains jaunes*, le chemin est plein de crevasses et de troncs d'arbres tombés en travers. On chevauche au hasard par une voie à peine tracée, qui, à

tous les désagréments des sentiers de montagnes, joint celui encore plus grand de ne pas courir en ligne droite.

On gravit d'abord le morne Goyavier, qui semble ne plus finir, puis on attaque la *Savane à mulets*, ainsi nommée parce qu'aucun animal de cette espèce n'y a jamais brouté.

Cette partie de la route est si dépourvue de verdure et d'originalité que l'œil se fatigue vite à suivre un développement plat et uniforme ; mais le pied rencontre à chaque instant des flaques d'eau boueuse où il s'enfonce et des racines contre lesquelles il se heurte. L'air fétide de ces eaux croupissantes remplace la bonne odeur des bois ; et aux chansons variées des oiseaux succède les cris monotones et incessants de la gent amphibie.

Après la Porte-d'Enfer on passe entre le volcan du Sud et le volcan Napoléon, dont on entend les sourds grondements, semblables au bruit d'un tonnerre lointain.

La Soufrière, avec sa plate-forme vaste et

inégale surmontée de deux petites éminences, est au milieu de l'île, tirant un peu vers le midi. Son pied foule le sommet des autres montagnes. Le terrain, bouleversé en tous sens, est un composé de terre brûlée et de pierres calcinées ; il fume dans bien des endroits, et surtout dans ceux où il y a des fentes. Le plateau est partagé en deux par une énorme crevasse appelée la *Grande-Pente* ; ses deux bords sont reliés ensemble, en certains endroits, par des communications que la nature a établies et qui portent des noms différents ; ce sont le *Pont naturel*, le *Pont Chinois* et le *Pont du Diable*. Des hauteurs de cet Ararat, on contemple le paysage le plus varié, le plus riche et le plus étendu. On a sous les pieds, d'un côté, la rade et la baie de la Basse-Terre, puis la ville elle-même se groupant en amphithéâtre autour de sa jeune cathédrale ; de l'autre, le magnifique port de la Pointe-à-Pitre, et, comme une toile d'araignée, les mâts et les vergues de ses

navires, dont les corps semblent des insectes noirs qui y seraient enlacés.

Aucun détail n'échappe à l'œil : voilà les ilets avec leurs cocotiers, et la Rivière salée avec ses sinuosités.

La vue embrasse par-dessus la cime des monts une vaste plaine de verdure où partout le palmier balance sa tête royale au-dessus des cultures qui succèdent à d'autres cultures.

Comme une carte de géographie, s'étalent aux regards les fertiles champs de cannes de la Grande-Terre, du Lamentin, de Sainte-Rose, de la Capesterre, enfin de la colonie entière. On découvre comme un chapelet égrené sur ses flots étincelants les Saintes, la Désirade, Marie-Galante, la Dominique, la Martinique, Mont-Serrah, Antigues, Nièvres et Saint-Christophe.

CHAPITRE III.

Le règne végétal. — Habitations vivrières ; le manioc.
— Le paradis des gourmands. — Les forêts vierges.
— Le mancenillier ; Millevoje et l'*Africaine*. — Grandes habitations. — Hier et aujourd'hui. — Le sucre. — Le rhum. — Autres produits. — Triste constatation. — Les travailleurs ; l'immigration.

Ce que nous allons dire du règne végétal de la Guadeloupe s'applique également à celui de la Martinique. Si nous avons placé de préférence cette étude sous la rubrique Guadeloupe, c'est uniquement pour réparer, autant qu'il dépendra de nous, l'injustice commerciale dont cette île a toujours été victime et que nous avons signalée précédemment. Nous ne manquerons pas, d'ailleurs, de faire au passage les quelques remarques qui peuvent être spéciales à la Martinique.

Pour bien étudier les productions multi-

ples de notre île, il faut les diviser en deux catégories : productions de *petite culture* et productions de *grande culture*.

Ce qui correspond à la banlieue maraîchère de Paris porte aux Antilles le nom d'*habitans vivrières*. A la Guadeloupe, elles se trouvent situées principalement sur la route des Abymes, pour la Pointe-à-Pitre; aux environs de la Basse-Terre, plus nombreuses parce que l'eau est plus abondante près du chef-lieu, elles sont disséminées un peu partout, mais se rencontrent de préférence sur la route du Camp-Jacob.

Elles sont cultivées soit par des nègres, petits propriétaires, soit par des ouvriers européens qui ont fini par acquérir un lopin de terre, et qu'en patois du pays on appelle *blancs paubans*. Ils recueillent là toutes les racines si nombreuses du pays : des *patates*, espèce de pomme de terre douce, — des *ignames*, — des *malangas* ou *choux caraïbes*, — des *couscous*, — des *madères*, etc., farineux de la même

famille, mais non sucrés; de nombreuses variétés de pois; presque tous les légumes connus en France, des *bananes*, etc. Ces légumes sont portés chaque matin à la ville par des nègres ou des négresses, qui placent leur chargement, suivant son importance ou la distance à parcourir, soit sur un bourriquet bûté, soit dans une boîte plate découverte, nommée *trait*, mot qu'ils prononcent *tré*. Ce trait est simplement posé en équilibre sur un linge quelconque roulé en couronne sur la tête du porteur; nègres et négresses sont d'une adresse extrême à ce genre d'exercice: ils arrivent à porter ainsi, sans aucun accident, même une bouteille remplie d'eau.

Deux plantes appartenant à la petite culture méritent une mention spéciale. C'est d'abord le tabac, qui malheureusement a été tout à fait négligé; l'île n'en produit même pas assez pour la consommation locale. C'est ensuite et surtout le *manioc*.

De nombreuses erreurs ont été commises

par presque tous les auteurs qui ont décrit la préparation du manioc ; voici *exactement* comment se pratique cette opération :

On recueille la racine, on l'épluche, on la râpe, et le produit ainsi obtenu est placé dans des sacs en feuille de latanier. Ces sacs sont d'abord mis à la presse, et l'on recueille, dans de grandes bailles, l'eau qui en découle. Cette eau est un poison des plus violents ; mais nous verrons tout à l'heure pourquoi on n'a garde de la laisser perdre. On répand ensuite la pulpe pressée sur une plaque de tôle recouvrant un four chauffé à petit feu, on la remue constamment avec des râpeaux de bois, et lorsqu'elle est parfaitement sèche, elle constitue ce qu'on appelle la farine de manioc, Les habitants des colonies en consomment une grande quantité, car ils la mélangent à presque tous leurs aliments ; quant aux nègres, c'est cette farine qui constitue leur véritable pain.

Qu'est-ce maintenant que la *cassave*, que

l'on confond souvent avec le produit précédent? C'est une *friandise*, composée de la pulpe avant sa cuisson et du résidu déposé par l'eau que nous avons vu recueillir tout à l'heure.

Ce résidu prend le nom de *moussache*. Pur, il est employé comme amidon dans le pays ; préparé, il devient le *tapioca*.

Toutes les opérations que nous venons de décrire exigent un personnel assez nombreux, parce qu'elles demandent à être faites sans interruption et qu'elles ne se pratiquent que la nuit, pour les deux raisons suivantes : d'abord *grager* (râper) serait trop fatigant pendant la grande chaleur du jour, et ensuite cela détournerait les travailleurs d'occupations plus importantes. Aussi est-il d'un usage constant que les nègres des habitations voisines se réunissent, vers huit heures du soir, sur celle où l'on va travailler le manioc. C'est une véritable fête, car ceux qui viennent d'être relayés se *reposent* de leurs fatigues en chan-

tant, en buvant du tafia et en dansant des *bamboulas*.

A notre avis, la culture du manioc devrait être encouragée aux Antilles ; la Guyane et le Brésil ont jusqu'ici le monopole de l'exportation du tapioca.

Les arbres fruitiers se rencontrent en nombre infini à la Guadeloupe et sont répandus dans toutes les parties de l'île. Les principaux sont les suivants : le *bananier*, qui comporte des variétés infinies : *bananes* proprement dites, qu'on mange le plus souvent cuites, et *figues-bananes*, qui se mangent crues (*figue-pomme*, *figue sucrée*, *figue-nain*, etc.) ; — l'*arbre à pain*, importé de Taïti ; — le *cocotier*, dont on ne connaît en France que l'amande sèche, mais dont la noix, cueillie un peu avant sa complète maturité, contient une eau et une crème délicieuses (*cocos à la cuiller*) ; — le *manguier*, sur lequel nous reviendrons plus bas ; — l'*oranger* et le *citronnier*, dont on compte de très nombreuses espèces ; — l'*abri-*

cotier, dont le fruit, gros comme une tête d'enfant, a la propriété bizarre de donner la fièvre



Mulâtresse de la Guadeloupe.

quand on en mange une certaine quantité ; — le *sapotiller*, à la forme pyramidale et au fruit justement renommé ; — l'*acajou*, qui porte deux

fruits superposés : une pomme tantôt jaune, tantôt rouge, surmontée d'une noix à forme bizarre, qui, fraîche ou grillée, constitue un manger délicat ; — le *tamarinier*, au feuillage curieusement découpé, dont le fruit, généralement très acide, sert surtout à préparer des confitures ou des boissons ; — la *pomme rose* : la chair de son fruit a la couleur et le parfum de la rose ; — le *pommier de Cythère*, ainsi nommé sans doute parce que son fruit est délicieux, mais défendu par un noyau épineux tapi sous la pulpe, et que, si l'on y mord imprudemment, on le rejette aussitôt, les lèvres ensanglantées ; — l'*avocatier*, dont le fruit est une sorte de beurre végétal entourant un gros noyau appelé *procureur* : les gens de la Martinique disent : on mange l'avocat et on jette le procureur à la porte ; — le *palmier*, qui, lisse et droit, s'élance jusqu'à 30 mètres de hauteur ; les nègres ont le talent de se hisser jusqu'au front du géant, dont la tige nue est glissante comme un mât de cocagne, pour lui

arracher sa fleur, et quelquefois aussi son bourgeon terminal, nommé *chou-palmiste*; l'un et l'autre donnent une salade des plus délicates, mais d'un prix fort élevé, et malheureusement, quand le bourgeon a été arraché, l'arbre ne tarde pas à mourir. Quand cet accident s'est produit, il se développe à la base du tronc sans vie une multitude de vers blancs, à tête noire, courts et gros comme le pouce, qui ont à peu près l'apparence d'une chenille, et que les gastronomes intrépides recherchent avec avidité pour les manger en brochette. On assure que les vers-palmistes ont tout à fait le même goût que le chou et les fleurs, mais nous nous sommes toujours refusé à en faire personnellement l'expérience. — Citons encore le *pommier-cannelle*; — le *goyavier*, le *papayer*, le *corossolier*, le *grenadier*, etc.

Il faut encore mentionner, d'une part, des arbres qui ont des propriétés médicales bien connues, comme l'*aloès*, le *cassier*, etc.; d'autre part, des fruits qui ne viennent pas sur

des arbres, comme la *barbadine*, la *pomme liane*, les *ananas*, etc.

Grâce au climat exceptionnel des Antilles, il n'y a jamais disette de fruits : chaque mois apporte les siens, et cette abondance dure d'un bout de l'année à l'autre. On le comprendra d'autant plus facilement quand on saura que tous les fruits viennent à l'état sauvage, sans être l'objet d'aucun soin. Deux seulement font exception à la règle : le mangot et l'ananas.

Le manguier est originaire de l'Inde : son fruit naturel, le *mangot*, est filamenteux et a un goût de térébenthine très prononcé ; mais il perd ses défauts par le moyen de la greffe, prend le nom de *mangotine* ou de *mangue*, et donne alors un manger délicieux sous les appellations de *mangue d'or*, *mangue Amélie*, *mangue divine*, etc. Les mangues de la Martinique sont particulièrement renommées. Le manguier n'est cultivé que comme arbre d'agrément.

L'*ananas* a mérité d'être appelé le roi des

fruits. Sa culture a pris une grande extension dans les dernières années, et il est devenu un article d'exportation très demandé.

On peut encore citer comme relevant de la petite culture les épices, telles que la *girofle*, la *cannelle*, le *poivre*, etc., qui malheureusement sont presque tout à fait délaissés.

Enfin, bien que ceci ne rentre pas dans notre classification, nous ne pouvons manquer de signaler au passage les forêts de la Guadeloupe, qu'on peut encore aujourd'hui appeler des forêts vierges, car les voies et moyens ont toujours manqué pour leur exploitation. C'est une source de grandes richesses que l'on néglige ainsi, car ces forêts contiennent des bois véritablement précieux : le peu qu'on a coupé suffit à le démontrer. La colonie a envoyé à l'Exposition universelle de 1878 106 échantillons de bois différents. Citons parmi les plus communs le *laurier-rose montagne*, le *noyer des Antilles*, l'*ébène verte*, très recherchés par l'ébénisterie.

Viennent ensuite le *callebassier*, qui fournit aux nègres de nombreux ustensiles de ménage; le *fromager* ou *cotonnier mapore*, fort bel arbre, au bois mou et poreux, aux cônes cylindriques s'ouvrant en cinq valves capitonnées, d'une matière fine et soyeuse, couleur nankin; le *gaïac*, dont le bois sans aubier, si dur qu'il émousse les instruments les mieux trempés, sert à faire des roues de moulins, et dont l'écorce bouillie donne un sudorifique très puissant; le *campêche*, qui fournit une teinture noire ou violette; le *courbaril*, à l'écorce noire et raboteuse, au bois résineux, très employé pour la charpente, et qui remplace quelquefois sur les navires les cabilots de fer. Les *bambous* sont de véritables graminées, dont les chaumes noueux s'élancent en fusées dans les airs jusqu'à cinquante ou soixante pieds de hauteur; bercés par la brise, ils chantent sans arrêt une chanson monotone, et les lianes sans nombre qui embrassent leurs troncs rendent leurs bouquets im-

pénétrables. Les fougères arborescentes, les balisiers, les acacias, les caratas, les catalpas, etc..., se joignent enfin à tous les précédents pour couronner d'une verdure éternelle les mornes et les montagnes de la Guadeloupe.

Faisons une place à part au *mancenillier* légendaire, dont l'ombre même passe pour être mortelle.

... L'insulaire tremblante
Alla s'asseoir sous le mancenillier,
Et commença d'une voix faible et lente
Ce chant lugubre *et qui fut le dernier*,

a dit Millevoye.

C'est un arbre de belle taille, qui ressemble assez, pour le port et le feuillage, à un noyer ou à un très grand poirier. L'histoire de l'*ombre* mortelle doit être mise sur le compte de l'exagération habituelle aux voyageurs; mais il est certain que *toutes les parties* du mancenillier renferme un suc laiteux âcre et caustique, qui constituent un poison violent. Le cœur de ce bois est dur, compact, admirable-

ment veiné ; mais il n'a jamais été que peu employé, à cause des précautions qu'exige son exploitation, et aujourd'hui on le détruit à peu près partout où on le rencontre.

Disons en terminant qu'il ne croît qu'aux Antilles et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique du Sud ; c'est par une pure licence poétique, et pour les besoins de la mise en scène, que les auteurs de l'*Africaine* ont placé un de ces arbres à Madagascar, où ils n'ont jamais existé.

Ce qui correspond aux fermes, aux exploitations rurales de France, s'appelle aux colonies une *habitation* ; c'est là que se cultivent ou se cultivaient le cacaoyer, le roucouyer, le caféier et la canne à sucre.

Le cacaoyer a le même port à peu près que le cerisier ; mais il est toujours couvert de feuilles et de petites fleurs inodores ; son fruit, qu'on appelle cabosse, a la forme d'un concombre, et cette capsule coriace, raboteuse, contient vingt-cinq à trente amandes qui sont

le cacao proprement dit, base principale du chocolat. Il y avait autrefois beaucoup de caooyers à la Martinique; mais ils ont été presque tous détruits par le tremblement de terre de 1737. Le peu de cacao qu'on y récolte aujourd'hui est généralement âcre et amer. Dans notre île, 800 travailleurs environ sont employés à la culture du cacao sur une centaine d'habitations situées presque toutes à la Guadeloupe proprement dite. Cette plante précieuse, qui donne deux récoltes par an, a été introduite aux Antilles, en 1664, par le Juif Dacosta; elle mérite à tous égards d'être encouragée. En 1878, on en a exporté 233.813 kilogrammes; mais il faut que ce chiffre augmente considérablement encore. Nous ne devons pas oublier que le cacao est un des principaux éléments de richesse à la Trinidad et au Venezuela.

Le roucouyer est une plante de l'Amérique méridionale, qui donne annuellement deux récoltes de petites baies renfermant des grai-

nés d'un rouge orangé. C'est la pellicule, séparée de la graine par des lavages successifs, qui fournit le *roucou*, essence tinctoriale et médicament fébrifuge. En 1883, on en a exporté 390.490 kilogrammes ; mais sa culture est intermittente et diminue chaque jour, parce que les nouvelles découvertes de la science tendent à faire baisser constamment le prix du roucou.

Le *cotonnier* est un arbuste dont la taille varie suivant l'espèce. Son fruit, appelé *coque* ou *gousse*, est une capsule ronde renfermant des graines noires perdues dans un flocon de duvet qui est le *coton*. Sa culture a été autrefois une des principales causes de richesse des Antilles ; mais elle a considérablement diminué depuis le XVIII^e siècle. En 1882, l'exportation a été seulement de 1.337 kilogrammes, et encore chaque kilo coûte plus qu'il ne rapporte. Les habitations cotonnières se trouvent principalement dans les communes du Baillif et des Vieux-Habitants ; on en rencontre aussi

plusieurs dans les dépendances de la Guadeloupe.

Le *cafier* ou *caféier* est un petit arbre toujours vert, de vingt à trente pieds de haut, que les créoles plantent en allées. Ses rameaux opposés en sautoir forment une cime pyramidale, d'un aspect très pittoresque. Ses fleurs, qui naissent par paquets à l'aisselle des feuilles, répandent un parfum délicieux ; leur corolle, assez semblable à celle du jasmin d'Espagne, contraste agréablement, par sa blancheur, avec le vert sombre du feuillage ; mais elle ne dure que peu de jours. Le fruit est une baie de la forme et du volume du cornouille ; d'abord d'un beau rouge vermeil, il prend une teinte brune lors de sa parfaite maturité. Son intérieur renferme deux graines accolées face à face, et chacune d'elles n'est autre chose que ce qu'on appelle couramment un grain de café.

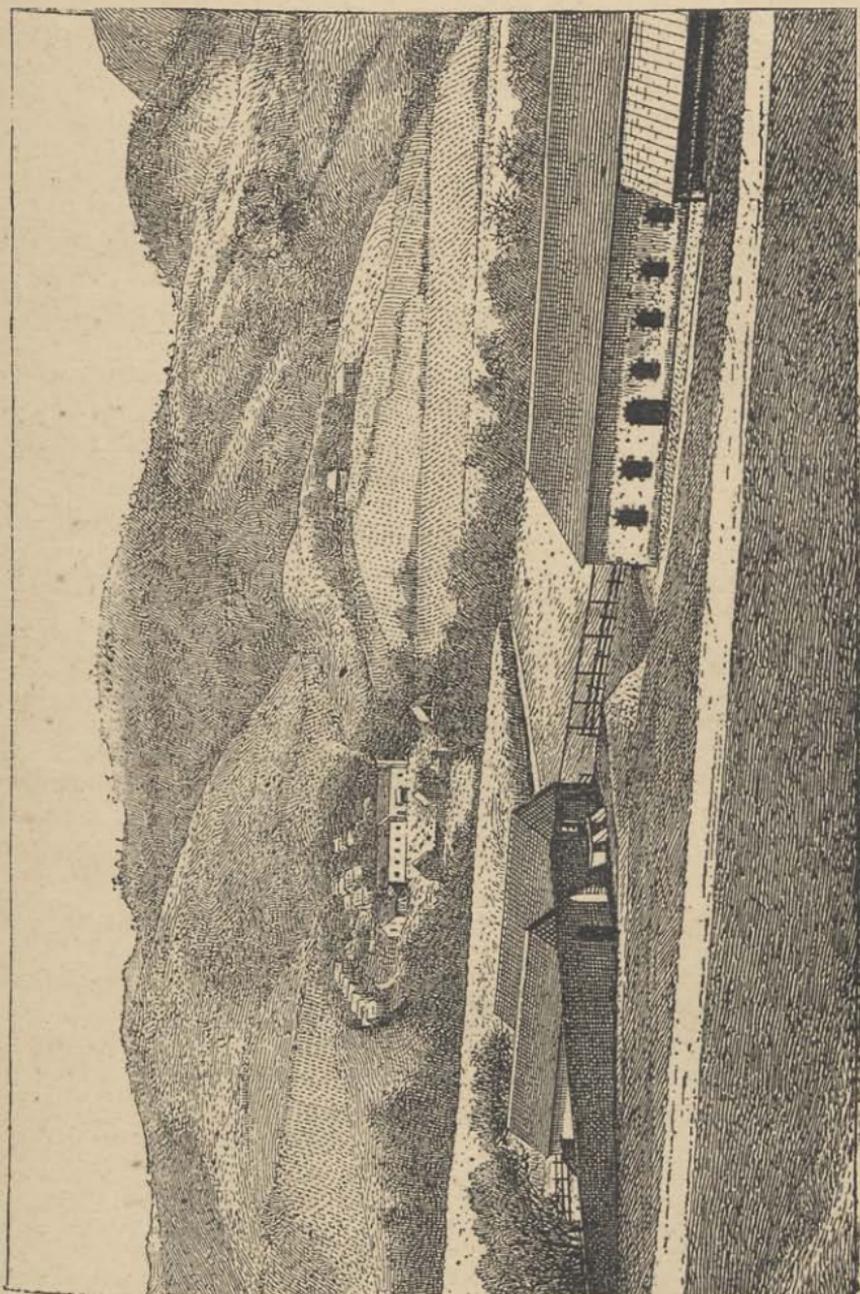
La récolte du café commence généralement en août et se termine en décembre. La Guade-

loupe en produit environ de 7 à 800.000 kilogrammes par an (1).

C'est dans les caféières que pousse, sans frais ni soins particuliers, une orchidée odorante, que la suavité de son parfum fait rechercher pour la confiserie, les liqueurs, les entremets, etc. Nous avons nommé la *vanille*, que tout le monde connaît. La Guadeloupe, qui en produit chaque année pour près de 200.000 francs, trouverait là une précieuse ressource, si les planteurs voulaient bien laisser complètement de côté le vanillon et consacrer quelques soins intelligents à la *vanille du Mexique*.

La *canne à sucre* est aujourd'hui la base presque unique sur laquelle repose la fortune des Antilles : base bien chancelante, hélas ! et qui

(1) Récompenses à l'Exposition universelle de 1878 à médaille d'or à M. Beleurgey ; médaille d'argent : MM. Le Dentu ; médaille de bronze à M. Longueteau, etc. Nous prions le lecteur de se reporter aux détails que nous avons déjà donnés en étudiant la Martinique, à la fin du chapitre III.



Habitación sucriera pendant la récolte.

cause de cuisants soucis à nos compatriotes d'outre-mer.

La canne appartient à la précieuse famille des graminées. Les racines produisent à la fois plusieurs tiges articulées, lisses, luisantes, hautes environ de dix à douze pieds ; chacune d'elles porte de quarante à cinquante *nœuds* d'où sortent des feuilles longues de quatre pieds, larges d'un à deux pouces, dentelées sur leurs bords, d'un beau vert, dont une partie embrasse la tige, tandis que l'autre s'étend avec élégance en forme d'éventail. Ces feuilles tombent à mesure que la canne mûrit ; elles servent aux nègres pour la toiture de leurs cases, et les animaux s'en montrent aussi très friands. La tige de la canne à sucre se termine par un jet sans nœuds, nommé *flèche*, de quatre à cinq pieds, surmonté lui-même d'un panicule de vingt pouces, composé de ramifications aussi grêles que nombreuses, qui portent une multitude de petites fleurs blanches et soyeuses.

C'est dans les entre-nœuds que le sucre s'élabore. On voit que cette plante si précieuse est en même temps d'une grande magnificence : port majestueux de la tige, beauté du feuillage, élégance de la fleur, elle réunit tout. Sa récolte ne dure pas moins de cinq ou six mois, qui sont les premiers de l'année.

La canne fait trois étapes dans les différents bâtiments d'exploitation, qui sont : les *moulins*, la *sucrerie*, la *vinaigrerie*.

Rien de particulier à dire des premiers, si ce n'est qu'ils sont mus, suivant les localités et la richesse de leurs propriétaires, par le vent, ou par des animaux, ou par l'eau, ou par la vapeur. La canne, coupée au pied, débarrassée de ses feuilles, est portée au moulin, où, pressée entre deux gros cylindres de fonte, elle rend un jus aqueux et sucré, le *vesou*.

Ce jus est conduit par un canal à la *sucrerie*, où on le recueille dans un bac.

La *sucrerie* tient au moulin. C'est générale-

ment un bâtiment en maçonnerie, élevé et très aéré, qui contient des chaudières en fer (1), dont le nombre varie entre quatre et sept. Le vesou doit passer de l'une dans l'autre, et les chaudières étagées vont diminuant de diamètre et de profondeur à mesure qu'on approche de celle où il recevra la dernière cuisson. Leur ensemble constitue ce qu'on appelle un *équipage*.

Dans la première chaudière, on purifie le vesou au moyen d'un mélange de cendre et de chaux, et on l'écume.

La seconde se nomme *propre*; pourquoi? parce que le vesou n'y arrive qu'à travers une toile et déchargé de ses plus grosses impuretés.

La troisième s'appelle la *lessive*, du nom de la composition qu'on y jette pour purger le vesou et faire monter à sa surface le restant

(1) Au début, elles étaient en cuivre rouge et pesaient 450 kil.

des immondices, qu'on enlève avec une écumoire.

La quatrième est le *flambeau* ; le vesou s'y purifie encore davantage, diminue, devient plus clair, et cuit à un feu plus vif, qui le couvre de bouillons transparents.

Il passe à l'état de *sirop* dans la cinquième chaudière, à laquelle il donne ce nom ; c'est là qu'il acquiert de la consistance, du corps.

Enfin, dans la sixième, il achève de se débarrasser de toute impureté, grâce à une nouvelle lessive de chaux et d'alun, et arrive au point de cuisson définitif. En approchant du terme de l'opération, il a des bouillons d'une telle violence qu'il se répandrait à terre, si on n'avait soin de l'aérer en l'élevant très haut avec une écumoire. Ce mouvement, qui pourrait faire croire de loin qu'on fouette le sirop, a valu à la sixième chaudière le nom de *batterie*.

Dans les sucreries à sept chaudières, il existe un grand et un petit flambeau ; dans

celles à cinq, on ne trouve pas de lessive ; dans celles à quatre, le propre sert en même de lessive et de flambeau.

Le sirop est ensuite déversé, pour être cristallisé, dans d'énormes chaudières où l'on produit le vide. Enfin, par une dernière opération, le turbinage, on décolore et on dessèche les cristaux au moyen des toupies métalliques mues à la vapeur. « Rien de curieux, dit avec raison M. Gaffarel (1), comme l'aspect d'une sucrerie au moment du grand travail, de la roulaison. Chauffeurs qui jettent la bagasse sous les chaudières, écumeurs, décanteurs : c'est une mêlée étourdissante. Le bruit des cylindres, la ronde des turbines, les sifflements de la vapeur, le hennissement des chevaux et les chants des ouvriers qui reviennent de la plantation, tout se mêle et se confond. Pendant ce temps, les immenses cheminées de l'usine vomissent des torrents de

(1) *Les Colonies françaises.*

fumée, et le directeur, le sucrier, comme on le nomme, escompte en espérance les produits de sa récolte (1). »

Jusqu'en 1843, on ne voyait aux Antilles que des habitations-sucreries, récoltant la canne et la transformant en sucre, accomplissant à la fois la production agricole et le travail industriel. Le tremblement de terre de cette année terrible en détruisit un grand nombre, et c'est lorsqu'il s'agit de les reconstruire qu'on introduisit et généralisa les moulins à vapeur. Et ceci produisit une véritable révolution, qui n'avait pas été prévue dans toutes ses conséquences.

Cette entreprise fut vigoureusement poussée par une Société anonyme, patronnée par le gouvernement, la *Compagnie des Antilles*. C'est elle qui établit les premières usines cen-

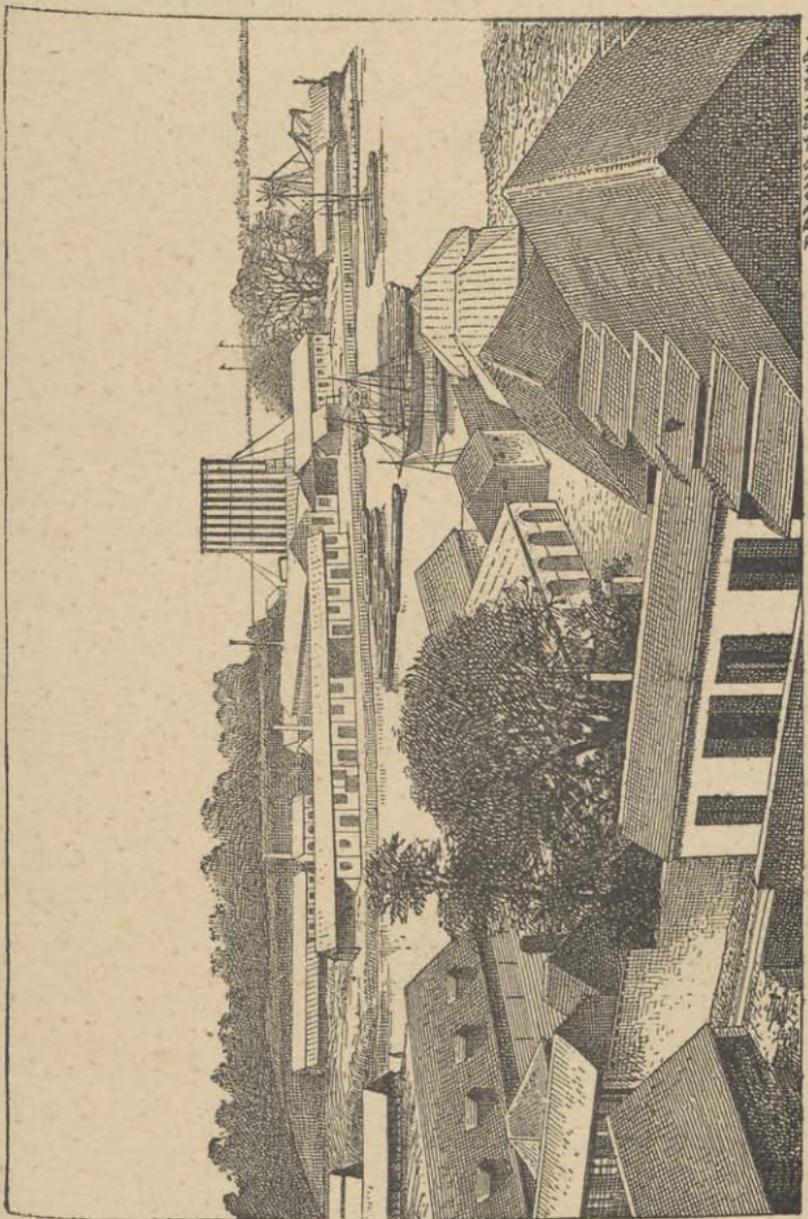
(1) La nature de cet ouvrage nous oblige à nous borner à ces détails sommaires ; nous renvoyons les lecteurs curieux d'en avoir de plus circonstanciés aux mémoires et rapports de MM. Jules Baillet et A. de La Valette.

trales, où les habitants, se contentant désormais de produire la canne, vinrent apporter leurs récoltes. Ebranlée par les événements de 1848, la Compagnie des Antilles fut dissoute, puis reconstituée sur une autre base en 1853. Elle s'appela alors *Société des Usines centrales de la Guadeloupe*.

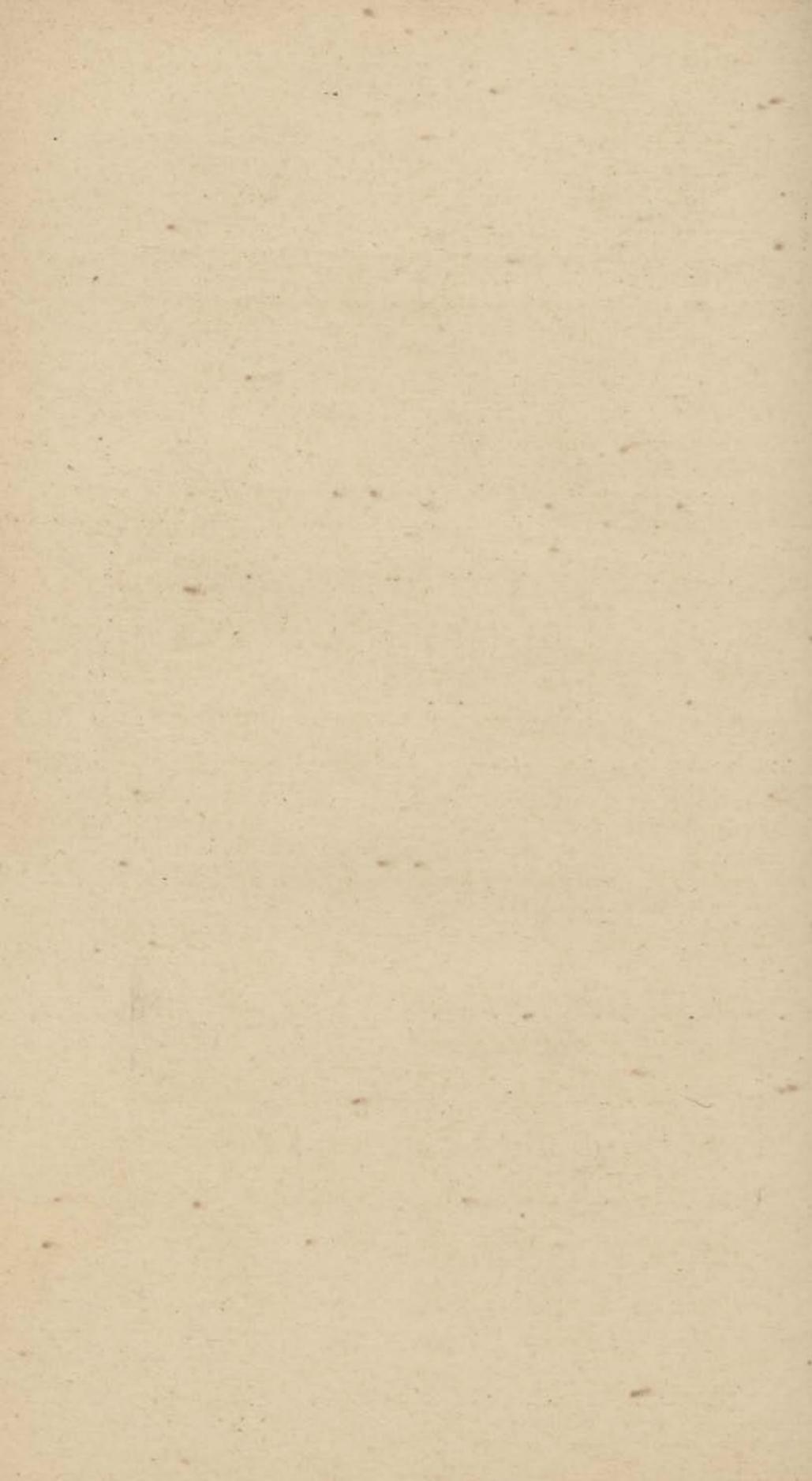
En trois ans, cette Société avança 6.334.000 francs aux trois colonies à sucre. Elle ne devait pas tarder à augmenter considérablement le chiffre de ses opérations, car M. de Chasseloup-Laubat ayant autorisé la création du *Crédit Colonial*, elle fusionna avec lui en 1863. Il est incontestable que l'on doit à ce système la transformation de la plus grande partie de l'outillage industriel, que les usines centrales sont merveilleusement organisées et qu'elles apportent chaque jour de nouveaux perfectionnements à la fabrication du sucre. Mais en revanche les habitants prétendent que les usines, qui n'ont jamais cessé de leur faire des avances énormes dans les moments critiques,

leur ont causé, somme toute, beaucoup plus de mal que de bien. L'usinier, à vrai dire, aide l'habitant le plus qu'il peut, car son intérêt est de ne pas produire la canne, mais de l'acheter, et d'expédier ensuite directement ses produits; malheureusement, l'habitant, à force d'être aidé, finit par être pris dans un engrenage dont il est bien rare de le voir sortir entier. Il lui faut abandonner, sur le prix de sa récolte, tant pour l'amortissement du capital, tant pour les intérêts, tant pour les bénéfices, etc.; si peu lui reste, que les ventes forcées se font de plus en plus fréquentes, et que chaque usine finit par devenir propriétaire de toutes les habitations qui l'entourent. Est-il besoin de dire que cet état de choses crée entre l'usinier et l'habitant un antagonisme profond et tout à fait funeste à l'intérêt général?

A l'industrie du sucre se rattache celle de la *guildiverie*, nom donné à la distillerie où l'on convertit en rhum les écumes et les gros



Usine Darbousier, à l'entrée du port, à la Pointe-à-Pitre.



sirops. On l'appelle aussi *vinaigrerie*, nous ne savons pourquoi.

Les ustensiles de la vinaigrerie consistent en bacs de bois qui s'imbibent de jus aigri, ce qui aide beaucoup à la fermentation ; en une ou deux chaudières avec leurs chapiteaux et leurs coulevres ; une écumoire, quelques jarres, des pots, des cuvettes, etc... Le rhum est la liqueur tirée du jus de la canne ou vesou ; le *tafia* est une liqueur de même nature, mais provenant du vesou qui n'a pu cristalliser, et qu'on nomme *mélasse*. Le *tafia* coloré, et de qualité supérieure, prend aussi le nom de rhum en vieillissant.

Cette industrie a suivi les progrès de l'industrie sucrière, et les hautes récompenses accordées en 1878 aux rhums de la Guadeloupe exposés montrent le degré de prospérité qu'elle a pu atteindre. Les rhums les plus appréciés sont ceux de MM. Lacaze, Pouncou (médaille d'or en 1878), Roussel-Bonneterre, Cherpuy

(médaille d'argent), E. Le Dentu (médaille de bronze), etc...

Les industries moins importantes qui se rattachent aux deux premières, d'une façon indirecte, sont celle des conserves de fruits (les ananas notamment), celle des confitures, enfin celle des sirops et liqueurs. Citons les confitures de goyave, de shadek, de barbadine, etc.; les sirops ou crème de noyau, de vanille, de monbin, de cacao, le vin d'orange, etc...

Les chiffres de production sont bien inférieurs à ceux que l'on atteignait autrefois. Les causes de cette décadence sont multiples et de natures fort diverses; nous croyons néanmoins avoir signalé les principales en indiquant: l'antagonisme fâcheux qui existe entre les habitants et les usiniers; l'absorption lente mais ininterrompue des premiers par les derniers; l'élévation extravagante des droits qui pèsent sur les sucres; enfin, le manque de bras, par suite de l'insuffisance de l'immigration.

Les travailleurs employés sur les habitations sont ou des nègres, soit du pays, soit de la côte d'Afrique (Congo) — ou des immigrants. L'immigration date de 1848. Après l'émancipation, les propriétaires cherchèrent vainement à retenir les affranchis ; il y eut divorce entre la propriété et le travail : la Guadeloupe, par exemple, qui avait produit 38 millions de kilogrammes de sucre en 1847, vit le chiffre s'abaisser à 20 millions en 1848 et à 17 millions l'année suivante. Il fallait aviser immédiatement, on fit appel aux immigrants.

Les fils de l'aventureuse Gascogne et des Pyrénées accoururent les premiers ; mais on ne tarda pas à reconnaître que le travail de la terre est interdit à l'Européen sous le ciel des Antilles ; on demanda des travailleurs à Madère, et deux cents ouvriers furent ainsi introduits en 1854. — Qu'est-ce que cela ? Madère, épuisée déjà par l'émigration de ses enfants dans les colonies anglaises, dut bientôt nous refuser des bras. On eut alors recours à l'Inde,

à l'Afrique, à la Chine, et diverses compagnies furent chargées d'opérer le recrutement. Les expériences furent aussi malheureuses que nombreuses, et l'on n'a plus recours aujourd'hui qu'à l'élément indien.

Une convention signée le 1^{er} juillet 1861 entre la France et l'Angleterre a réglé le mode de recrutement, d'introduction et de rapatriement des travailleurs.

Le contrat est volontaire, et ne peut excéder une durée de cinq années. Un agent français, agréé par le gouvernement anglais, préside aux engagements d'après le règlement établi pour le recrutement des travailleurs destinés aux colonies anglaises. Le rapatriement de l'Indien, alors même qu'il s'est engagé et a de ce chef touché une prime, — celui de sa femme, de ses enfants nés aux colonies ou ayant quitté l'Inde avant l'âge de dix ans, — est à la charge du gouvernement français. Le mari ne peut être séparé de sa femme ni de ses enfants. L'Indien ne peut passer d'un pa-

tron à un autre sans le consentement du premier. Un agent britannique exerce dans chaque colonie une surveillance spéciale, reçoit les réclamations et préside aux départs qui ont lieu du 1^{er} août au 15 mars; un médecin et un interprète accompagnent le convoi; les conditions hygiéniques à bord sont sévèrement réglementées. Enfin, le traité que nous résumons peut être dénoncé chaque année.

Divers décrets ou arrêtés règlent ensuite la situation de l'Indien dans l'intérieur de la colonie. Les heures de travail, la nourriture, les soins médicaux, les conditions du logement, etc., sont soigneusement déterminés. Un personnel spécial, divisé en service d'inspection et service sédentaire, et des syndicats protecteurs veillent à l'observation des règles édictées. Un propriétaire n'a droit qu'à dix coolies par convoi, au maximum, et celui qui manque à ses engagements ou exerce des sévices contre ses Indiens ne reçoit plus d'immigrants.

L'Indien coûte environ 500 francs de frais d'introduction ; la moitié de ces frais est à la charge du budget, l'autre moitié à la charge de l'engagiste. Le rengagement, qui a lieu devant le maire et le syndic de l'immigration, revient à la colonie à 244 francs, et l'engagiste débourse de 200 à 250 fr.

La journée de l'Indien, suivant l'étude faite par une Commission présidée par M. de Chazelles, revient à 2 fr. 10, en tenant compte de la prime payée, de la nourriture, des vêtements, des soins d'hôpital, des non-valeurs et de la mortalité.

Résumons maintenant les opinions les plus importantes pour et contre le maintien de l'immigration. Au point de vue social, disent les uns, on introduit dans la colonie une race nouvelle, infectée de vices, susceptible d'amener avec elle le choléra asiatique ; au point de vue économique, on détourne la population indigène de la culture du sol, on néglige la recherche d'instruments perfectionnés, on

fait concurrence au travail indigène, et l'on distribue aux coolies des salaires qu'ils emportent au loin, on met la production à la merci d'une puissance étrangère qui peut dénoncer le traité ; enfin l'Indien est payé par tous, et un petit nombre profitent de son introduction, etc., etc.

Les partisans de l'immigration répondent : les habitants du pays, pour des causes diverses, fournissent à la culture un nombre de bras infiniment trop restreint ; faut-il donc, en l'absence de travailleurs créoles, laisser la grande culture périlcliter et disparaître ? L'immigration ne fait pas concurrence au travail créole, ce dernier étant toujours préféré ; les salaires n'ont pas baissé depuis l'introduction des immigrants, ils ont au contraire augmenté progressivement, et le journalier créole gagne maintenant 1 fr. 75 par jour et gagnerait davantage, si la régularité de son travail était assurée. L'introduction de l'Indien est, à vrai dire, payée en partie par le

budget, mais tous en profitent ; d'ailleurs, les charges du budget tombent surtout sur la grande propriété.

Au point de vue social enfin, l'immigration arrache à la famine toute une population qui périrait sans cela ; une sage proportion des sexes peut diminuer les vices reprochés ; les précautions sanitaires rendent illusoire la menace du choléra asiatique, etc., etc.

A ces deux écoles, dont l'une demande la suppression complète de l'immigration, l'autre son maintien et son élargissement, s'en ajoute une troisième, qui, sans repousser l'immigration, demande qu'elle soit libre et ne figure plus au budget colonial.

Nous avouons ne pas même comprendre comment l'on peut discuter la question, et voici notre opinion brièvement formulée :

Quels sont les SEULS travailleurs aux Antilles ? les immigrants.

A-t-on trouvé quelqu'un ou quelque chose pour les remplacer ? personne — rien.

Les Antilles françaises sont aujourd'hui bien affaiblies; supprimez l'immigration, elles sont mortes.

MARIE-GALANTE

MARIE-GALANTE

Marie-Galante ou *Galande* est la plus grande des dépendances de la Guadeloupe. Elle fut découverte par Christoph Colomb à son second voyage, en 1493, d'après certains auteurs ; au troisième seulement, en 1494, d'après certains autres. Nous nous rangeons à la première opinion.

Son nom est probablement celui du navire qui portait Colomb, à moins qu'elle ne le doive à l'impression agréable qu'elle produisit sur l'esprit de l'illustre voyageur.

Son histoire peut tenir en quelques lignes. Occupée pour la première fois par des Français en 1647, prise et reprise plusieurs fois par les Anglais ou les Hollandais, restituée

définitivement à la France en 1763, au traité de Paris, elle a constamment subi les mêmes vicissitudes de fortune que sa sœur aînée, la Guadeloupe. Marie-Galante est située à 27 kilomètres sud-ouest de la Capesterre, à 48 kilomètres sud de la Pointe-à-Pitre, par 16° latitude nord et 63° 30' longitude ouest, entre la Guadeloupe et la Dominique, dont elle est séparée par un canal de 33 kilomètres.

L'île, de forme arrondie, a 87 kilomètres de tour, et compte environ 16.500 habitants.

Elle appartient au même soulèvement volcanique que la Guadeloupe. Ses côtes sont bordées par de hautes falaises qui surplombent à pic l'Océan, de la *pointe du Nord* à la *pointe du Gros-Cap*, au sud-est, et par des plages de sable depuis la pointe Saragot. Elles sont défendues presque partout par plusieurs rangs de *cayes*, récifs à fleur d'eau qui rendent l'abordage des plus dangereux, et sur lesquels, même par les temps les plus calmes, les lames se brisent avec un bruit terrible. L'ex-

trémité méridionale de l'île est marquée par la *pointe des Basses*.

Marie-Galante a une petite chaîne de mornes qui ne dépasse pas 205 mètres d'altitude, mais qui envoient presque jusqu'à la côte de nombreux contreforts. Ils s'étagent du nord au sud en formant deux plateaux. De ces ondulations de terrain s'élancent une foule de ruisseaux, dont les lits sont le plus souvent à sec, mais qui se transforment pendant l'hivernage en torrents impétueux. Citons entre autres la rivière du *Vieux-Port* et la rivière *Saint-Louis*. Ses habitants ne peuvent compter sur ces auxiliaires capricieux, et l'on a dû, pour suppléer à leur insuffisance, creuser de vastes citernes où s'emmagasinent les eaux de pluie.

Le sol de l'île est d'une grande fertilité. Du sommet des collines descendent vers la plaine de vertes et vigoureuses forêts, où se présentent des arbres aux riches essences tinctoriales, et les vallées produisent du tabac, de l'indigo, etc... La culture de la canne à sucre

a remplacé presque complètement celle du café, qui fut la principale jusqu'en 1789.

C'est à tort, on le voit, que les colons des îles voisines se permettent de plaisanter les habitants de celle-ci sur une pénurie de produits végétaux qui n'existe que dans leur imagination. A les en croire, il ne pousserait à Marie-Galante que des sapotilliers, et, dans le langage familier, c'est une injure plaisante à faire à un Marie-Galantais que de l'appeler *mangeur de sapotilles en daube*. Le sarcasme est assez comique, mais il porte à faux.

Dans la partie sud-ouest, malheureusement marécageuse et malsaine, on rencontre de riches pâturages où s'élève d'elle-même et dans une liberté presque absolue, une race particulière de petits chevaux justement renommés. Le Père Labat disait de Marie-Galante qu'elle produisait à peu près tout ce qui est nécessaire à la vie, et que si l'on voulait en prendre soin, il s'y ferait une très belle colonie.

Le climat ne diffère de celui de la Guadeloupe que par une élévation de température un peu plus grande ; le thermomètre marque souvent, à l'ombre, de 33 à 35° C. ; la moyenne est de 26° 5.

L'établissement principal de Marie-Galante s'est appelé indifféremment, *Marigot* ou *ville de Joinville*, ou *Grand-Bourg* ; maintenant cette dernière dénomination subsiste à peu près seule. C'est une assez gracieuse petite ville, avec une dizaine de rues bien percées, quelques places spacieuses et une jolie église. Elle doit son importance à ce fait que sa rade est le point par où les navires peuvent le plus facilement aborder et qu'il leur est permis d'y mouiller en toute sécurité. Par contre, Grand-Bourg est entouré de terres basses et marécageuses, qui en rendent le séjour malsain. Après Grand-Bourg, c'est la *Capesterre*, au centre d'une longue plage de sable, sur un sol calcaire et madréporique. C'est dans ce bourg, composé d'une seule rue, qu'on charge

les sucres du nord et de l'est de l'île.

On rencontre ensuite, sur la côte ouest, le bourg de Saint-Louis et la baie du même nom, que fréquentent surtout les navires de guerre. « Entre ce village et le Grand-Bourg, s'étend une grande plaine couverte de raisiniers et de mancenilliers, véritable nid à fièvres (1). »

Enfin, avant d'arriver à la pointe du Nord, nous remarquons le bourg du *Vieux-Fort*, en face duquel est l'îlot de ce nom. Le quartier du *Vieux-Fort* est sans aucune importance ; situé sous le vent et couvert de palétuviers et de marais, il est extrêmement insalubre.

Signalons en dernier lieu la *Petite-Terre*, située à 3 kilomètres environ de la *Pointe-des-Châteaux*. Cette terre, d'une contenance de 343 hectares, est formée de deux îles : *Terre de Haut* et *Terre de Bas*, séparées par un canal d'une largeur minimum de 200 mètres,

(1) A. Bouinai, *Guadeloupe, politique économique*, p. 58.

élevées à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y remarque un feu fixe, blanc, élevé de 36 mètres et ayant une portée de 15 milles. L'île, couverte d'arbres, très sèche, produit des cocos et quelques vivres ; ses habitants y vivent de la pêche.

LES SAINTES

LES SAINTES (1).

« Les Saintes, composées de cinq îlots principaux : *Terre de Haut, Terre de Bas, Grand-Ilet, la Coche* et *Ilet à Cabrits*, dont trois seulement sont occupés (*Terre de Haut, Terre de Bas* et *Ilet à Cabrits*), sont situées à 19 kilomètres sud-est de la Guadeloupe, entre la Guadeloupe et la Dominique, par 15° 54' latitude nord et 64° 1' longitude ouest. Leur superficie est de 1.422 hectares.

« Les Saintes furent découvertes par Christophe Colomb le 4 novembre 1493 et tirèrent leur nom de la Toussaint, célébrée quatre jours auparavant. Elles furent occupées pour la première fois par les Français le 18 octobre

(1) A. Bouinaiis, p. 53 et 54.

1618, sous le gouvernement de Houel, abandonnées à cause de leur manque d'eau, et occupées de nouveau en 1652, sous le même gouvernement. Depuis lors, les Saintes ont subi toutes les vicissitudes de la Guadeloupe. C'est dans leurs eaux que le comte de Grasse fut battu par Rodney en 1782.

« Le sol des Saintes, formé de rochers, est aride et présente une succession de mornes dont le plus élevé (Terre de Haut) ne dépasse pas 316 mètres. »

La Terre de Haut, la plus à l'est, est de forme irrégulière et très découpée ; un canal navigable pour les plus grands vaisseaux la sépare de la Terre de Bas, de forme carrée. Entre la Terre de Haut et l'Ilet à Cabrits, sur lequel se trouvent un pénitencier et un lazaret pour les quarantaines, est une baie profonde, où depuis 1775, à la suite d'un raz de marée survenu à la Basse-Terre, les bâtiments de guerre en station à la Guadeloupe ont l'ordre de se réfugier, en cas de mauvais temps. La

passé des vaisseaux venant du nord est marquée par un récif appelé la Baleine.

Le climat des Saintes est très salubre et l'on y envoie en convalescence les dyssentériques.

La population totale des Saintes est de 1.705 âmes, dont l'industrie principale est la pêche. On récolte aux Saintes (Terre de Bas) un café estimé et du coton. On y fait aussi des poteries et on s'y livre à l'élevage des volailles.

Parmi les fruits que produisent les Saintes, il faut accorder une mention spéciale à un raisin muscat exquis, comme on n'en mange pas même à Paris; il se paie, à la vérité, au prix de 2 fr. 50 la livre.

Enfin, les Saintes méritent surtout d'être signalées comme point stratégique. L'Ilet à Cabrits forme avec la Terre de Haut, qui lui fait face, une vaste rade qui pourrait offrir un asile sûr à une flotte considérable. Aussi les gouverneurs de la Guadeloupe se sont-ils préoccupés de tout temps de fortifier cette

position, et les travaux qu'ils y firent exécuter valurent de bonne heure aux Saintes le nom de *Gibraltar des Indes Occidentales*.

Malheureusement ce Gibraltar-là, en admettant qu'il soit aujourd'hui imprenable, ne l'a pas toujours été. Les Anglais réussirent à s'en emparer en 1794, et quand ils nous le restituèrent en 1807, ils avaient eu soin d'en raser au préalable toutes les fortifications. Six cents soldats des compagnies de discipline de la marine ont travaillé pendant vingt ans à les réédifier et à les augmenter encore. Ce sont d'abord le *fort Joséphine*, sur l'Ilet à Cabrits — (il sert surtout de pénitencier) — et un blockaus en pierre juché sur le *Chameau*, morne de la Terre de Haut, dépassant de 316 mètres le niveau de la mer. Ce sont surtout le *fort Napoléon*, qui a probablement changé de nom, et la *batterie du Morne-Rouge*. Ces forteresses commandent par leurs feux convergents toutes les passes pouvant donner accès dans le port, et font de ce point straté-

gique une position à peu près inexpugnable.

Avant de quitter ce groupe d'ilots, nous indiquerons, sans nous y appesantir, que dans les Antilles on fait, à tort sans doute, à ses habitants, une réputation équivalente à celle dont *jouissent* en France les naturels de Falaise, Martigues, Landerneau, etc. Dans les histoires qui se racontent aux heures de loisir, c'est toujours à eux qu'arrivent les mésaventures les plus extraordinaires, et on leur prête des traits d'une naïveté véritablement surprenante.

LA DÉSIRADE

LA DÉsirADE

Colomb naviguait, dit-on, depuis plusieurs jours sans découvrir aucune terre, et son équipage inquiet commençait à murmurer, quand soudain, le 3 novembre 1493, une île surgit de l'immensité des flots. Colomb la baptisa *De-seada*, la *Désirée*, d'où nous avons fait la *Désirade*. C'est ce que dit Pierre d'Avisy : « Soudain qu'il l'eut vue, il la nomma la Désirée, pour le désir qu'il avait de voir la terre. »

Et cependant l'aspect de cette terre n'était et n'est encore rien moins qu'enchanteur. Ce qui frappe en arrivant, ce sont les têtes grises des récifs, autour desquels l'eau forme de dangereux tourbillons. Puis le regard se porte sur les collines du centre, mais elles sont

abruptes et désolées. On ne voit d'abord aucun arbre, et la vérité est qu'il en émerge fort peu du sol aride et sablonneux. Aussi, quand on s'éloigne de l'île, elle produit à peu de distance l'effet d'un immense navire rasé par la tempête.

La Désirade est située à 11 kilomètres nord-est de la Pointe-des-Châteaux, par 15° 57' et 16° 31' de latitude nord, 63° 32' et 64° 9' de longitude ouest. Elle a 2.600 hectares de superficie.

Signalons la *Pointe du Nord*, l'embouchure de la *Rivière*, ruisseau torrentueux, l'*anse à Galet* (le meilleur mouillage de l'île, bien qu'il soit bouleversé par de fréquents raz de marée), le bourg de la *Grande-Anse*, avec son petit port, enfin la *baie Mahault*, où se jette une rivière minuscule, qui a pourtant exercé une certaine influence dans les destinées de la colonie.

Cette rivière coulait autrefois à travers d'innombrables racines de gaïac; les eaux, en

s'imprégnant de leur suc, devenaient une sorte de tisane sudorifique naturelle, très efficace dans le traitement des maladies de peau, et notamment de la lèpre. Cela suffit pour procurer à la Désirade l'avantage ou l'inconvénient d'être transformée, dans le courant de 1728, en léproserie des Antilles.

Aujourd'hui les racines de gaiac n'existent plus, car on a eu la fâcheuse idée de les brûler pour faire de la chaux ; les lépreux, heureusement, ont aussi presque tout à fait disparu ; mais la léproserie dresse toujours au soleil sa petite chapelle et ses deux séries de cases parallèles. — Un médecin de la marine et quelques Sœurs de Saint-Paul de Chartres y donnent leurs soins à une centaine d'indigents des deux sexes.

La Désirade a 1.315 habitants : ils se livrent surtout à la culture du coton, favorisée par une sécheresse presque continuelle. Leurs ressources consistent encore dans la pêche, à laquelle ils se livrent avec ardeur, dans la ré-

colte de quelques fruits assez estimés, dans l'élevé des moutons et de la volaille; la ponte des poules est très abondante, et l'on peut presque dire que les œufs sont la monnaie courante dans les achats de la vie usuelle.

Parmi les innombrables parasites de la mer que recueillent les Désiradiens, nous croyons de toute justice d'accorder une mention spéciale à un crabe particulier. On le désigne sous le nom de *tourlourou*, sans doute parce qu'il prend à la cuisson la couleur garance du pantalon de nos soldats. Le *tourlourou* habite des trous qu'il creuse au sommet des falaises. Quand la pluie a rempli d'eau leurs demeures, ces crabes se réunissent en bandes considérables pour descendre vers la mer; leur marche produit un bruit formidable, qui s'entend à de très grandes distances, et que l'on peut, sans exagération, comparer au grondement d'un torrent en fureur.

SAINT - MARTIN

SAINT-MARTIN.

L'île de Saint-Martin fait partie du groupe des îles Vierges. Elle est située à 233 kilomètres nord-ouest de la Guadeloupe, par 18° 3' de latitude, nord et 65° 34' de longitude ouest, entre l'Anguille, possession anglaise, et Saint-Barthélémy, qui a fait récemment retour à la France.

C'est d'abord par des Espagnols que cette île fut occupée presque aussitôt après sa découverte. Ils y construisirent un fort; mais en 1648, trouvant leur résidence trop pauvre, ils se décidèrent à l'abandonner. Dans cette même année, le 23 mars, Saint-Martin vit débarquer en même temps des Français et des Hollandais, qui, au lieu de s'exterminer, eurent la

bonne idée de partager fraternellement cette terre; la partie nord, comprenant les deux tiers environ, échut aux Français, la partie sud aux Hollandais. Depuis cette époque, l'entente la plus cordiale n'a jamais cessé de régner entre les représentants des deux peuples, quel que fût le maître aux mains duquel les destinées jetaient ce coin de terre. Saint-Martin devint propriété de l'Ordre de Malte en 1651, fut acheté par la deuxième Compagnie, et entra dans le domaine de la couronne en 1674. Les Anglais s'emparèrent de la partie française de l'île, en 1744, mais la restituèrent peu de temps après; en 1800, ils l'occupèrent encore une fois; en 1808, 45 Français s'y défendirent vigoureusement contre 200 Anglais, qu'ils forcèrent à la fuite. De leur occupation a subsisté cette anomalie, que, dans les deux parties de l'île, on parle anglais. Saint-Martin suivit le sort de la Guadeloupe en 1810, et ne nous fut rendu qu'en 1814.

L'île a la forme d'un triangle équilatéral au

sud. La partie française a 39 kilomètres de tour et une superficie de 5,177 hectares. Sur la côte nord-est, on voit l'annexe de *Tintamarre*, îlot absolument désert. Saint-Martin et Tintamarre sont de formation calcaire.

La partie centrale de l'île est traversée par une chaîne de montagnes, dont les contreforts descendent jusqu'à la mer, et dont le sommet le plus élevé est le *pic du Paradis* (415 mètres). De nombreux ruisselets y prennent naissance ; mais il n'y a pas de véritables cours d'eau, et les habitants — (3.463 dans la partie française, 2.800 dans la partie hollandaise) — sont le plus souvent réduits à l'eau des citernes. Sur les côtes, on remarque une série d'étangs salins, dont les principaux sont le lac *Simpson*, au fond de la *baie du Marigot*, l'*Étang Salin*, et le lac de la *Grande-Case*, au fond de l'anse de ce nom.

Le chef-lieu de la partie hollandaise est *Philipsbourg*, et celui de la partie française, le *Marigot*. Son port est dominé par un morne

de 95 mètres d'altitude, que couronne un fort en ruines.

Le climat de Saint-Martin est très salubre et son ciel extrêmement pur. Le sol est léger et sablonneux. L'île a produit autrefois du sucre de bonne qualité et du rhum aussi renommé que celui de la Jamaïque ; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et les seules productions sont quelques fruits et légumes, du coton et du tabac assez estimé. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, en particulier des chèvres et des moutons ; citons encore des chevaux de petite taille, mais vifs et bien faits. La volaille, le gibier et le poisson sont assez abondants. Saint-Martin est favorisé par un régime de commerce particulier, et ses habitants ne paient aucun impôt. Les communications postales officielles avec Saint-Barthélemy et la Basse-Terre n'ont lieu que deux fois par mois. La plupart des habitants sont protestants et appartiennent à la Communion méthodiste ; aussi voit-on un

Consistoire à côté de l'église catholique.

Avant que nous n'eussions repris possession de Saint Barthélemy, Saint-Martin avait un juge de paix à compétence étendue; depuis 1877, il a cédé la place à un tribunal de première instance, composé d'un juge titulaire et d'un juge suppléant, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier.

SAINT-BARTHÉLEMY

SAINT-BARTHÉLEMY

En 1648, une troupe de 50 à 60 Français, conduits par le sire *de Gentès*, envoyé par *Louvilliers de Poincy*, capitaine général des îles pour le roi et la compagnie, prit possession de Saint-Barthélemy. L'Ordre de Malte l'acheta en 1651, et y fonda un premier établissement qui entra en bonne voie de prospérité, lorsque, en 1656, une irruption de Caraïbes, venus de la Dominique et de Saint-Vincent, détruisit ce commencement de colonisation. Après de nouveaux essais qui ne furent guère plus heureux, les colons découragés se réfugièrent à Saint-Martin. En 1664, l'île devint la propriété de la seconde compagnie française. En 1674, elle fut réunie au gouvernement de la Guadeloupe. Il a été constaté

qu'en 1775 sa population consistait en 427 blancs et 345 esclaves. Les Anglais s'en sont emparés à deux reprises différentes, en 1689, puis en 1763, et l'ont rendue chaque fois dans un état de complète dévastation. En 1784, la France, pour obtenir un droit d'entrepôt à Gothembourg, céda Saint-Barthélemy à la Suède, qui l'a conservé jusqu'en ces derniers temps. Au mois de janvier 1877, des négociations furent entamées avec cette puissance, pour répondre au vif désir exprimé par les colons de rentrer dans le sein de la première patrie. Un traité fut conclu à Paris le 10 août suivant, qui réunissait Saint-Barthélemy à la France; on le soumit à l'approbation des habitants, et ils votèrent leur annexion à l'unanimité moins une voix. Ce traité a été ratifié par le parlement le 14 janvier 1878, promulgué le 1^{er} mars suivant, et M. Couturier, gouverneur de la Guadeloupe à cette époque, a pris solennellement possession de Saint-Barthélemy le 16 du même mois.

Nous devons verser à la Suède : 1° 80.000 francs pour prix des édifices publics et de leur mobilier ; 2° 320.000 francs pour indemniser les fonctionnaires de l'île de la perte de leur emploi. Nous avons été dispensés du paiement de la première somme, à charge pour nous de fonder un hospice à Gustavia. Nous avons fait distribuer aux pauvres un secours de 4.000 francs le jour de notre prise en possession.

Saint-Barthélemy est situé à 175 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe, par 65° 10' 30" de longitude ouest et 17° 55' 35" de latitude nord, dans le cercle formé par Saint-Eustache, Saint-Christophe, la Barbade et Saint-Martin. Elle s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur de 9 kilomètres ; elle a 25 kilomètres de tour et une superficie d'environ 2.114 hectares.

Saint-Barthélemy n'est autre chose qu'un sommet montagneux émergé. Aussi ses contours sont-ils très accidentés et d'une grande irrégularité. Des îlots sans importance, appartenant au même système, en rendent l'accès

difficile; ce sont le *Goat*, la *Frégate*, le *Toc-Vert*, la *Fourche*, les *Boulangers* (le grand et le petit) le *Grenadier*, *Surgatoa*, etc.

D'après ce que nous venons de dire, il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans cette île de forts accidents de terrain; quelques mornes, irrégulièrement reliés entre eux, s'élèvent à peine jusqu'à 300 mètres.

Les deux seuls établissements de l'île sont *Gustavia* et *Lorient*.

Gustavia, le chef-lieu, se trouve à l'est de l'île. Son port se creuse en forme de fer à cheval, et son entrée est gardée par deux forteresses placées à ses extrémités : le *fort Oscar* et le *fort Gustave*. Le premier est élevé de 41 mètres, et le second de 78 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est à ce port que *Gustavia* doit toute son importance. Le Père Dutertre le décrivait ainsi : « C'est un havre qui pénètre de plus d'un quart de lieue dans la terre par une entrée large de cinquante pas ; il en a plus de

300 de longueur en quelques endroits, et aux plus étroits 200 ; il est accessible en toute saison, même pour les plus grands navires. » C'est à cette appréciation, déjà bien lointaine et assez peu claire, que s'en étaient tenus jusqu'à ce jour les différents auteurs.

A vrai dire, la seule partie de la baie qui puisse être considérée comme un port est un petit bras de mer, nommé le *Carénage*, mesurant 700 mètres de long sur 200 de large. *Il ne peut admettre que les navires tirant de 1^m 50 à 1^m 80 d'eau (1).* Il est alimenté par le petit cabotage qui se fait avec toutes les îles voisines. La partie la plus extérieure de la baie offre, il est vrai, un mouillage commode, mais ouvert et peu sûr à certaines époques de l'année, avec un fond de 5^m 20 au maximum. Les côtes du nord et de l'est sont bordées de récifs de corail toujours à sec, qui constituent des écueils dangereux.

(1) Rapport adressé au Sénat par M. le vicomte de la Jaille.

Les habitants de Gustavia avaient adressé une pétition à la Diète suédoise pour obtenir l'établissement de docks de réparation ; il n'y a pas été fait droit ; cette création a paru inutile, quand il existe déjà d'excellents docks de cette nature dans les autres Antilles, notamment à la Martinique et à Saint-Thomas, qui ont des communications plus fréquentes avec l'Europe.

On leur a également refusé une avance de fonds pour l'exploitation de leurs salines, parce que celles de Saint-Martin et de Saint-Christophe, qui se trouvent à proximité, fournissent du sel en abondance et à très bon marché.

« La ville de Lorient (1), située au vent de l'île sur le bord de la mer, est abritée par un bois de cocotiers, au milieu duquel s'éparpillent des maisons de bois, entourées de murs en pierres sèches, Ses habitants, qui descen-

(1) A. Bouinai, p. 53 et 54.

dent des anciens Normands, et qui n'ont conservé de leurs ancêtres que le goût des travaux agricoles et quelques vieux mots usités au dix-septième siècle, parlent tous le français, à l'encontre des habitants de Gustavia, qui parlent généralement l'anglais. Ils sont au nombre de quatre ou cinq cents

On trouve encore au nord la vaste baie de Saint-Jean. »

La population totale de l'île s'élève de deux mille cinq cents à trois mille habitants, parmi lesquels trois à quatre cents protestants. Ils n'ont, comme ceux de Saint-Martin, aucun impôt à payer.

Il y a à Saint-Barthélemy un tribunal de première instance, comprenant un juge président, un commissaire du gouvernement et un greffier. Les principaux produits de l'île sont des légumes, des fruits, notamment des ananas ; le tabac, l'indigo, la casse et le bois de sassafras. Le commerce jusqu'ici n'a pris que peu d'extension.

Saint-Barthélemy, cependant, est susceptible de développement à ce point de vue, et l'île a joui pendant un temps d'une certaine richesse. Si, dans la dernière période, elle coûtait annuellement 68.000 fr. à la Suède, en revanche, de 1812 à 1816, elle a payé à la métropole un tribut de 486.575 rixdalers, et de 1819 à 1830, elle lui en a encore envoyé 291.294. Grâce aux avantages qu'offre la proximité de la Guadeloupe et de la Martinique, il serait possible de faire renaître cette ère de prospérité. Il faudrait pour cela : 1° encourager vigoureusement la culture du tabac d'une part, et d'autre part la pêche, notamment celle de la tortue ; il faudrait aussi avancer des capitaux qui permis sent l'exploitation des mines de zinc et de plomb, car on a récemment découvert de riches filons de ces deux métaux.

TABLE DES MATIÈRES

LES ANTILLES.	
LA MARTINIQUE.	51
LA GUADELOUPE.	125
MARIE-GALANTE.	197
LES SAINTES.	207
LA DÉsirADE.	215
SAINt-MARTIN	221
SAINt-BARTHÉLEMY.	229

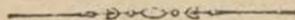




TABLE DES GRAVURES

	Pages.
Vue du littoral de Saint-Pierre, à la Martinique.	3
Case et groupe de Caraïbes.	15
Rivière Madame, à Fort-de-France.	29
Fort-de-France	50
La place Bertin, à Saint-Pierre.	61
Jardin botanique de Saint-Pierre.	67
Groupe de cases de cultivateurs.	75
Indienne.	84
Mulâtresse.	90
Négresse.	95
Vieille négresse.	98
Pointe du Carbet, près de Saint-Pierre.	109
La Pointe-à-Pitre après l'incendie de 1871	124
Mulâtresse de la Guadeloupe.	161
Habitation sucrière pendant la récolte.	173
Usine Darbousier, à l'entrée du port, à la Pointe-à-Pitre	183





